



HAL
open science

Une schola monumentale découverte boulevard Frédéric-Latouche à Augustodunum/Autun (Saône-et-Loire)

Yannick Labaune, Antoine Louis, Véronique Brunet-Gaston, Anne Ahü-Delor,
Jean-Pierre Garcia, Antony Hostein, Michel Kasprzyk, Julien Boislève,
Florent Delencre

► **To cite this version:**

Yannick Labaune, Antoine Louis, Véronique Brunet-Gaston, Anne Ahü-Delor, Jean-Pierre Garcia, et al.. Une schola monumentale découverte boulevard Frédéric-Latouche à Augustodunum/Autun (Saône-et-Loire). *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2013, 70 (2), pp.197-256. halshs-00925203

HAL Id: halshs-00925203

<https://shs.hal.science/halshs-00925203>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Une schola monumentale découverte boulevard Frédéric-Latouche à Augustodunum/Autun (Saône-et-Loire)

Yannick LABAUNE ¹, Antoine LOUIS ², Véronique BRUNET-GASTON ³, Anne DELOR-AHÜ ⁴, Jean-Pierre GARCIA ⁵, Antony HOSTEIN ⁶, Michel KASPRZYK ⁷, avec la collaboration de Julien BOISLÈVE ⁸ et Florent DELENCRE ⁹

Mots-clés. Haut-Empire, Antiquité tardive, époque tétrarchique, architecture, centre monumental, complexe monumental, Panégyriques Latins, scholae Maenianae.

Résumé. Un diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé en 2011 dans le centre de la ville antique d'Augustodunum sur une parcelle de plus d'un hectare. Cette opération a été l'occasion d'explorer partiellement deux îlots longeant la rue principale, dite « *cardo maximus* », un secteur qui bénéficie d'avancées récentes de la recherche. Le premier îlot accueille un habitat de fort statut qui présente de remarquables similitudes avec les maisons dites de Balbius Iassus et à l'Étui d'Or fouillées à proximité dans les années 1970 ; le second îlot recèle les vestiges d'un vaste complexe monumental, dégagés sur près de 900 m², qui fait l'objet du présent article. Vraisemblablement construit au début du I^{er} s. sur les ruines d'anciennes maisons, il fut profondément restructuré à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s. et semble avoir été abandonné puis en partie démantelé à partir du début du V^e s. L'édifice du début de l'Antiquité tardive, par son plan et sa localisation dans un quartier résidentiel situé à proximité immédiate du centre monumental, répond aux caractéristiques fonctionnelle et topographique d'une schola de taille exceptionnelle. La confrontation avec les sources littéraires suggère d'identifier nos vestiges comme ceux des scholae Maenianae connues par un discours prononcé en 298 apr. J.-C., par un notable originaire de la cité, Eumène, en présence du gouverneur de Lyonnaise. Seule une fouille complémentaire et la découverte d'un texte épigraphique sont à même désormais de

valider définitivement ces premières hypothèses. Quelle que soit la fonction assignée à ce vaste complexe, sa découverte illustre avec éclat à la fois l'importance de la parure monumentale d'Autun sous le Haut-Empire ainsi que l'entreprise de restauration intervenue sur place au tournant des années 300.

Keywords. Autun (Saône-et-Loire), Early Empire, Late Antiquity, tetrarchic period, architecture, monumental centre, monumental complex, schola, Latin Panegyrics, scholae Maenianae.

Abstract. In 2011, an archaeological evaluation was carried out in the centre of the Roman city of Augustodunum (Autun) on a plot of over 1 ha. This operation afforded the opportunity to explore parts of two insulae along the main street, the so-called *cardo maximus*, an area that has benefited from recent advances in knowledge. The first insula hosts a high-status domus strongly resembling those of "Balbius Iassus" and the "Étui d'Or", excavated in the vicinity in the 1970s; the second, addressed in this paper, contains the remains of a vast monumental complex covering approximately 900 m². Most probably built at the beginning of the 2nd c. on the ruins of earlier houses, it was thoroughly restructured at the end of the 3rd c. or the beginning of the 4th and seems to have been abandoned then partly dismantled from the start of the 5th c. To judge by its plan and its situation within a residential area located in the immediate vicinity of the monumental centre, the building of the beginning of the late-antique period exhibits the functional and topographical features of a schola of exceptional size. Comparison with literary sources

1. Service archéologique de la ville d'Autun, archéologue municipal et responsable de l'opération, UMR 6298 du CNRS ArTeHis. Courriel : yannick.labaune@autun.com

2. Étude architecturale et travail de restitution, archéologue-topographe, Service départemental d'archéologie d'Eure-et-Loir, allée du général Martial-Valin, F-28000 Chartres, Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), USR 3155 du CNRS. Courriel : antoine.louis@cg28.fr

3. Inrap, spécialiste du lapidaire antique, USR 3155 du CNRS IRAA. Courriel : veronique.gaston@inrap.fr

4. Inrap, céramologue, UMR 7041 du CNRS (ArScan). Courriel : anne.delor-ahu@inrap.fr

5. Université de Bourgogne, professeur en géologie sédimentaire, UMR 6298 du CNRS ArTeHis. Courriel : jpgarcia@u-bourgogne.fr

6. Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne, maître de conférences en histoire antique, UMR 8210 du CNRS, ANHIMA. Courriel : hosteinantony@yahoo.fr

7. Inrap, chargé d'études et de recherches, UMR 6298 du CNRS ArTeHis. Courriel : michel.kasprzyk@inrap.fr

8. Inrap, spécialiste des peintures murales romaines. Courriel : boislevejulien@yahoo.fr

9. Université de Bourgogne, doctorant sous la direction de J.-P. Garcia, UMR 6298 du CNRS ArTeHis. Courriel : florent.delencre@u-bourgogne.fr

would seem to indicate that the remains are those of the scholae Maeniana, known from a speech delivered in AD 298 by Eumenius, a local notable, in the presence of the governor of Gallia Lugdunensis. Only further excavation and the discovery of an inscription could definitively prove this initial hypothesis. The

discovery of such a vast complex, whatever function is assigned to it, vividly illustrates the importance of the monumental equipment of Autun under the Early Empire as well as the restoration work that took place in the city at the turn of the 300s.

Translation: Thierry DONNADIER

Deux projets de constructions de la Communauté de communes de l'Autunois, boulevard Frédéric-Latouche, dans le centre de la ville antique d'*Augustodunum*, sont à l'origine de la prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive. Cette opération a été réalisée par le service archéologique d'Autun entre novembre 2010 et juin 2011 (fig. 1). Son emprise, légèrement supérieure à un hectare, a permis d'explorer partiellement deux îlots longeant la rue principale, dite « *cardo maximus* », un secteur qui bénéficie d'avancées récentes de la recherche (fig. 2).

Le premier îlot (IX-X 9), qui n'était pour l'instant pas encore documenté, accueille les vestiges d'une *domus* construite au cours du III^e s. Le second îlot (XI 9) n'avait été que très ponctuellement exploré au début du XIX^e s. par le biais d'un sondage de quelques dizaines de mètres carrés ayant révélé les « substructions d'un grand édifice » (fig. 3). Notre intervention a été pratiquée sous forme de larges tranchées disposées sur les axes médians de l'îlot et sur ses bordures méridionale et orientale, dans le but de déterminer au mieux les caractéristiques de ce site supposé monumental (fig. 4a). L'opération a effectivement permis de dégager un complexe monumental qui fait l'objet de la présente étude (fig. 4b). Vraisemblablement construit au début du II^e s. sur les ruines d'anciennes maisons, il fut restructuré à la fin du III^e s. ou au début du IV^e s. et semble avoir été abandonné puis en partie démantelé à partir du début du V^e s.

PRÉSENTATION DU CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE

La ville d'*Augustodunum* a sans doute été créée à la fin du I^{er} s. av. J.-C. Elle ne fut véritablement occupée qu'autour du changement d'ère et se développa sur un plan hippodaméen qui a fortement contraint la topographie urbaine du Haut-Empire (fig. 2). À l'exception des édifices de spectacle et d'une ou deux constructions publiques énigmatiques¹⁰, toutes les constructions de la ville antique, publiques et privées, respectent l'orientation du réseau orthonormé formé par les rues de la ville. Ce système viaire s'appuie sur l'axe principal de la ville, dit « *cardo maximus* » dans la tradition locale¹¹, qui relie la porte dite « de Rome » au sud à celle dite « d'Arroux » au nord. Cette rue dans le centre de la ville, scandée d'escaliers et soigneusement dallée¹² (Labaune, Kasprzyk, 2008, p. 264

et fig. 3, p. 265), fut au cours du Haut-Empire une véritable *platea*. Au début de l'Antiquité tardive le pavement calcaire fut démonté ; la chaussée, entièrement refaite au moyen de dalles polygonales de fort module en granite, fut dès lors dépourvue d'escaliers (Labaune, Kasprzyk, 2008, p. 264-267).

Les autres rues ont fait l'objet d'un inventaire récent (Labaune, Kasprzyk, 2008, p. 266), qui valide la dernière proposition de découpage de la ville antique en îlots théoriques¹³. La trame viaire proposée en 2008 n'a jusqu'à ce jour jamais été contredite.

Les rues d'Autun délimitent environ cent cinquante îlots. Le complexe monumental découvert au cours du diagnostic occupe l'îlot XI 9 qui est parfaitement délimité puisque les quatre rues qui le bordent (rues C7, C8, D 10 et D11) ont toutes été observées à date récente¹⁴ à proximité immédiate ou en bordure même de l'îlot.

Une des particularités d'*Augustodunum* est d'être bâtie sur des terrasses retenues par des murs de soutènement. Ces terrasses sont rendues nécessaires par la déclivité, très forte par endroits, de la ville du sud vers le nord (Berthollet, 1950-1951). Parfois très bien conservées dans le paysage actuel, elles sont alors matérialisées par de forts dénivelés en bordure des îlots antiques. La dernière cartographie en date (Kasprzyk, 2005, I, p. 81, fig. 12) soupçonne la présence de plusieurs terrasses dans les environs immédiats du site du boulevard Latouche, les plus proches se trouvant en bordure méridionale de notre îlot¹⁵ et en bordure orientale de l'îlot XI 8. Une autre, en limite orientale de l'îlot IX-X 9 a pu être documentée au cours de cette opération. La documentation archéologique suggère que certaines rues¹⁶ s'en affranchissent au moyen d'escaliers. La subdivision des îlots en plusieurs terrasses planes est par ailleurs bien attestée (Chardron-Picault, Pernot, 1999, p. 41-42 ; Labaune, Meylan, 2011, p. 120-122).

Dans l'urbanisme d'*Augustodunum*, l'îlot XI 9 occupe une place centrale (fig. 5). Il est situé immédiatement à l'est de la principale rue de la ville antique – la *platea* mentionnée plus haut – et fait face à l'ouest à une rangée d'îlots plus larges qui abritent des aménagements de grande ampleur, monuments publics et temples. Parmi ces édifices jouxtant la bordure occidentale de la *platea*, on trouve tout d'abord dans l'îlot XIII 8 une construction en hémicycle d'une cinquantaine de mètres de diamètre, improprement appelée « temple d'Apollon ». Il pourrait en fait s'agir d'une vaste exèdre ou d'un nymphée monumental (Kasprzyk, 2005, I, p. 93 ; Labaune, 2010, p. 9). Si on poursuit le cheminement vers le nord en direction de la porte dite « d'Arroux », l'îlot XII 8 s'avère mal documenté.

10. C'est le cas notamment de l'édifice dit « Tour de Jouère » (Braun *et al.*, 1993, n° 5, 15 ; Rebourg, 1993, n° 193, 196, 197).

11. Compte tenu de l'existence de cette trame parfaitement orthonormée et pour faciliter les descriptions, nous utiliserons le nord conventionnel (direction du « *cardo maximus* ») et non pas le nord géographique. En outre et bien qu'inappropriés, nous emploierons par commodité les termes de « *cardo* » (rue nord-sud) et « *decumanus* » (rue est-ouest) consacrés par l'usage.

12. Dans l'état actuel, seul le tronçon longeant notre édifice est correctement documenté (Rebourg, 1998, p. 183, fig. 31).

13. Kasprzyk, 2005, I, p. 81, fig. 12 qui remplace à ce jour Rebourg 1998, p. 179 et fig. 27, n° 4, p. 176.

14. Les rues C8 et D10 ont été observées au cours de cette opération ; pour C7 et D11 on se reportera à Labaune, Kasprzyk, 2008.

15. Les vestiges du mur de soutènement, effondrés en place, ont pu être observés au cours de l'opération.

16. C'est le cas du *cardo* principal C7.



Fig. 1 – Vue zénithale du chantier : sondages 6, 7 et 8 (cliché : Th. Clarté).

Sa bordure orientale, matérialisée par un portique monumental à arcades (Olivier, Rebourg, 1985 ; Kasprzyk, 2012, p. 264, fig. 8, n° 1), présage toutefois de son importance. L'îlot XI 8, qui fait face à notre îlot et le surplombe littéralement, abrite quant à lui un important temple à *cella* circulaire (Kasprzyk *et al.*, 2010, p. 645-646, fig. B p. 659 ; Kasprzyk, 2012, p. 261-264) de dimensions comparables à celles de la Tour de Vésone à Périgueux. Des arguments épigraphiques et iconographiques incitent à l'attribuer à Apollon (Kasprzyk *et al.*, 2010, p. 645-646 ; Louis, 2012). Plus au nord, l'îlot IX-X 8 abrite peut-être des thermes ou bien une partie du *forum* d'Augustodunum (Kasprzyk, 2012). L'hypothèse de l'îlot VIII-IX 8 ayant accueilli une partie du *forum* d'Augustodunum, peut-être un temple, est plus plausible (Kasprzyk, 2012).

À l'est de la *platea*, la nature des aménagements est différente puisqu'à la fin du Haut-Empire¹⁷, les trois îlots qui encadrent directement le nôtre (XII 9, IX-X 9 et XI 10) semblent abriter des habitats aisés. Au sud, l'îlot XII 9 accueille au moins deux maisons – dites à l'Étui d'Or et de *Balbius Iassus* – à la décoration soignée, qui ont été partiellement fouillées dans les années 1970 (Blanchard-Lemée *et al.*, 1986). Au nord, les vestiges de l'îlot IX-X 9 dégagés au cours de nos sondages présentent de fortes similitudes avec ceux des *domus* précédemment évoquées (salle de réception en abside, pavements de mosaïque et d'*opus sectile* (fig. 6). Enfin,

à l'est, l'îlot IX 10 a livré plusieurs mosaïques sur hypocaustes ainsi qu'une sculpture en marbre découverte dans des niveaux d'abandon. Les autres îlots du voisinage recèlent également des vestiges témoignant d'habitats de fort statut : une mosaïque figurée est issue de l'îlot XII 10 (Stern, Blanchard-Lemée, 1975, p. 81, n° 236), un dépôt de cinquante-sept *aurei* de Néron à Marc Aurèle provient de l'îlot IX-X 10 (Loriot, 1977, p. 205).

L'ÎLOT IX-X 9 : LES ÉTATS RELATIFS À UN HABITAT AU DÉBUT DU HAUT-EMPIRE (I^{er} S. APR. J.-C.)

ASSIETTE DE L'ÎLOT

Le terrain naturel subit deux dénivelés combinés au sein de l'îlot : le premier, en direction du nord-ouest et de la vallée de l'Arroux, d'environ 3 %¹⁸ ; le second, plus accentué en direction du sud-ouest, de l'ordre de 5 %¹⁹. Cela suppose l'existence d'un système de terrasses planes propre à l'îlot destiné à supporter les occupations.

18. Soit un dénivelé de 3 m sur une distance de 100 m, entre 320,69 m et 318,30 m NGF.

19. Soit un dénivelé de 5 m sur une distance de 100 m, entre 320,23 m et 318,30 m NGF.

17. Les périodes antérieures au III^e s. sont mal documentées.

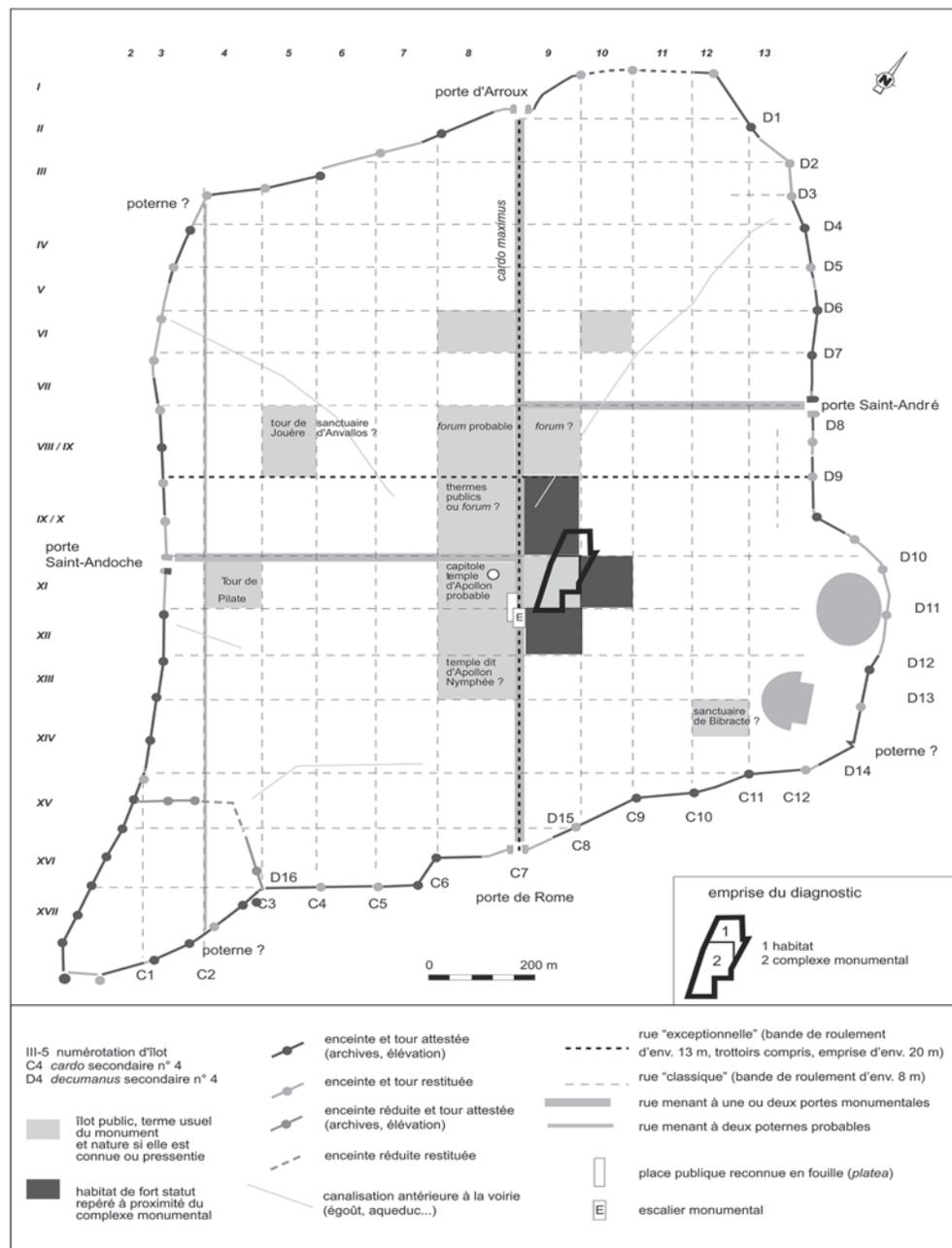


Fig. 2 – Localisation du diagnostic sur un plan synthétique de la ville antique, réalisé d'après les travaux de A. Fort, M. Kasprzyk et A. Rebourg (DAO : Y. Labaune, SAVA).

ÉTAT 1 : UN HABITAT

Les indices les plus précoces remontent à l'époque augusto-tibérienne. Ils correspondent à un feuilletage de sols de circulation en terre battue (comportant des impacts thermiques épars, vers 319 m NGF), reconnus sur une dizaine de mètres carrés (fig. 7 et 8), et quelques structures fossoyées creusées dans le substrat. Aucun indice ne permet de circonscrire les espaces rencontrés et de déterminer la nature des élévations (sablères, architecture de terre et bois ?). Le matériel récolté permet de caler l'occupation, probablement d'un habitat, entre le règne de Tibère et celui de Claude. Le vaisselier céramique est diversifié : on y observe des importations (sigillée italique, sigillée du sud de la Gaule, mortier lyonnais) et des productions

locales et/ou régionales (*terra nigra*, pot à col côtelé, pot dérivé du type Besançon ; Delor-Ahü *et al.*, 2010, fiches 1 et 3 ; Mouton-Venault, Delor-Ahü, 2012).

ÉTAT 2 : UNE PHASE D'AMÉNAGEMENT À L'ÉPOQUE FLAVIENNE

Un système de distribution d'eau semble se mettre en place peu après le milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. Un tronçon de canalisation en bois (fig. 7 et 9) installé dans le substrat, d'orientation divergente par rapport à la trame orthogonale de la ville permet d'en témoigner (6131). L'accès de l'eau à domicile par des tuyaux de bois ou de plomb est un dispositif, dans l'état actuel des recherches, assez rarement attesté à Autun.

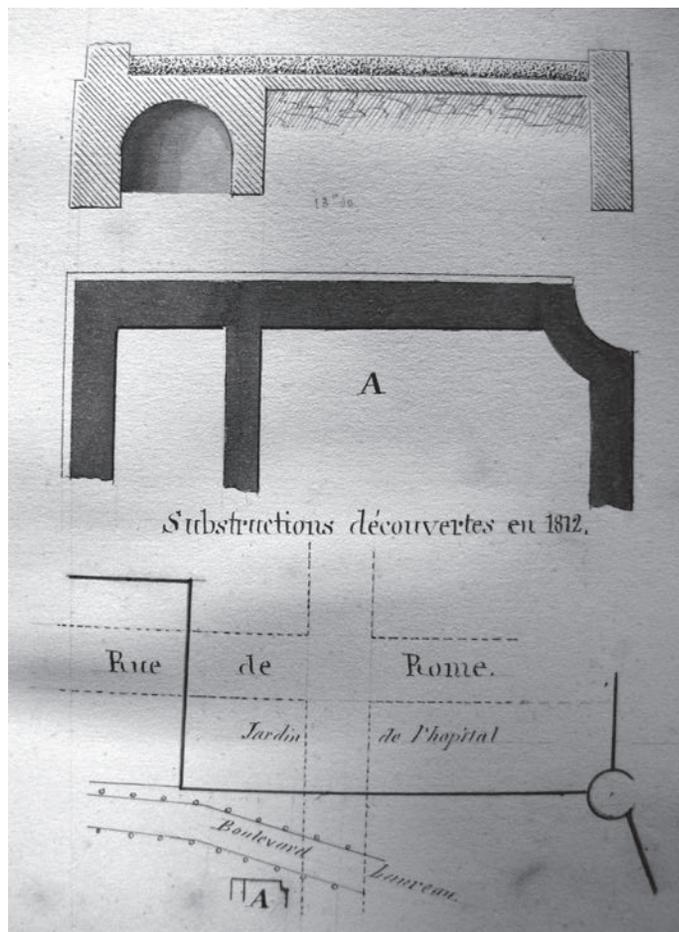


Fig. 3 – Relevé des découvertes réalisées en 1812, conservé aux archives de la Société éduenne (cliché : Y. Labaune, SAVA).

Quelques pièces d'habitat associées ont été partiellement dégagées. Les maçonneries, parfois conservées en élévation sur près de 1 m sont relativement soignées : on note la présence de chaînages d'angle en grès fin (fig. 7 et 10), ce qui est rare à Autun en contexte domestique. Les pavements observés (entre 319,76 m et 319,92 m NGF) sont en *opus signinum* (incrustations inorganisées dans un béton d'éclats de roches décoratives de couleur rouge, blanche et noire fig. 11 et 12).

Les niveaux d'abandon clairement identifiés (6040, 6047) sont difficiles à dater, à l'exception d'une couche de la fin du 1^{er} s. ou du début du 2^e s. apr. J.-C. (6004). Le mobilier céramique isolé dans ces contextes reste peu abondant : assiette Dragendorff 15b et coupe à décor de feuilles d'eau (service A) en sigillée millavoise, parois fines lyonnaises et autunoises, pot à lèvres éversés (type 15 dans Delor-Ahü *et al.*, 2010, fig. 3).

Du mobilier lapidaire de qualité : ornement de l'habitat flavien ?

Un remarquable fragment de corniche modillonnaire à moulures ornée et rehaussée de filets à la peinture rouge a été découvert au cours du décapage mécanique. De par sa position, il semblait provenir du remblai de nivellement, riche en éléments de démolition scellant les vestiges de l'habitat de l'horizon 2. Les modalités de la découverte, peu claires, incitent à la prudence, mais les caractéristiques du fragment méritent que l'on s'y attarde quelques instants.

Du modillon, seule la pointe d'une feuille d'acanthé s'ouvrant sur un pistil est conservée, la zone d'ombre en forme de triangle est peinte en rouge. Ce registre est surmonté par un rang de denticules dont les zones d'ombre sont également peintes en rouge, un filet souligne la transition avec le registre médian. Ce rang est à son tour surmonté d'un cordon d'oves et de lancettes rehaussés de filet de *minium* (?). Les oves sont très détachés des coques et des aplatis, les coques se rejoignent sous l'ove dans la vue de dessous, mais s'incurvent juste autour de l'ove en vue de face. La lancette est charnue et solidaire des coques. Le bandeau est orné d'une frise d'armes (?); on peut observer un bouclier rond dont le rebord est rehaussé d'un filet rouge et de son *umbo* (?), lui aussi redessiné à la peinture rouge. Le fond du bandeau, plus à l'ombre, est peint en aplat rouge afin de souligner le dessin du bouclier (fig. 13).

Ce fragment correspond à une corniche de type Ba (Leon, 1971) et pourrait provenir d'un édifice romain aux proportions « standards » de l'ordre de 5,50 m de hauteur.

Les associations de décors bouclier-oves-denticules ne donnent que peu d'arguments pour suggérer une datation. On pourrait envisager une fourchette entre le milieu du 1^{er} s. et le début du 2^e s., si le bloc n'était pas trop fragmentaire pour confirmer cette chronologie.

L'ÎLOT IX-X 9 : LES ÉTATS RELATIFS À UN MONUMENT, ENTRE LE 2^e S. ET LA FIN DU 4^e S.

ÉTAT 3A : DESTRUCTION DE L'HABITAT ET RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT

Comme nous l'avons vu (*supra*), l'intérieur de l'îlot semble structuré au 1^{er} s. par un jeu de terrasses artificielles sur lesquelles est installé l'habitat. L'espace semble profondément remanié dans un second temps afin de s'affranchir des différents dénivelés et de créer une vaste plateforme horizontale sur l'intégralité de l'îlot, dont l'altitude est située vers 320,60 m NGF. Dans les parties méridionale et orientale de l'îlot²⁰, les constructions antérieures sont arasées, parfois jusqu'au substrat. Au contraire, dans l'angle nord-ouest de l'îlot²¹, les vestiges des constructions du 1^{er} s. sont remblayés grâce, très certainement, aux produits issus de leur démolition (et peut-être de ce qui a été écriêté au sud). À cet endroit, l'épaisseur du remblai de nivellement est de 1 m, voire plus (fig. 14).

Il est malheureusement très difficile de préciser la datation de cet épisode. Le mobilier en stratigraphie, indigent, ne nous est pas d'une grande aide (7050). On y observe des pâtes orangées (cruches), des tessons de communes sombres sans éléments typologiques fiables, mais surtout des gobelets à boire en parois fines locales, produits dans l'atelier du Faubourg d'Arroux ou de la rue des Pierres avant la fin du 2^e s.

20. C'est-à-dire en limite de l'îlot XII 9.

21. C'est-à-dire en limite de l'îlot IX-X 9.

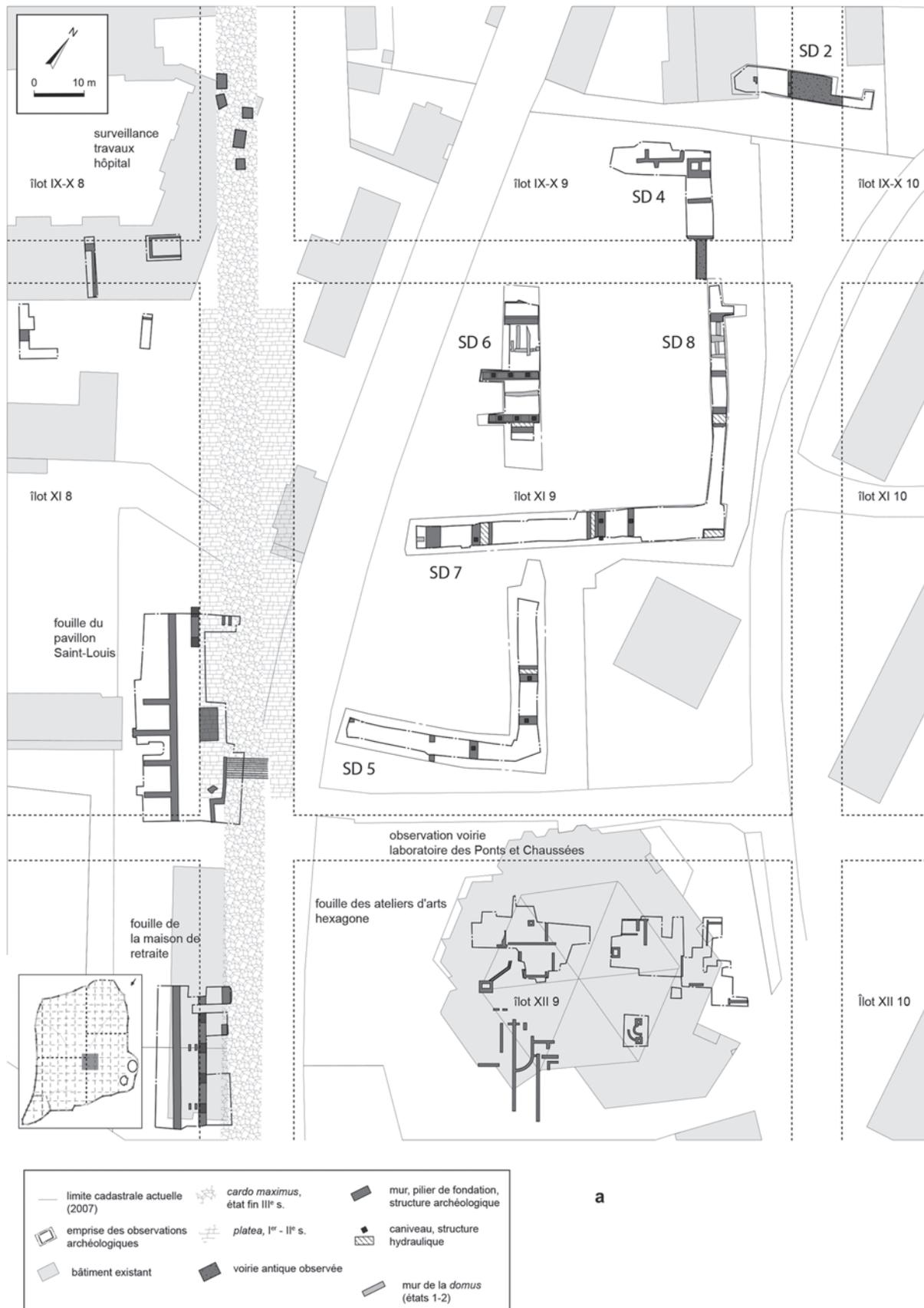


Fig. 4a – Plan des vestiges mis au jour au cours du diagnostic, tous états confondus et de l'environnement archéologique proche (données concernant la voirie) ; SD, sondage (relevé : A. Tisserand, SAVA ; DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).

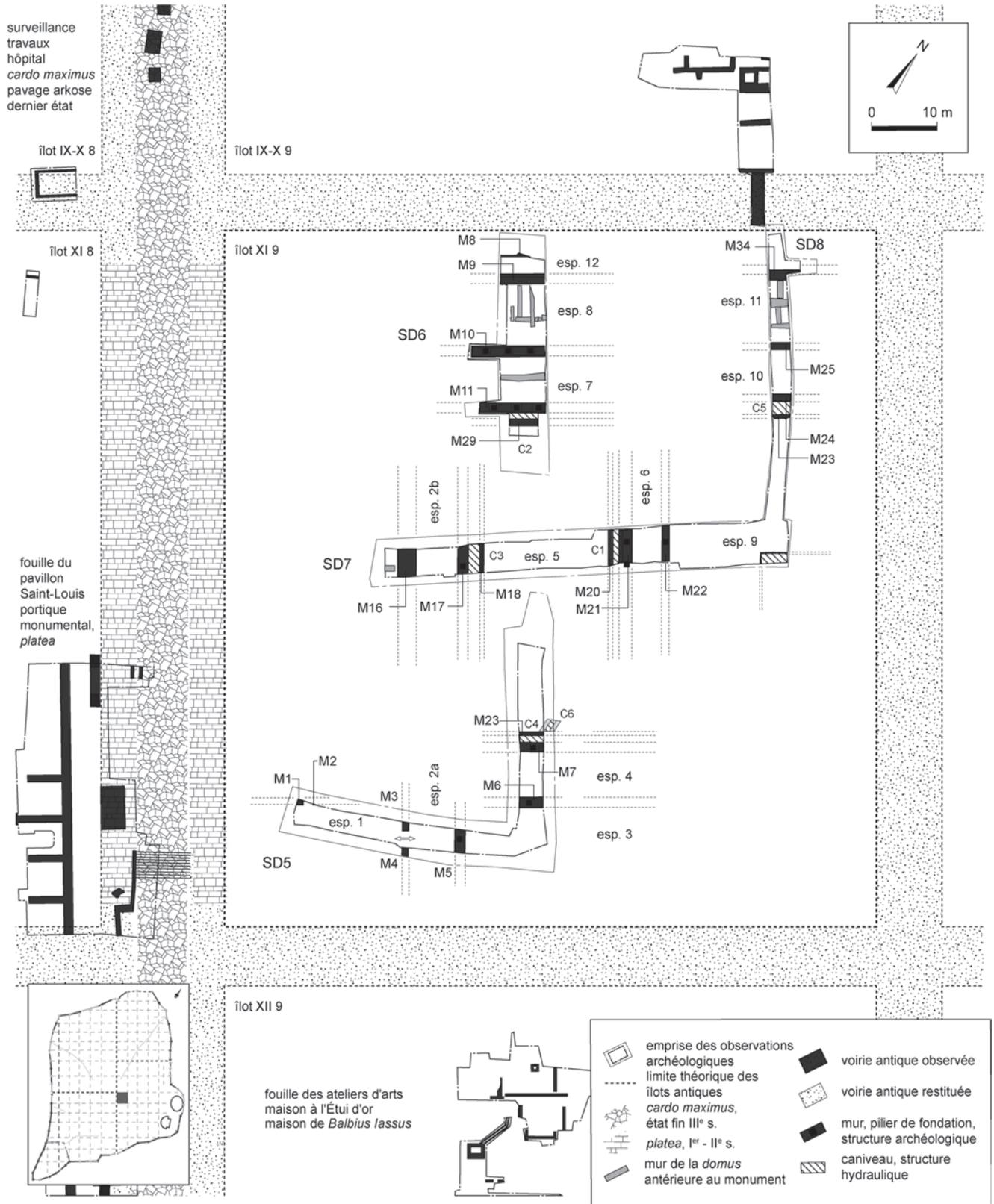


Fig. 4b – Plan des vestiges mis au jour au cours du diagnostic, tous états confondus ; numérotation des vestiges des états 3 et 4 ; C, collecteur ; esp., espace ; M, mur ; SD, sondage (relevé : A. Tisserand, SAVA ; DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).

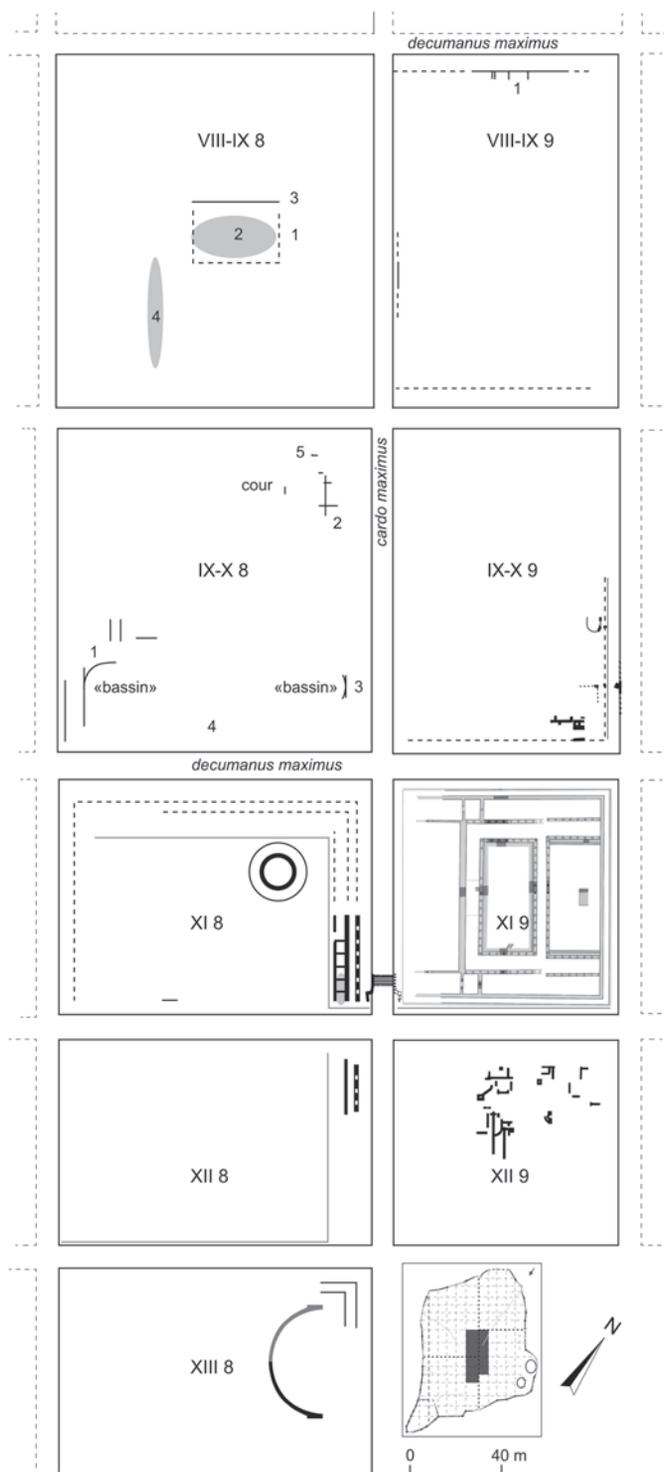


Fig. 5 – Plan archéologique simplifié du centre de la ville antique avec indication des principales découvertes, réalisé d'après les travaux de M. Kasprzyk et A. Louis (DAO : Y. Labaune, SAVAs).

(Delor-Ahü, Alix, 2012). La chronologie relative nous permet d'ancrer cette phase après l'abandon de l'habitat, qui peut être proposé au plus tôt à la fin du I^{er} s. ou au début du siècle suivant. Cette profonde restructuration s'accompagne d'un changement radical de la nature des constructions : l'îlot accueille désormais non plus un ou des habitats mais un complexe monumental se développant sur l'intégralité de son assiette.

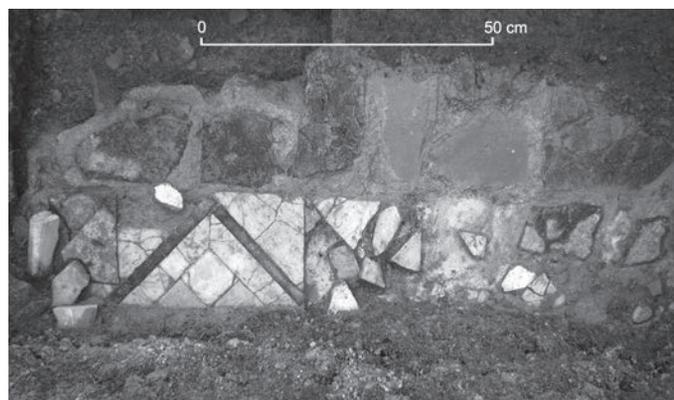


Fig. 6 – Pavement en opus sectile sur hypocauste, habitat de l'îlot IX-X9 (cliché : Y. Labaune, SAVAs).

ÉTAT 3B-C : CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MONUMENTAL AU HAUT-EMPIRE

DESCRIPTION DES VESTIGES DU HAUT-EMPIRE

Cette phase est très difficile à appréhender compte tenu tout d'abord de nos modalités d'intervention. S'agissant d'un diagnostic (et non d'une fouille) sur des vestiges antiques de grande qualité, les fenêtres d'observation profondes, potentiellement destructrices, ont évidemment été pratiquées avec parcimonie.

En outre, le mauvais état de conservation des vestiges de cette phase ainsi que leur difficile détection rendent leur compréhension problématique. La réhabilitation en profondeur du bâtiment à l'état 4 combinant probablement reprise en sous-œuvre des maçonneries préexistantes, troncature des niveaux de circulation devenus obsolètes et nouvelles constructions (voir *infra*) nous a en effet privé de données stratigraphiques, du moins là où les sondages ont été réalisés. Sur le terrain, les vestiges de cette phase ne paraissent conservés qu'à l'état de palimpseste.

En l'état, seules les parties centrale, et dans une moindre mesure orientale, de l'îlot sont en mesure de nous fournir quelques pistes de réflexion²². L'analyse architecturale développée *supra*, suggère que l'ensemble formé par les portiques des stylobates M10 et M6 et le mur M16 est homogène et pourrait constituer une première phase du projet (fig. 15 et 16). Le puissant collecteur C6 d'orientation divergente par rapport à la trame antique pourrait lui aussi appartenir à l'état 3. Seul le piédroit occidental maçonné (5117), doté d'une arase couverte de grandes briques, a pu être observé. Le fond de ce conduit, profond d'environ 0,80 m, est tapissé de briques. Par analogie avec les structures hydrauliques reconnues dans l'état postérieur, cette canalisation pourrait appartenir au système de chasse des eaux pluviales de l'état 3. Ce conduit est clairement recoupé par le stylobate M7 de l'état 4, ce qui nous fournit un indice de chronologie relative (fig. 17).

Les galeries septentrionale et méridionale sont larges d'environ 9 m et encadrent un vaste espace rectangulaire

22. Les niveaux les plus anciens des constructions en façade de la « platea » n'ont pas pu être appréhendés.

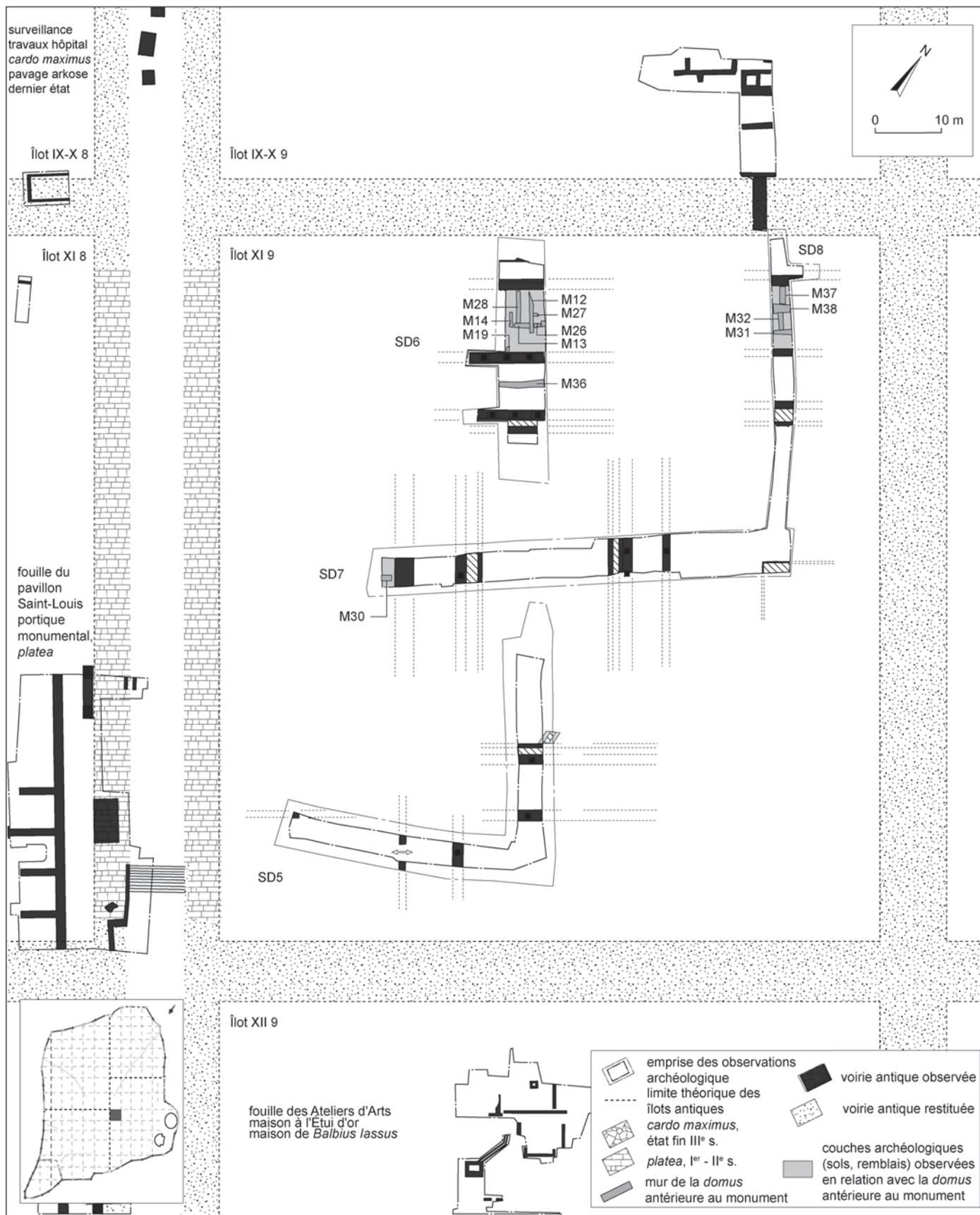


Fig. 7 – Localisation et plan des vestiges d'habitat des états 1 et 2 (DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir, Y. Labaune, SAVA).



Fig. 8 – Vue générale d'un lambeau de sol 6117-6118 de l'état 1 recoupé des maçonneries (conservées en élévation et épierées) de l'état 2 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 9 – Vue générale de la conduite d'eau en bois 6131 de l'état 2. Elle sera recoupée par l'installation du stylobate M11 visible au second plan (cliché : Y. Labaune, SAVA).

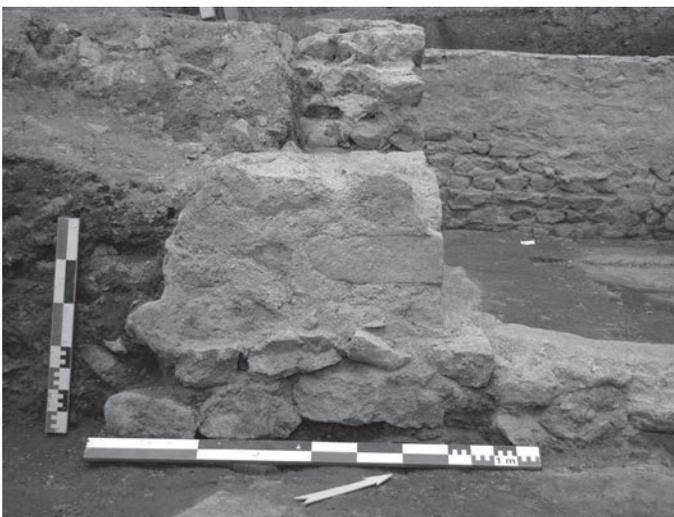


Fig. 10 – Maçonnerie M34 de l'état 2, semelle de fondation et élévation présentant un chaînage d'angle en moellons de grès (cliché : Y. Labaune, SAVA).

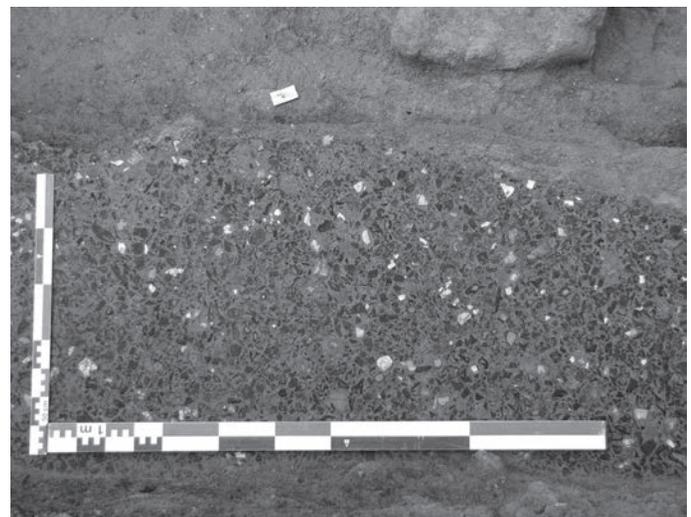


Fig. 11 – Sol en opus signinum 6035 de l'état 2, vue de détail (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 12 – Sol en opus signinum 6035 de l'état 2, vue générale ; en arrière-plan, le stylobate M10 de l'état 3-4 qui le recoupe (cliché : Y. Labaune, SAVA).

de 65 m selon un axe nord-sud. En ce qui concerne une extension de cet espace vers l'est, les données sont bien trop lacunaires pour qu'il soit possible de se prononcer. Dans notre fenêtre d'observation, les niveaux de circulation de l'état 3 ont été intégralement tronqués ou bien ont été scellés par des structures plus récentes qui n'ont pas été démontées au cours de la fouille.

On ne peut pas déterminer l'aspect de l'espace cerné par les portiques : s'agit-il d'un espace entièrement ouvert comme une palestres ?

Un sondage profond a pu être mené sur le portique septentrional, contre la paroi septentrionale du stylobate M10 qui supporte la colonnade de façade. Il a permis d'étudier son mode de construction, qui paraît comparable à celui des autres soubassements reconnus sur le site. La maçonnerie est profondément ancrée dans le substrat, à plus de 4 m de profondeur sous le niveau de circulation restitué de la galerie (fig. 18). La base de la semelle, large de presque 2 m, n'a pas pu être atteinte. Lors de la construction, aux emplacements projetés des colonnes, on a disposé des piles de fondations au sommet du massif, à environ 1 m sous le futur sol de la galerie. Ces piles, composées d'un ou de plusieurs blocs de fondation parallélépipédique en arkose (fig. 19), sont solidarisiées par un

chaînage maçonné large de 1,20 m (fig. 20). Enfin, après la mise en place de la colonnade et entre les bases de colonne, le sommet du stylobate a été scellé par des dalles de calcaire à entroques (fig. 21).

L'ordre du portique opposé, supporté par M6 au sud de l'îlot, peut être restitué. L'une des colonnes de façade, qui semble être restée en place durant toute la phase de fonctionnement du complexe, a en effet été retrouvée effondrée à son emplacement originel (fig. 22 à 24). Bien qu'elle soit en partie concassée, ses restes suffisamment nombreux permettent de restituer une hauteur de colonne d'environ 7,50 m (fig. 25) et de dater le chapiteau (fig. 26) du deuxième tiers du II^e s.

Restitution de l'ordre du portique

La colonne est confectionnée dans un calcaire blanc de la côte chalonaise (Fontaines, Saône-et-Loire).

La base

La base attique est comprise dans la hauteur d'assise du départ du fût à rudentures d'une hauteur totale de 87 cm. Elle présente une puissante rainure de sciage, ce qui indique qu'elle a été abandonnée en cours de débitage. La base seule mesure 31 cm de haut, elle se compose de deux tores inégaux en retrait l'un par rapport à l'autre, une incision médiane marque le milieu du tore, la scotie large et profonde est bordée de deux listels. Un haut cavet assure la transition avec le départ du fût à rudentures. Le diamètre du fût est de 75,5 cm. Le lit d'attente conserve une cavité de louve de 4 cm x 12 cm x 12 cm.

Le fût à rudentures et à cannelures

Le motif des rudentures, appartenant au bloc de la base, mesure 11 cm de large. Il se compose d'un méplat de 3 cm encadrant une partie convexe de 8 cm ; soit au total 20 motifs. Trois cavités, de 1 cm de diamètre pour 3 cm à 4 cm de profondeur, percent la zone rudentée. Un autre fût de colonne découvert à Autun et conservé au Musée lapidaire conserve des traces identiques, évoquant une forme de guirlande (?).

Outre le bloc de transition entre rudentures et cannelures, deux tronçons de colonne cannelée sont conservés. La partie haute du fût est particulièrement intéressante car elle conserve les tracés de composition des cannelures et surtout des ménisques. Le motif mesure 10 cm de large (méplat : 3 cm, concavité : 7 cm). La rétraction du diamètre haut du fût équivaut à celui du chapiteau corinthien (60 cm). Les départs des feuilles d'acanthé de ce dernier sont d'ailleurs visibles au-dessus de l'astragale composé d'une doucine et d'un tore (5 cm et 4 cm sur 1 cm). Ce détail indique que le travail de sculpture s'est fait *in situ*. La petite cavité de louve, de 2,5 cm sur 9 cm, est particulièrement profonde (18 cm à 20 cm).

Au moment de la fouille, la partie haute du fût était encore en connexion avec l'une des faces du chapiteau. Lors du débitage de ce dernier, l'abaque s'est désolidarisé du reste et est tombé à la suite.

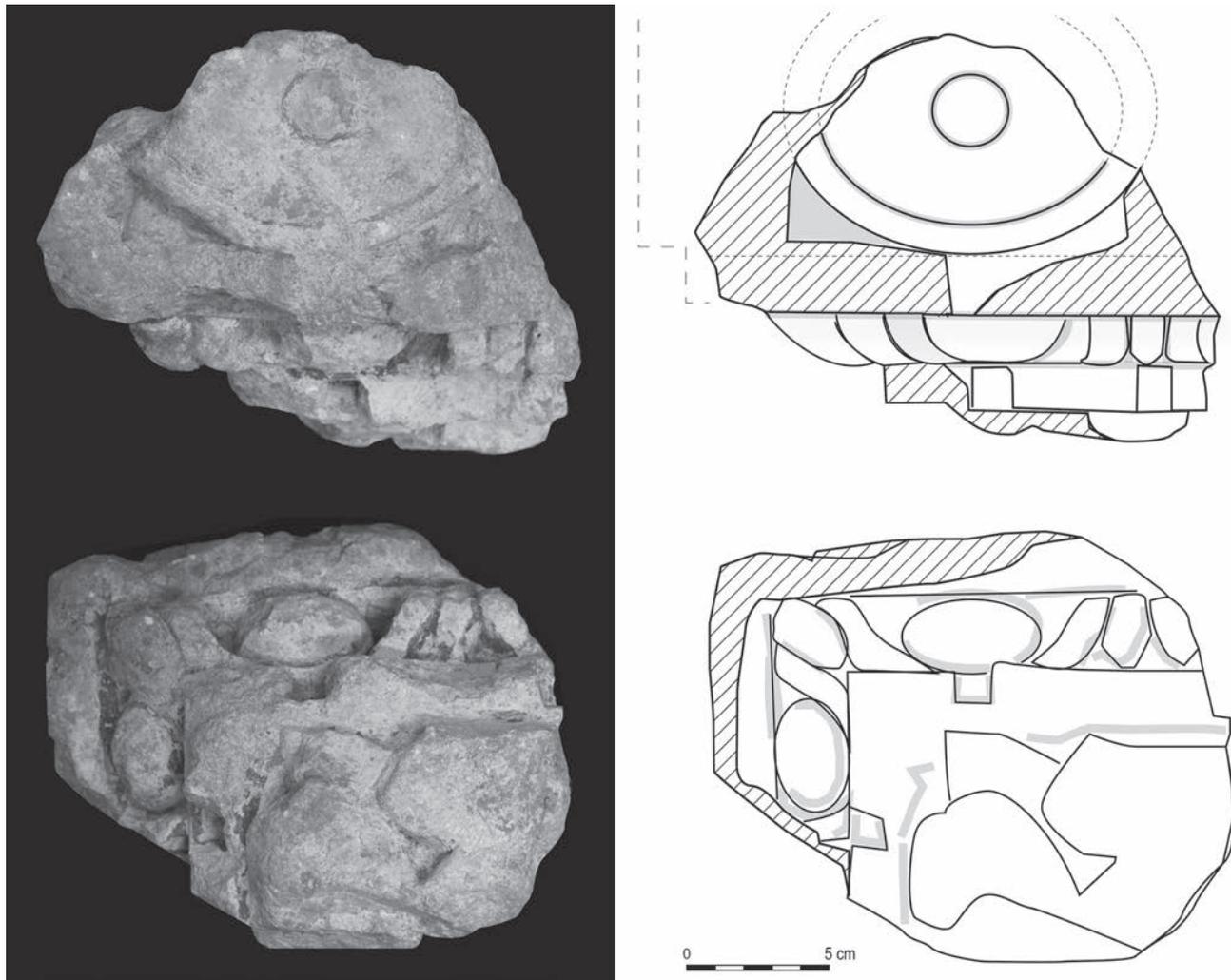


Fig. 13 – Fragment de corniche modillonnaire en calcaire rehaussé de peinture rouge. Édicule appartenant à l'état 2 ? (cliché, DAO : V. Brunet-Gaston, Inrap).



Fig. 14 – Coupe stratigraphique présentant les états 2 (sol d'habitat), 3a (remblai de nivellement), 4a (remblais d'un atelier lapidaire) et 4b (sol du portique double de l'espace 8). On relève un hiatus entre les états 3a et 4a (cliché et DAO : Y. Labaune, SAVA).

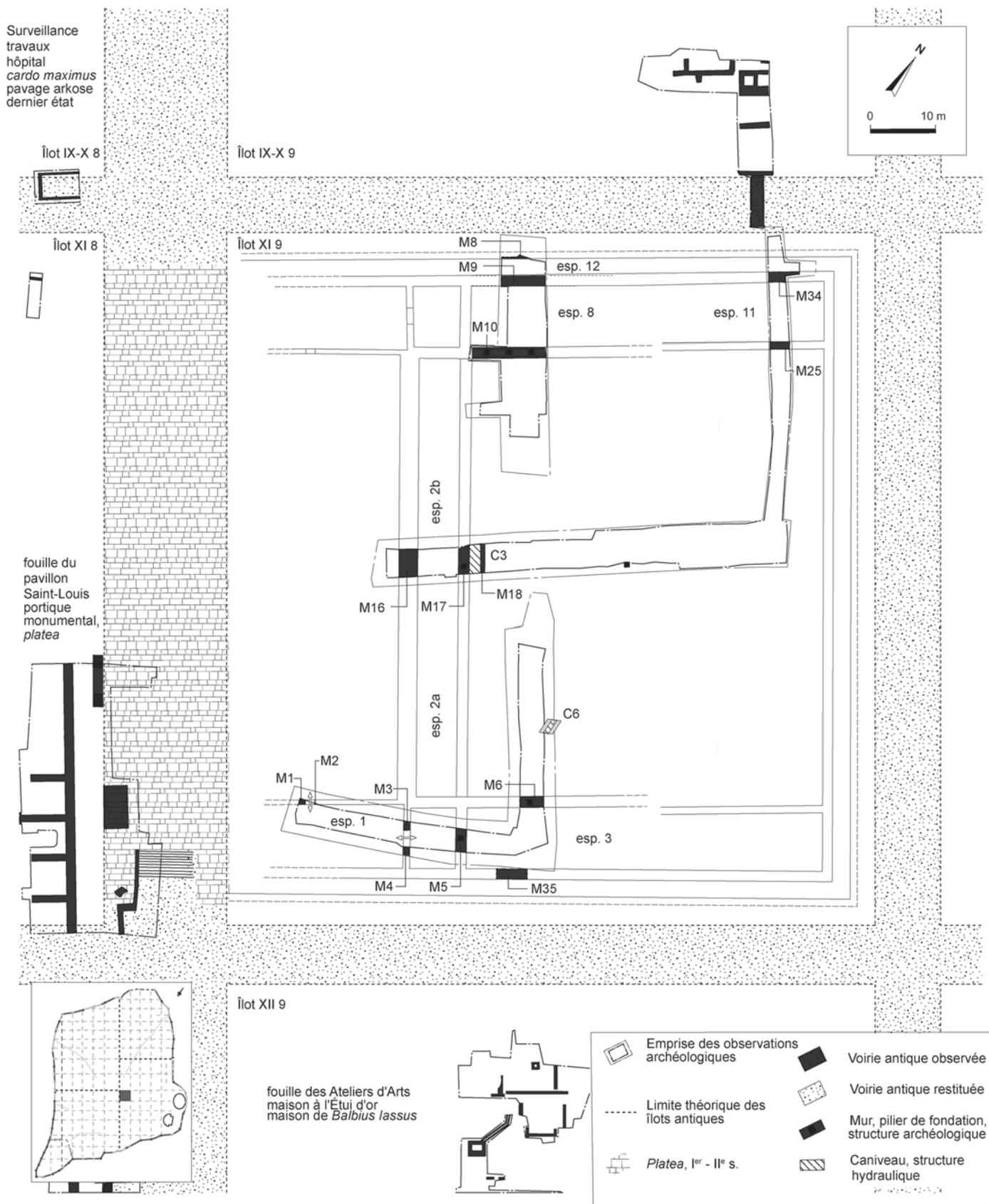


Fig. 15 – Plan des vestiges de l'état 3 ; C, collecteur ; esp., espace ; M, mur (relevé : A. Tisserand, SAVA ; DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).



Fig. 16 – Stylobate M10 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 17 – Collecteur C6 (état 3 ?) recoupé par le stylobate M7 (état 4 ; cliché : Y. Labaune, SAVA).

Le chapiteau corinthien normal

Les fragments d'un chapiteau corinthien, retrouvés à côté d'un grand abaque complet, ont été abandonnés en cours de débitage.

La corbeille

La corbeille est composée de deux couronnes de feuilles d'acanthe (vraisemblablement huit chacune). Ces feuilles comportent cinq (voire sept) lobes découpés chacun en cinq digitations lancéolées, mais très charnues. Ces feuilles s'ouvrent de part et d'autre d'une nervure concave. Les zones d'ombre, entre les lobes contigus, prennent la forme d'une longue goutte

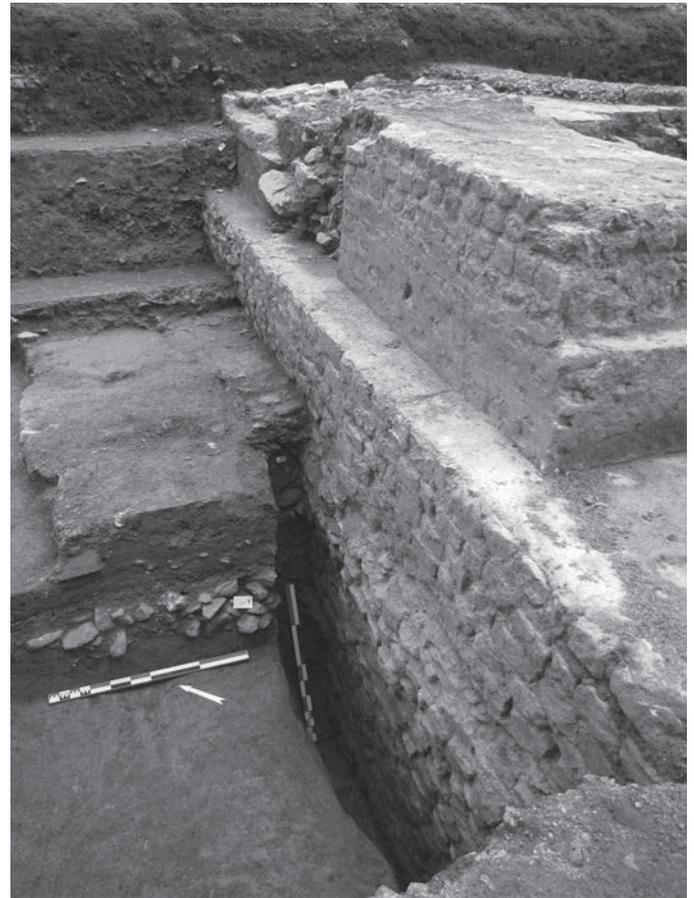


Fig. 18 – Tranchée de fondation (6029) et semelle du stylobate M10 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 19 – Vue de détail de l'emplacement d'une pile de fondation sur le stylobate M10. à droite du cliché, le négatif suggère la présence de deux niveaux de blocs de fondation parallélépipédique en arkose (cliché : Y. Labaune, SAVA).

triangulaire effilée suivie d'un triangle curviligne très prononcé. La nervure axiale, plate et en relief, bordée d'un sillon, s'évase fortement à la base de la feuille. L'affouillement des zones d'ombre et des nervures renforce le clair-obscur des verticales.

Nos fragments permettent d'estimer la hauteur de la première couronne à 28 cm, et celle de la seconde à 48 cm. Cette dernière prend naissance à la base de la première couronne (un demi-centimètre est sculpté sur le bloc inférieur comportant l'astragale et le fût).



Fig. 20 – Deux piles de fondation successives sur le stylobate M10 (cliché : Y. Labaune, SAVA).

La corbeille n'est pas visible. Elle semble ornée de languettes fortement détachées, de forme charnues elles aussi, mais il s'agit en fait de caulicoles. Ces dernières s'arrêtent sous un filet surmonté par une collerette de sépales dentelés bien individualisés et fortement détachés du fond creusé au trépan. Ce motif préfigure les créations de la fin du II^e s. et du début du III^e s. (Tardy, 1989, p. 124-125), sans en présenter les concavités largement creusées en ogive. Les bords des cornets sont invisibles, mais la ciselure d'une des languettes présente une légère torsion.

Le registre supérieur

La tige ondulée du bouton d'abaque naît d'un calice formé par deux paires de feuilles. L'abaque est orné de grosses languettes inclinées et se termine par une moulure en cavet enserrée par deux filets. Comme les fleurons d'abaque²³ ont une forte projection, leur inclinaison n'a pas pu être vue ; ils sont composés de deux rangs de six pétales festonnés, sur un cœur en bouton. Les pétales de la corolle extérieure ont 10 cm de large pour trois digitations charnues.

Le lit d'attente du chapiteau comporte une tablette portante de 74,3 cm de diamètre, ce qui correspond au diamètre bas du chapiteau (cinq grands fragments sont conservés). Il conserve une cavité de louve (non vue) qui perfore l'épaisseur

23. Uniquement observés sur cliché, en attente d'une restauration.



Fig. 21 – Stylobate M6 : pile de fondation et fragment de dallage de couverture (calcaire à entroques) en place (cliché : Y. Labaune, SAVA).

conservée de l'abaque ; cette dernière est de ± 11 cm (hauteur de l'abaque $\times 7 = 77$ cm), ce qui est *grosso modo* dans le respect des proportions vitruviennes.

Proposition de datation

L'élément conservé reprend pour l'essentiel la syntaxe des chapiteaux de la première moitié du I^{er} s. avec des hélices et des volutes lisses et somme toute une composition « normale » du chapiteau. Toutefois, si dans les exemplaires julio-claudiens la caulicole cannelée présente trois festons, elle donne ici naissance à deux bractées soutenant les volutes. Ce culot d'acanthé comporte deux feuilles dont la rencontre forme un motif en « harpon »²⁴. La fin du I^{er} s. voit apparaître sur les chapiteaux autuniens un abaque à languettes obliques comme ici. Les chapiteaux du début du II^e s. jusqu'à la période hadrienne montrent soit des malfaçons, soit une reprise de l'acanthé grasse, typique de la période. Le style de l'acanthé de ce chapiteau évoque sans conteste les cartons du II^e s., tels qu'on les voit à Saintes (Tardy, 1989, p. 72), mais les digitations qui commencent à devenir très charnues semblent un vif écho aux productions qui apparaissent à l'époque hadrienne (acanthé grasse) et qui sont utilisées tout au long du II^e s.

Sur ces critères, la datation proposée est l'époque antonine et plus particulièrement le deuxième tiers du II^e s.

24. Se reporter aux chapiteaux ML 577 et 245 du musée lapidaire d'Autun. Voir Brunet-Gaston, 2010.



Fig. 22 – Ordre (état 3) correspondant au stylobate M6 effondré sur place, en cours de fouille. De gauche à droite, l'abaque du chapiteau, les fragments de la corbeille en tas, le haut du fût (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 23 – Ordre correspondant au stylobate M6 effondré sur place, en cours de fouille. Au premier plan, l'abaque du chapiteau, les fragments de la corbeille en tas puis le fût (cliché : Y. Labaune, SAVA).

Restitution de l'élévation

Deux possibilités de restitution de l'élévation s'offrent à nous en se basant, soit sur les proportions de l'entr'axe, soit sur le module corinthien. Dans les deux cas, la démarche aboutit à la même dimension et permet de restituer une colonne d'une hauteur d'environ 7,50 m (fig. 27).

LE CAS DE LA CORNICHE MODILLONNAIRE RETROUVÉE DANS L'ÎLOT VOISIN XII 9

Un fragment de corniche corinthienne monumentale en calcaire a été mis au jour au cours de la fouille de la maison dite « de *Balbius Iassus* » située dans l'îlot voisin XII 9 (fig. 28). Elle pourrait provenir de l'îlot XI 9 et du démantèlement de notre bâtiment. Cette hypothèse avait déjà été évoquée dans la publication de la fouille (Blanchard-Lemée *et al.*, 1986, p. 146 et fig. 18) et nous la suivons volontiers compte tenu de la proximité des deux sites (une trentaine de mètres séparent le lieu de découverte de la colonne effondrée en place précédemment évoquée) et de la nature du matériau (calcaire).



Fig. 24 – Ordre (état 3) correspondant au stylobate M6 (visible au second plan) effondré sur place, après dépose des vestiges du chapiteau (cliché : Y. Labaune, SAVA).

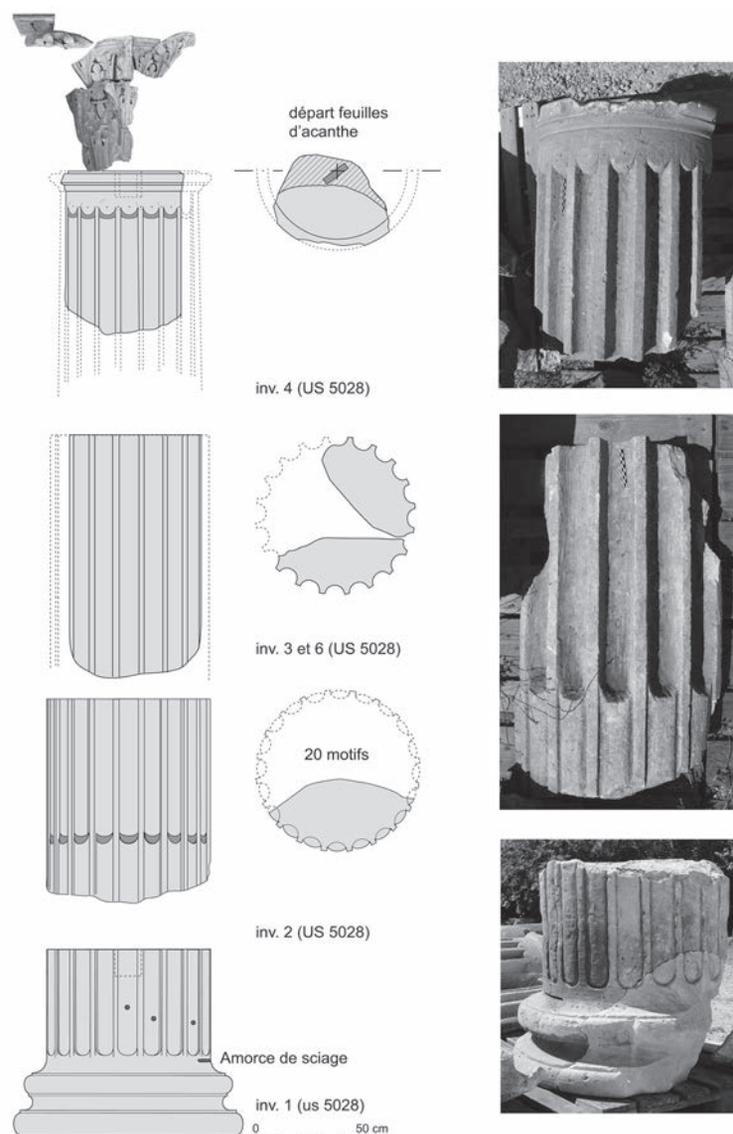


Fig. 25 – Fragments de l'ordre (ensemble base, fûts, chapiteau ; hauteur estimée : 7,50 m avec le chapiteau corinthien) correspondant au stylobate M6 : état 3 (conception, cliché, dessin, DAO : V. Brunet-Gaston, Inrap).

Le fragment présente des tulipes renversées à l'intérieur des rais-de-cœur, dont l'utilisation est caractéristique du premier tiers du II^e s. dans les séries provinciales (Tardy, 2005, p. 112). La hauteur des modillons est restituable à 17 cm ; si les trois registres ont sensiblement la même hauteur on peut donc estimer cette dernière à 80 cm. Si les trois éléments ont la même taille, il est possible de restituer une hauteur maximale d'entablement d'environ 2,40 m, soit une colonnade d'une douzaine de mètres de haut.

Les dimensions de cette corniche ne nous autorisent pas à la mettre en relation avec l'ordre du portique précédemment restitué. Il est possible cependant qu'elle provienne d'un autre secteur du complexe muni d'un ordre plus important ²⁵.

25. La présence de colonnes d'une dizaine de mètres est par exemple attestée par la découverte de fragments de cannelures liés au démantèlement du site (8000) dans la partie orientale de l'îlot.

LA MISE EN PLACE DU COMPLEXE MONUMENTAL REPLACÉE DANS SON CONTEXTE

Les indices sont maigres pour dater la construction du complexe. Un *terminus post quem* du début du II^e s. est fourni par la destruction de l'habitat préalablement à la mise en place de la plateforme accueillant le monument. Un ordre écrasé découvert à son emplacement initial permet d'envisager le second tiers du II^e s. d'après l'analyse stylistique du chapiteau.

Dans l'état actuel du dossier, il est peu pertinent de replacer cette construction dans un contexte plus global concernant l'équipement monumental d'Autun. La construction de notre édifice paraît postérieure à la restauration flavienne du décor intérieur du temple à plan centré et à *cella* circulaire de l'îlot XI 8 situé en face du nôtre ²⁶ (Louis, 2012). Elle est postérieure ou

26. Interprété comme le temple à Apollon, son édification remonterait au règne de Claude. La restauration du décor intérieur interviendrait à la fin du

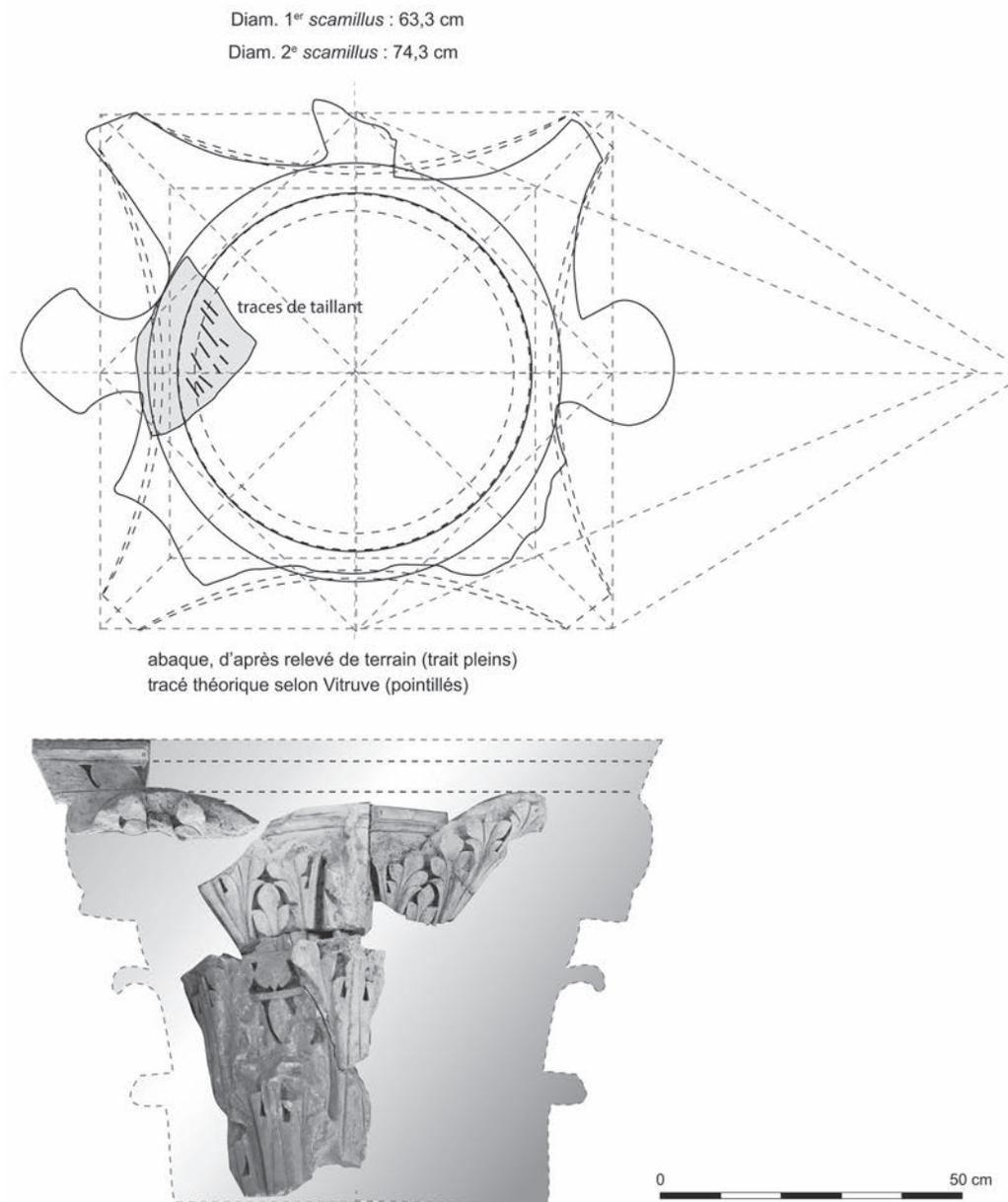


Fig. 26 – Restitution du chapiteau : état 3 (conception, cliché, DAO : V. Brunet-Gaston, Inrap).

bien contemporaine de la construction du portique monumental qui borde les îlots XI 8 et XII 8, programme architectural que la documentation permet de situer dans une fourchette large comprise entre la seconde moitié du I^{er} s. et la première moitié du siècle suivant²⁷. Seules une fouille complémentaire et une reprise de la documentation seront à même de vérifier si un même programme architectural aurait pu être à l'origine de l'édification du complexe et de la monumentalisation de la *platea*.

Parmi l'important corpus de *membra disjecta* répertoriés et étudiés à Autun (Brunet-Gaston *et al.*, 2006), seul un élément évoque précisément le second tiers du II^e s. Il s'agit

règne de Néron au plus tôt, comme le suggèrent les comparaisons à la *domus transitoria*.

27. Des sondages inédits réalisés par M. Kasprzyk dans le vide-sanitaire sous la maison de retraite boulevard Frédéric-Latouche ont permis de montrer que le *terminus ante quem* pour la construction du stylobate à cet endroit date du milieu du I^{er} s. (Kasprzyk, 2003). Cela réfute l'hypothèse d'une édification, non étayée, au début de l'Antiquité tardive (Olivier, Rebourg, 1985).

d'un chapiteau corinthien (fig. 29) conservé au musée lapidaire (n° d'inventaire ML 751) qui présente de fortes similitudes avec l'exemplaire découvert au cours de cette opération (matériau, taille et composition analogues). Sa provenance est malheureusement perdue²⁸.

ÉTAT 4A : RESTRUCTURATION DU MONUMENT AU DÉBUT DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE

Une profonde restructuration du monument intervient à l'état 4 (fig. 30). Elle semble se traduire par la mise en place de deux espaces ouverts de dimensions sensiblement identiques (environ 45 m x 20 m) fermés par des portiques et séparés par une galerie à claire-voie.

28. Provient-il d'un autre programme architectural ou est-il tout simplement issu de notre secteur ? En l'état actuel, on ne peut pas trancher avec certitude.



Fig. 27 – Restitution de l'élévation de l'ordre (état 3) correspondant au stylobate M6 (conception et DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).

LES ATELIERS LAPIDAIRES, TÉMOINS PRIVILÉGIÉS DE CETTE RESTRUCTURATION

Les zones fouillées ont révélé à trois endroits la présence d'ateliers lapidaires qui fonctionnent tardivement dans la vie de ce monument (fig. 30, L1-3). Ils constituent les indices les plus probants d'une restructuration en profondeur de l'édifice.

D'épais remblais d'éclats en calcaire, d'une épaisseur parfois supérieure à 0,30 m, servent à asseoir le sol de la cour centrale (espace 5, remblais 5051, 5053, 7028) (fig. 30, L1 et fig. 31). On estime le volume de ces épandages de déchets de taille à 250 m³ : ils témoignent de travaux d'ampleur dépassant le stade de la simple réfection, peut-être de l'installation d'une architecture en calcaire et plus particulièrement du travail de finition réalisé sur place. Il pourrait tout simplement s'agir des portiques qui ceinturent l'espace 5. Le dépôt du remblai 5051 permet de dater l'épisode du III^e s. au plus tôt²⁹ (fig. 32).

29. 5051 repose sur un remblai de nivèlement (5052) très riche en mobilier céramique du III^e s.

Deux secteurs ont livré des aménagements qui évoquent quant à eux des ateliers où ont été travaillées plus spécifiquement les roches colorées.

Le premier a été rapidement appréhendé en coupe, sous les niveaux de circulation du portique septentrional (espace 8, 6080-6081, fig. 30, L2 et fig. 14). Il se caractérise par un épandage d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur essentiellement constitué d'éclats de roches décoratives (pour la plupart d'origine locale, plus rarement du marbre de Carrare). On note la présence de quelques fragments d'*opus sectile* en brèche de Téos (Turquie) dite « africano ». Un lot de tesselles brutes de taille de trois couleurs (beige en calcaire dur bourguignon, rouge orangé en calcaire de Givry et noir en schiste du bassin d'Autun) témoigne plus particulièrement du travail de mosaïste. Le mobilier céramique du remblai 6080, et notamment les productions à engobe micacé de l'officine de la rue des Pierres à Autun, place là aussi le fonctionnement de cet atelier lapidaire au plus tôt au III^e s.

Le second secteur a pu être appréhendé en plan par le biais d'une fenêtre de fouille menée sur une dizaine de mètres carrés environ (fig. 30, L3), sous le sol du portique occidental (espace 2b, 7003, 7044, 7045, 7061, 7063, 7071). Les couches d'atelier, stratifiées, ont pu être finement fouillées. Les premiers niveaux d'ateliers scellent directement le remblai de nivèlement (7058) qui constitue l'assiette du monument. Les couches les plus anciennes de l'atelier, qui mesurent jusqu'à plusieurs dizaines de centimètres d'épaisseur, sont composées d'éclats de taille de calcaire et de grès (fig. 33). On remarquera que ces matériaux sont respectivement utilisés sur ce site pour confectionner les colonnes des portiques et leurs dés de fondation.

Des trous circulaires d'une vingtaine de centimètres de diamètre mais également des traces linéaires incisant ces premiers remblais sont apparus à la fouille dans une couche jaune finement stratifiée (7003) d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur (fig. 33) qui comporte un lot conséquent de déchets de taille de roches décoratives. Ces structures en creux évoquent les traces que peut laisser un banc de sciage servant au débitage *in situ* de grands blocs (fig. 34 et 35) comme dans les thermes du Vieil-Évreux (Seigne, 2000, p. 224-228). Ainsi, les traces linéaires pourraient être des traces laissées par la scie, et les trous circulaires les points de fixation au sol de la structure de sciage. Cette hypothèse est corroborée par l'observation microscopique³⁰ des épaisses strates sableuses jaunes précédemment évoquées (7003). Elles trouveraient leur origine dans une altération du grès blond du Rhétien, un matériau d'origine locale qui pourrait avoir été utilisé en tant qu'abrasif humide pour user la pierre lors de la découpe, comme cela est l'usage avec ces scies particulières. La présence dans ces horizons de plusieurs outils lithiques confectionnés dans ce même matériau suggère que le dépôt pourrait également trouver son origine dans le polissage intensif de certaines roches (fig. 36).

La fouille a permis de récolter un lot de 1068 déchets de taille pour un poids total d'environ 24 kg. Le corpus est composé de roches de provenance très diverses, à la fois régionales et originaires du Bassin méditerranéen (fig. 37), dont certaines comportant des traces de sciage (fig. 38).

30. Analyse réalisée par F. Delencre, doctorant sous la direction de J.-P. Garcia, Université de Bourgogne.

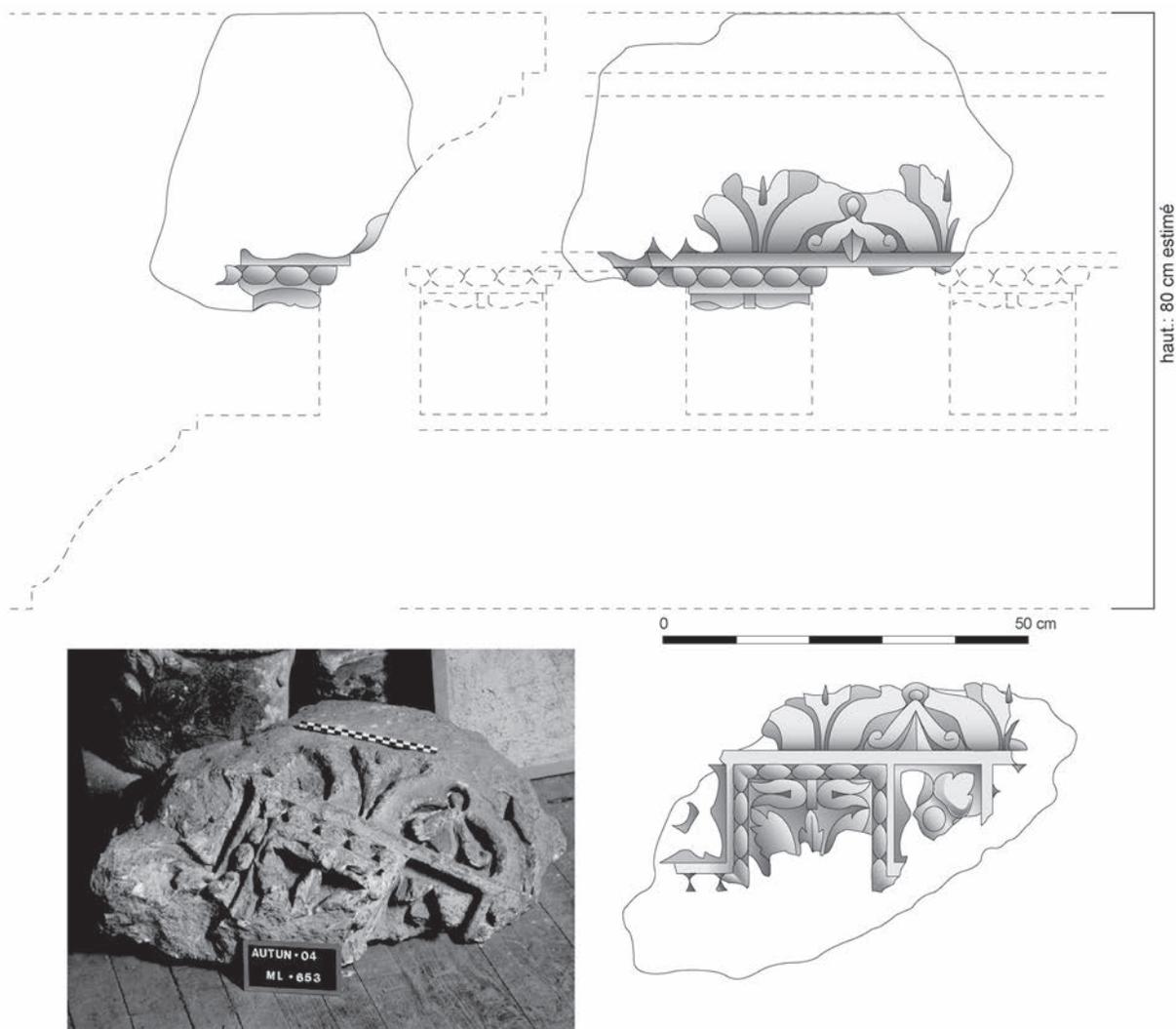


Fig. 28 – Corniche corinthienne (n° d’inventaire ML 653) issue des fouilles de la maison dite de Balbius Iassus (îlot voisin XII 9) (conception, DAO : C. Gaston, PCR Autun).

La place importante occupée par le marbre blanc de Carrare (fig. 37) est remarquable (un tiers des fragments recensés et quasiment la moitié de la masse totale du corpus récolté sur cet atelier). Les déchets de marbre de Carrare sont à la fois nombreux et de taille assez importante ; on relève la présence d'ébauches de moulures et de fragments de cannelures (fig. 38b). Les éclats de roches en provenance de Turquie ou d'Afrique du Nord sont peu abondants et bien plus petits : on a visiblement pris soin de rationaliser la taille de ces blocs de provenance lointaine. Un déchet de taille en calcaire rouge de Givry pourrait témoigner de la confection d'éléments en *opus sectile* (fig. 38c). Enfin, quelques tesselles brutes de taille évoquent, à l'instar du secteur 2, le travail du mosaïste (fig. 38d). Il s'agit de roches de provenance lointaine, à savoir du marbre vert de Thessalie et du marbre rouge antique.

La datation de cette phase de chantier est délicate. Les monnaies sont malheureusement absentes et le mobilier céramique, abondant, comporte une forte part d'éléments résiduels antérieurs au dernier tiers du III^e s. Quelques formes, rares, possèdent toutefois une fourchette de datation plus tardive que l'on peut situer entre la fin du III^e s. et le début du IV^e s., notamment dans les niveaux supérieurs de l'atelier lapidaire (fig. 39) : les jattes à bord en bandeau mouluré rentrant (fig. 39,

n° 1) et à bord simple épaissi (fig. 39, n° 2) et bourrelet saillant à mi-panse trouvent comparaison dans les niveaux tardifs des régions du Centre et d'Île-de-France³¹. À noter aussi la présence, aux côtés de tessons d'amphores africaines et Tripolitaine III, d'une amphore à poisson de Lusitanie (vallée du Tage, du Sado et de l'Algarve, fig. 39, n° 3), diffusée principalement en Méditerranée occidentale, datant du milieu du III^e s. au V^e s. (Mayet, 2001, p. 279 ; Laubenheimer, Marlière, 2010, p. 59).

Ces niveaux sont scellés par le sol de la galerie occidentale (espace 2b, 7057) composé de grandes dalles de calcaire beige de Germolles (fig. 40).

D'AUTRES TÉMOINS PLUS DISCRETS

Aux quelques endroits du site sondés en profondeur, il est frappant de constater que les sols de circulation de l'état 4 ne scellent à aucun moment d'anciens sols de l'état 3 devenus

31. Mouton-Venault, Devevey, 2005 ; Bébien, 2005 ; Kasprzyk, Mouton-Venault, 2011, p. 70 et 75 ; Blin *et al.*, 1997 ; Sellés, 2001 ; Marcille, Pissot, 2006 ; Séguier, Delage, 2009.

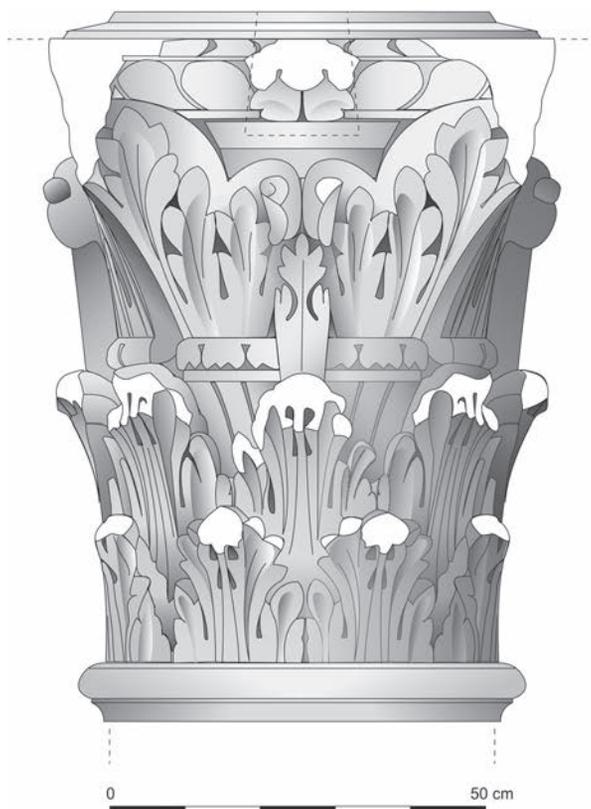


Fig. 29 – Chapiteau corinthien (n° d'inventaire ML 751) présentant des similitudes avec l'exemplaire découvert lors du diagnostic 5058 (conception et DAO : C. Gaston, PCR Autun).

obsolètes. Mieux encore, on constate un hiatus de quasiment deux siècles entre d'une part la destruction de l'habitat et la création d'une plateforme plane à l'échelle de l'îlot (*terminus post quem* au début du II^e s. apr. J.-C.) et d'autre part le moment où fonctionnent les ateliers lapidaires et où sont aménagés la plupart des sols de circulation conservés du monument (fin du III^e s. ou début du IV^e s. (fig. 40). Le mobilier du II^e s. et du début du III^e s. est essentiellement attesté en position résiduelle. On peine à expliquer ce phénomène sauf si on considère que dans un contexte de travaux d'ampleur, un tel hiatus pourrait trahir un démontage systématique des anciens sols de circulation devenus obsolètes³². Si on suit cette hypothèse, seules les superstructures (maçonneries, stylobates supportant des colonnades) pourraient avoir été laissées en place. Les déblais, encombrants, ont pu être évacués et réutilisés à proximité immédiate, dans le cadre du chantier contemporain de réfection du *cardo* qui longe le côté occidental de l'îlot³³.

Quelques maigres indices suggèrent que ces travaux d'ampleur ont pu générer la reprise en sous-œuvre d'au moins

une partie des maçonneries de l'état 3, en l'occurrence M9 et M10.

La fouille montre que le mur M9 s'installe initialement dans une tranchée légèrement plus large que la maçonnerie. Cette tranchée est surcreusée dans un second temps : cet indice stratigraphique pourrait correspondre à une réfection, en l'occurrence un apport complémentaire et ponctuel de mortier au niveau des fondations (fig. 41). Malheureusement, malgré une fouille scrupuleuse, l'indigence du mobilier et les phénomènes de résidualité ne permettent pas de dater la reprise.

D'autre part, il a été possible de fouiller une tranchée (6029) débordant légèrement de la paroi septentrionale de la M10. Dans ce cas précis aucun indice de surcreusement n'a pu être observé, mais la présence de mobilier du début de l'Antiquité tardive dans la partie supérieure du comblement (6031) pourrait plaider en faveur d'une reprise en sous-œuvre du stylobate. La présence de joints regarnis assez hétérogènes dans la partie supérieure du massif (entre les piles de colonnes) pourrait plaider en faveur de cette hypothèse.

ÉTAT 4B : DESCRIPTION DES VESTIGES DU DÉBUT DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE

En préambule à cette partie, il convient de rappeler l'excellent état de conservation des vestiges qui appartiennent à cet état et s'organisent suivant un axe de symétrie est-ouest. La description s'attachera à décrire les différents espaces rencontrés, depuis l'ouest jusqu'à l'est.

32. On conviendra que ce cas de figure n'est évidemment pas le plus fréquent avant la période industrielle et l'utilisation de moyens de terrassement mécanisés.

33. La mise en place du dallage en granite dans une rue désormais en pente douce et s'affranchissant des dénivelés a nécessité des apports massifs en pied de terrasse. C'est le cas de ces couches observées à plusieurs reprises au XIX^e s. sous les dalles, riches en éléments de démolition des II^e et III^e s. et mesurant parfois 1,10 m d'épaisseur (Rebourg, 1998, p. 173).

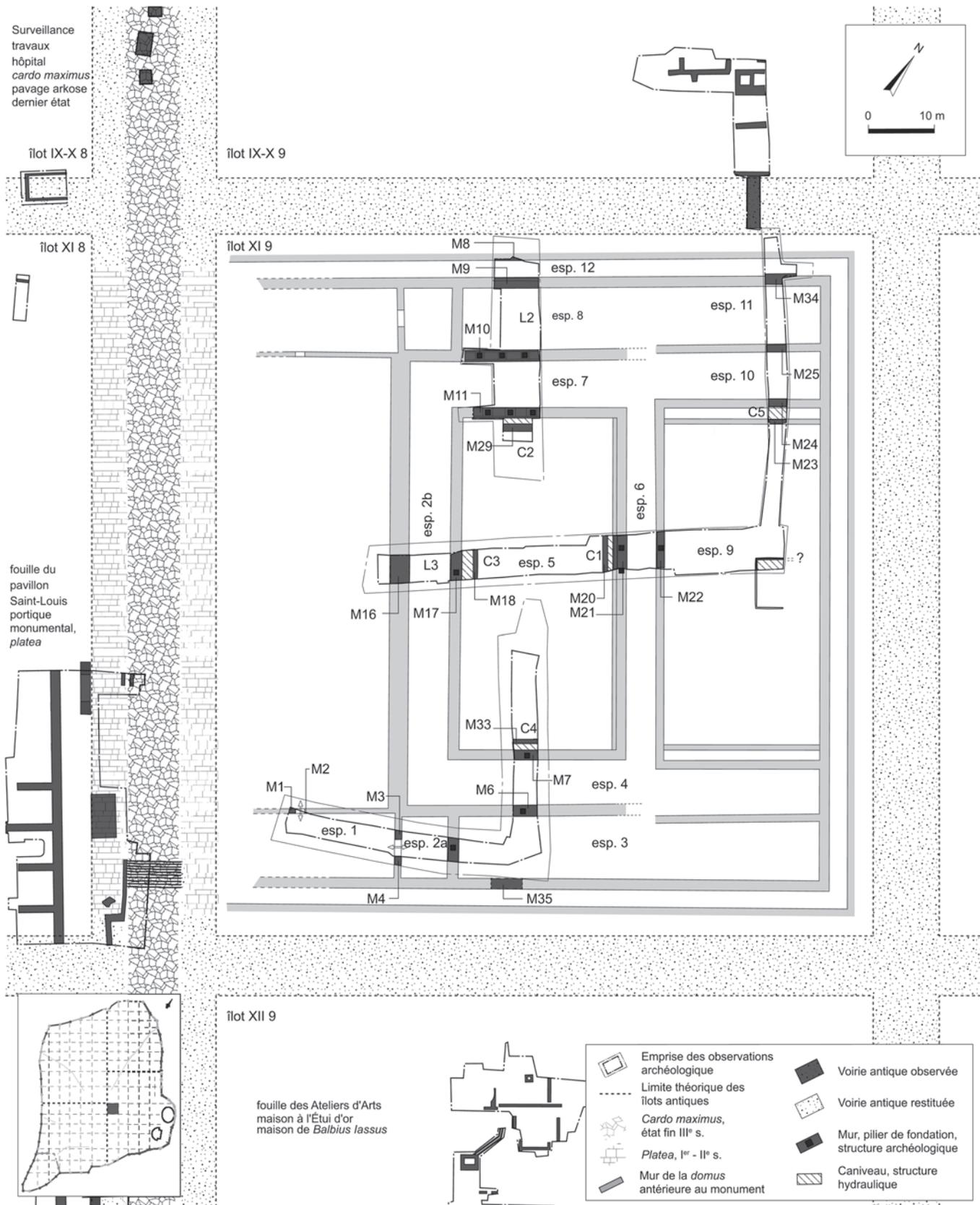


Fig. 30 – Plan des vestiges de l'état 4 : C, collecteur ; esp., espace ; M, mur
(conception et relevé : A. Tisserand, SAVA ; DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).



Fig. 31 – Épandage de déchets de taille en calcaire (7028) sur l'emprise de l'espace 5, préalablement à la mise en place du sol (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 32 – Stratigraphie au niveau de l'espace 5, du plus ancien au plus récent : substrat remanié (5054 : troncature des états antérieurs ?), gros épandage de déchets de taille en calcaire (5053), remblai de nivellement daté du III^e s. au plus tôt (5052), nouvelle couche de déchets de taille en calcaire (5051) puis radier de fondation du sol (5130, 5131, 5048, 5049, 5050) (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 33 – L'atelier lapidaire de l'espace 2b, état 4a. Au premier plan, niveaux supérieurs de l'atelier lapidaire caractérisés par une couche jaune 7003 (grès utilisé comme abrasif sur un banc de sciage). Au second plan, une couche de déchets de taille en calcaire et grès correspondant au niveau le plus ancien de l'atelier (cliché : H. Laganier, Université de Bourgogne).



Fig. 34 – L'atelier lapidaire de l'espace 2b, état 4a. Vestiges probables d'un banc de sciage (cliché : H. Laganier, Université de Bourgogne).

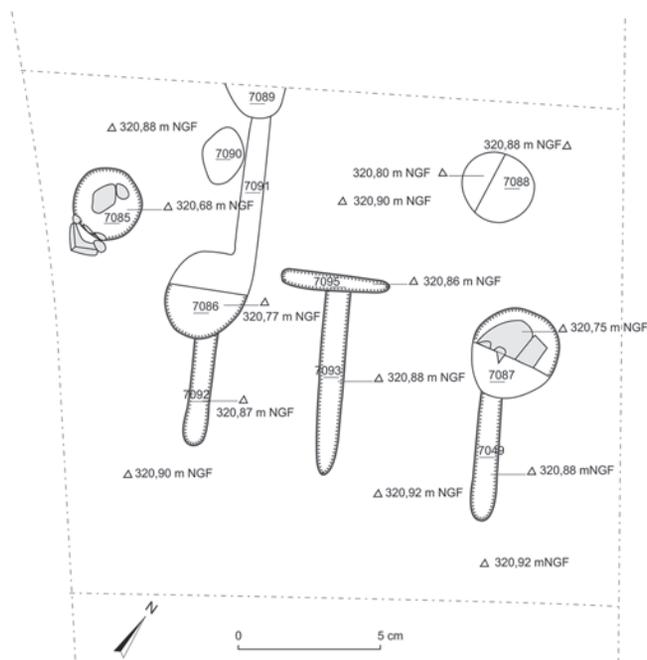


Fig. 35 – L’atelier lapidaire de l’espace 2b, état 4a. Vestiges probables d’un banc de sciage (relevé : H. Laganier, Université de Bourgogne ; DAO : A.-L. Bugnon, Inrap).

La partie occidentale de l’îlot

Cet espace est très difficile à cerner : actuellement traversé par le boulevard Frédéric-Latouche, il était en grande partie situé hors de l’emprise de nos sondages (fig. 30). Seuls quelques vestiges remarquables permettent de se faire une idée de sa monumentalité.

Il s’agit en premier lieu d’un tronçon de maçonnerie (M16) de même orientation que le *cardo*, dégagé sur une longueur de 5 m, mesurant 3 m de largeur et dont les parties en élévation ont été récupérées (fig. 42). Les dimensions de ces fondations sont considérables, supérieures par exemple à celles des courtines de l’enceinte de la ville qui n’excèdent pas 2,50 m de large. Les traces laissées dans le mortier frais au niveau de l’arase conservée suggèrent la présence d’au moins une assise réalisée en grand appareil : les blocs parallélépipédiques de taille variable, mesurent 0,50 m à 1 m de largeur et 1 m à 2 m de profondeur. De nombreux fragments conservés dans le comblement de la tranchée d’épierrement des parties supérieures (7074) montrent qu’il s’agit de blocs d’arkose aux faces soigneusement dressées. L’édifice auquel appartient cette maçonnerie (espace 13) se développe hors emprise, vers l’ouest et la *platea*. Aucun niveau de circulation en relation avec cette maçonnerie n’est conservé dans cette direction. Il pourrait toutefois s’agir d’un sol en béton de tuileau ainsi que le suggère la présence de nombreux lambeaux (7075) probablement bouleversés lors d’une phase de récupération des matériaux de construction. La documentation à notre disposition permet de rattacher cette maçonnerie à cette phase tardive sans que l’on soit en mesure d’en déterminer la date de construction (état 3 ?). À l’est, la maçonnerie M16 ferme par ailleurs le portique occidental (espace 2b) de l’espace central (espace 5) qui sera décrit ultérieurement (fig. 67).



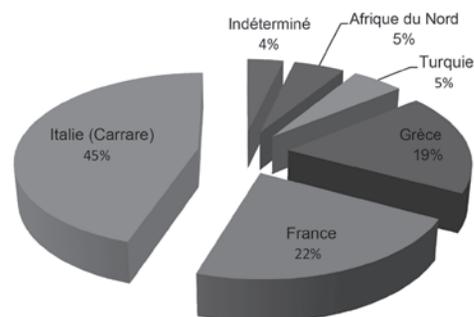
Fig. 36 – L’atelier lapidaire de l’espace 2b, état 4a. Le premier type de polissoir (un exemplaire) possède une surface active plane (finition des pavements ? Il est mentionné dans Vitruve, De Architectura, livre I). Le second (trois exemplaires) possède plusieurs surfaces actives arrondies (cliché : Y. Labaune, SAVA).

D’autre part, il a été possible de dégager partiellement le dernier état de construction d’un pavillon d’angle de plan rectangulaire donnant accès au cœur de l’îlot depuis le *cardo* principal (espace 1) (fig. 43). Large de 9 m et long de plus de 16 m, il couvre une superficie estimée à 180 m². Les maçonneries orientale et septentrionale qui ferment cet espace ont pu être observées directement, ainsi que des ouvertures permettant la circulation au sein du complexe monumental.

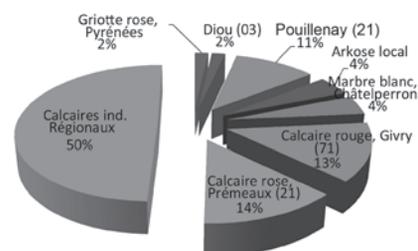
La maçonnerie septentrionale (M1-M2) mesure 0,80 m de largeur, son parement en petit appareil (*opus vittatum*) est assez régulier, composé de moellons de grès ou de granite ; aucune trace d’enduit n’est conservée. Ce mur est percé d’une ouverture de 1,33 m de largeur (soit 4 pieds ½) permettant, depuis ce vestibule, de se diriger en direction de l’édifice en façade du *cardo* principal (fig. 44). Une trace d’arrachement trahit l’existence d’un seuil rectangulaire (fig. 45).

La maçonnerie fermant la salle à l’est (M3-M4) mesure 0,90 m de largeur, son parement en petit appareil est lui aussi très régulier (fig. 46 et 47). Douze assises de moellons en grès surmontées par une assise de réglage en briques (il n’en reste que les traces d’arrachement) sont conservées. Cet indice montre que l’on a peut-être affaire à un parement mixte alternant assises de moellons et assises en briques (*opus vittatum mixtum*). Caractéristique très intéressante, la semelle de M3-M4 est franchement débordante du côté du pavillon d’angle (espace 1 ; ressaut de 0,40 m environ, ce qui correspond à un élargissement des fondations à 1,25 m) et est directement scellée par le pavement dallé (5012). Sur cette face aucune trace d’enduit n’est conservée. En revanche, côté portique (espace 2a) la base du parement est encore recouverte d’une très épaisse couche de mortier de tuileau rose d’une quinzaine de centimètres renforcée au cœur par des fragments de terre cuite architecturale (fig. 48). La surface de l’enduit est lissée et des fragments de marbre en remploi servent d’assises de réglage destinées à l’accueil d’un décor plaqué. Une partie de ce décor a été retrouvé *in situ*, effondré au pied de la maçonnerie (5029) : il s’agit uniquement de placages en marbre de type Carrare.

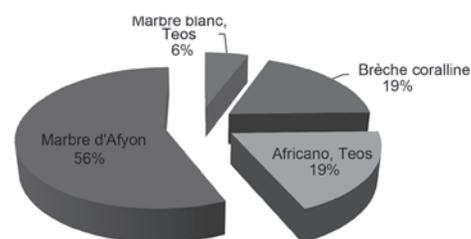
Une ouverture de 2,55 m ménagée dans M3-M4 a pu être observée (fig. 49). Un arrachement de plan rectangulaire évoque la présence initiale d’un puissant aménagement de seuil (fig. 50). A cet endroit, la présence de blocs architecturaux



Répartition globale du corpus

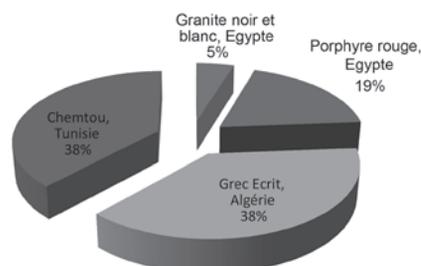


Répartition des roches décoratives d'origine locale ou régionale

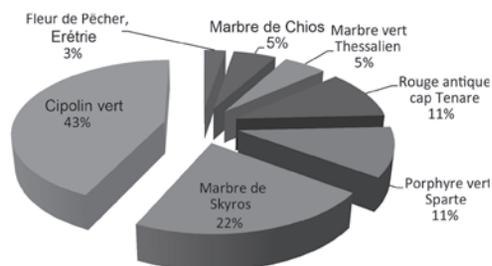


Répartition des roches décoratives de Turquie

Atelier lapidaire de l'espace 2b
 Nombre de déchets de taille : 1068 (env. 24 kg)



Répartition des roches décoratives d'Afrique du Nord



Répartition des roches décoratives de Grèce

Fig. 37 – Planche synthétique, réalisée à partir de l'étude de V. Brunet-Gaston, présentant la provenance des roches décoratives (éclats, ébauches, déchets) rencontrés sur l'atelier lapidaire de l'espace 2b, état 4a. Analyse basée sur un échantillon de 1068 fragments (environ 24 kg) (DAO : Y. Labaune, SAVA).

découverts *in situ* dans les couches de démolition et/ou de démantèlement (5115) (fig. 47) et leur probables traces au sol dans le mortier frais (5081) (fig. 50) suggèrent une monumentalisation de ce passage qui permet d'accéder à l'espace ouvert au centre de l'îlot (espace 5) *via* le portique occidental (espace 2a) ou par le portique à double travée (espaces 3 et 4) qui le ceinturent. On note la présence de deux éléments de pilastre en calcaire à entroques (5115), dont l'un présente un plan à l'oblique faisant office de sommier, destiné peut-être au claveau d'une voûte ; au pied des maçonneries, des négatifs dans le mortier pourraient être liés à leur arrachement. Trouvés à proximité, un élément d'arcature de placage en marbre de Carrare (5023), ainsi qu'un encadrement de porte mouluré (5029) peuvent peut-être être associés à l'ensemble. Il est possible d'en proposer une restitution hypothétique (fig. 51). La combinaison de ces éléments nous invite à réduire la largeur de l'ouverture de 2,55 m à 1,35 m environ³⁴. On remarquera que

34. Les négatifs suggèrent une largeur d'environ 1,35 m ; les calculs de restitution du diamètre de la voûte clavée à partir des éléments lapidaires (placage, pilastre) donnent une dimension plus réduite d'environ 1,20 m.

cette largeur hypothétique (de l'ordre de 4 pieds ½) est la même que celle du passage aménagé dans M1-M2 (voir *infra*).

Le sol est dallé (fig. 52). Les dalles mesurent 1,10 m à 1,40 m de longueur et leur largeur est comprise entre 0,60 m et 0,75 m. Les quelques exemplaires encore conservés (fig. 53) suggèrent un décor bichrome, blanc et gris foncé, grâce respectivement à l'utilisation de marbre de Châtelperron et de calcaire à polypiers de Diou (Allier) ou de Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire). La plupart ont été récupérés et il n'en reste fréquemment que le négatif, visible sur le bain de pose en mortier de tuileau rose (5012). De nombreux fragments de placages en remploi ont été disposés à plat dans le bain de pose pour servir d'assise de réglage lors de la mise en place du dallage ; ces renforts sont par ailleurs fréquemment disposés à deux angles de la dalle diamétralement opposée³⁵. Dans la

35. On remarquera que certains gestes techniques se rapprochent de ceux mis en évidence sur le site du complexe culturel dit des Arènes à Tintignac, en particulier au sein du bâtiment en hémicycle. Certains parements sont là aussi recouverts d'une couche très épaisse de mortier de tuileau rose, des semelles de fondation très débordantes sont attestées et le principe de mise en place des pavements est en tout point analogue (Maniquet, 2004).



Fig. 38 – Échantillon d'éclats, ébauches et déchets de roches décoratives rencontrés sur l'atelier lapidaire de l'espace 2b, état 4a : **a**, fragments avec traces de sciage ; **b**, ébauche de moulures et fragments de cannelures en marbre de Carrare ; **c**, déchet de taille d'opus sectile (?) en calcaire rouge de Givry ; **d**, tesselles brutes de taille (clichés : V. Brunet-Gaston, Inrap).

partie orientale du pavillon d'angle, sur une dizaine de mètres, les dalles sont organisées en lignes parallèles se dirigeant clairement en direction de l'ouverture monumentalisée (fig. 49) qui permet d'accéder au cœur de l'îlot et aux cours à portiques (la partie occidentale du pavement est mal conservée mais une dalle conservée en place suggère une orientation différente dans cette partie). En outre, les rangées de dalle directement situées dans l'axe de l'ouverture sont plus larges que celles longeant les parois, ce qui renforce l'aspect ostentatoire de ce passage. Le dallage et son mortier de pose reposent sur une puissante chape de préparation en mortier de tuileau rose construite sur radier (5005). Un sol antérieur encore en place (état 3 ?) a été ponctuellement atteint, dévoilant sans doute un rehaussement significatif du niveau de circulation depuis le Haut-Empire (fig. 54). La présence d'une patte en fer dite « en T à œil »³⁶ dans les niveaux d'abandon/démantèlement (5002) pourrait indiquer la présence d'un plafond suspendu.

On peut émettre l'hypothèse que les ateliers de marbriers retrouvés à proximité (espace 2b), qui confectionnaient notamment tesselles de mosaïque et morceaux d'*opus sectile*, concernent plus spécifiquement le décor de la partie occidentale du complexe monumental³⁷

36. Ce type d'objet assure la fixation de plafonds suspendus dans les thermes du Vieil-Évreux (Loiseau, 2009, fig. 227-228).

37. On se fonde sur l'absence de décor de pavement (ou de parement) en mosaïque ou bien en *opus sectile* dans les niveaux d'abandon des parties centrale et orientale du complexe monumental.

L'espace 5 : un espace ouvert ceinturé de portiques

Le pavillon d'angle donne accès à un large portique à double travée (espaces 3-4) qui forme la limite méridionale du complexe monumental (son symétrique a été reconnu au nord de l'îlot) mais aussi au portique situé en arrière des aménagements de la partie occidentale de l'îlot (espaces 2a-2b). Ces trois portiques ceinturent un espace de plan rectangulaire localisé au centre de l'îlot XI 9 dont les limites ont été clairement circonscrites par nos sondages (fig. 30). La description va s'attacher en premier lieu à cet espace avant d'aborder celle des portiques.

L'espace 5

Seuls les niveaux de circulation situés dans la moitié méridionale de cet espace sont conservés³⁸.

Le grand côté nord-sud mesure précisément 44,50 m, le petit côté est-ouest mesure 18,50 m, soit une superficie de 823 m². Deux sols de circulation successifs scellent des remblais dont un épandage d'éclats de taille de calcaire d'une trentaine de centimètres d'épaisseur en moyenne. Cet épandage, d'un volume d'environ 250 m³, qui occupe visiblement l'intégralité de l'emprise de cette place, correspond très certainement aux déchets issus de l'installation de l'architecture en calcaire environnante (voir *supra*). L'abondant mobilier céramique retrouvé dans l'un de ces remblais de nivellement (5052), résiduels pour la plupart, permet de proposer une mise en place du premier sol dans le courant du III^e s. au plus tôt. Pour ce faire, un puissant radier de fondation d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur vient sceller les remblais de nivellement. Il est composé dans sa partie inférieure de blocs de granite disposés de chant (5131), eux-mêmes surmontés de blocs de grès et de granite, d'aspect quadrangulaire, ici soigneusement disposés à plat (5050). Ce massif accueille une première chape (5049) d'environ 5 cm d'épaisseur de mortier ocre très tenace comportant de nombreuses inclusions de tuileau. Un rehaussement du sol se traduit par la mise en place d'un nouveau radier composé de blocs de grès et de granite disposés de chant (5048), scellé par une seconde chape de mortier (5046) destinée visiblement à accueillir un pavement qui est composé de dalles de calcaire presque entièrement récupérées (fig. 55). Seule une dalle très abîmée semble conservée en place, à un endroit où de nombreux morceaux de briques disposés à plat dans le mortier ont pu servir d'assises de réglage (fig. 56). Cette dalle mesure 60 cm de largeur et sa longueur, incomplète, est supérieure à 60 cm. Les indices manquent pour préciser la chronologie, notamment la date de construction du premier sol bétonné puis sa réfection et la mise en place d'un dallage.

Dans les zones bien conservées, les couches (5040, 5055, 5056) scellant directement le dernier sol (5046, 5047) sont absolument vierges d'éléments de couverture (tuiles, dalles sciées en calcaire, éléments de plafond...). Sur toute l'emprise on observe le développement d'une épaisse séquence exempte d'artefacts, assimilable aux « terres noires », noirâtre et très organique dans sa partie inférieure, plus claire dans sa

38. Au nord on les a très certainement arrachés à l'époque médiévale afin d'en récupérer les matériaux qui composaient les fondations.

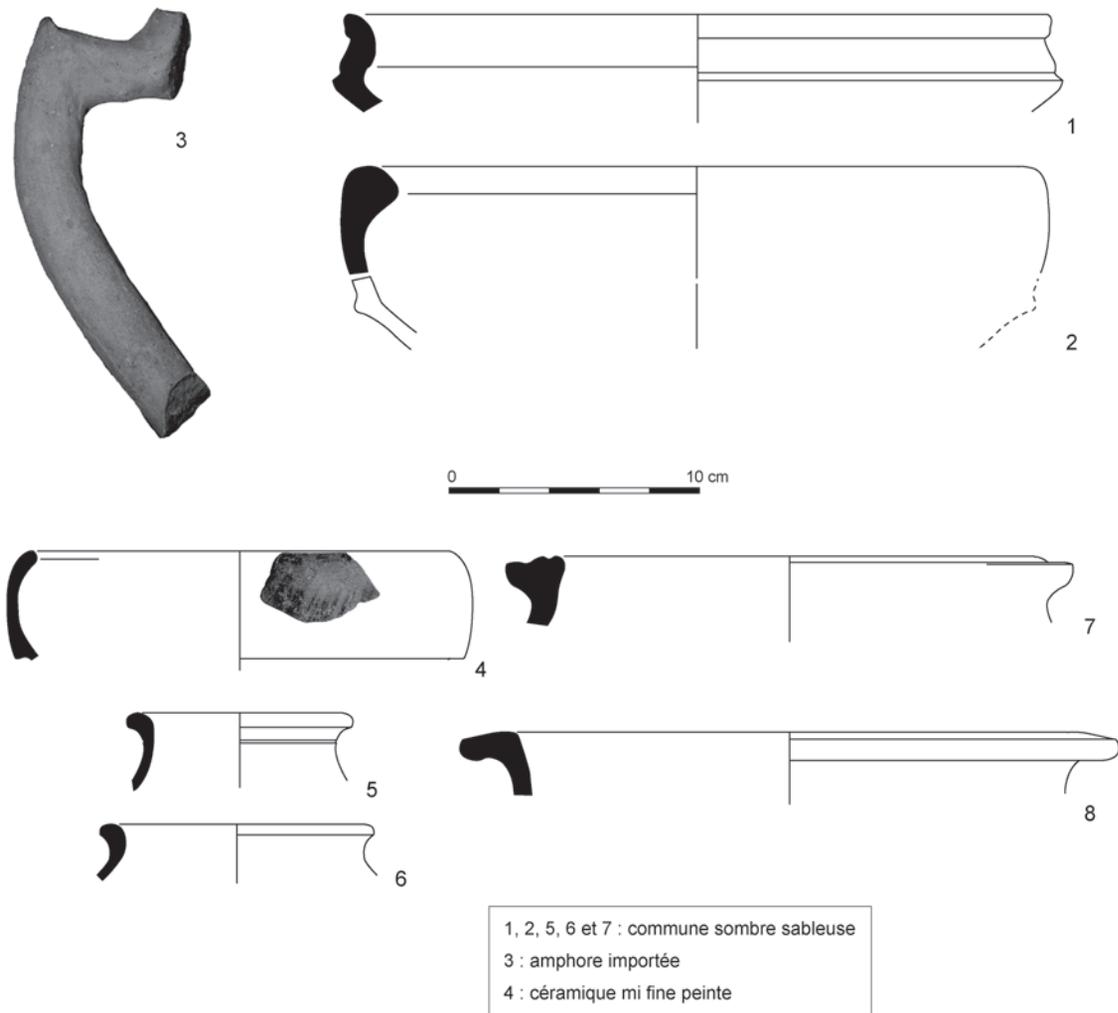


Fig. 39 – Fonctionnement des ateliers lapidaires de l'état 4a, planche synthétique des formes céramiques représentatives (DAO : A. Delor-Ahü, Inrap).

partie supérieure, qui piège des morceaux d'architecture et de sculpture en calcaire en cours de démantèlement (fig. 57). Ces observations archéologiques suggèrent qu'il s'agit d'un espace ouvert, entouré de portiques.

L'espace est délimité, sur les quatre côtés, par des structures hydrauliques maçonnées d'aspect comparable (C1, C2, C3 et C4). Chaque conduite est limitée d'un côté par le stylobate du portique ouvrant sur l'espace ouvert, de l'autre par une puissante maçonnerie large de 0,80 m en moyenne, qui affleure au niveau du sol (fig. 58). La largeur et la profondeur du canal mesurent en moyenne 0,90 m. La canalisation C3, en bordure occidentale de l'espace 5, semble fortement dimensionnée, mesurant environ 1,40 m de largeur et 1 m de profondeur (fig. 59). Le fond de la conduite ainsi que l'arase supérieure des piédroits sont tapissés de briques. Aucun indice ne permet de conclure à l'existence d'une éventuelle couverture. Ces structures peuvent raisonnablement être interprétées comme des collecteurs destinés à récupérer l'eau pluviale issue des toitures des constructions ceinturant l'espace ouvert. Les indices à notre disposition permettent d'envisager la présence d'un exutoire ménagé dans l'angle nord-ouest de la place qui servait à évacuer ces eaux de pluie en direction du *decumanus* D10.

Le portique à double travée

Chaque portique double mesure au total 18 m de largeur, depuis le mur aveugle qui constitue le fond et le stylobate supportant la colonnade de façade (fig. 60 et 61). Les deux travées n'ont pas la même largeur. La travée du fond (espaces 3 et 8), limitée par le mur aveugle et le stylobate de la colonnade centrale, mesure 9 m, et la travée de façade (espaces 4 et 7) limitée par les stylobates des colonnades centrale et de façade mesure quant à elle 6,50 m. Le sol des deux travées (5022, 5030, 5032) est constitué d'une solide chape de béton d'environ 0,15 m à 0,20 m d'épaisseur composée de fragments de calcaire dur concassés et calibrés (type calcaire à gryphées de Cury) liés par un mortier jaune très solide. La partie supérieure (lorsqu'elle est conservée) est recouverte par une fine couche de mortier de lissage. On note l'absence de décor ou d'inclusions colorées de surface. Ce béton repose sur un puissant radier d'environ 40 cm d'épaisseur composé de dalles sur chant elles-mêmes surmontées de dalles à l'horizontale destinées à recevoir la chape de mortier³⁹ (fig. 62).

39. Ce même sol a été rencontré au débouché du pavillon d'angle, dans l'espace 2a qui distribue à la fois en direction du portique double méridional et du portique en arrière de la façade occidentale.



Fig. 40 – Coupe stratigraphique présentant les états 2 (sol d'habitat), 3a (remblai de nivellement), 4a (remblai d'un atelier lapidaire) et 4b (sol du portique double de l'espace 2b). On relève un hiatus entre les états 3a et 4a (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 42 – Vue zénithale du mur M16 (états 3 [?]-4) : à gauche du cliché, M16 recoupe le mur M30 (habitat, état 2 ; cliché Y. Labaune, SAVA).



Fig. 41 – Indices de reprise en sous-œuvre du mur M9 durant l'état 4a ? (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 43 – Vue zénithale prise du sud-ouest de l'espace 1 (pavillon d'angle). à gauche du cliché, les murs M1-M2 et en arrière-plan, les murs M3-M4 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 44 – Vue prise du sud-est des murs M1-M2 et de l'ouverture (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 47 – Vue prise du nord-ouest de la tête de mur M4. Noter l'élément de pilastre en calcaire à entroque dans les niveaux de démolition monumentalisant très certainement l'ouverture dans M3-M4 (cliché : Y. Labaune, SAVA).

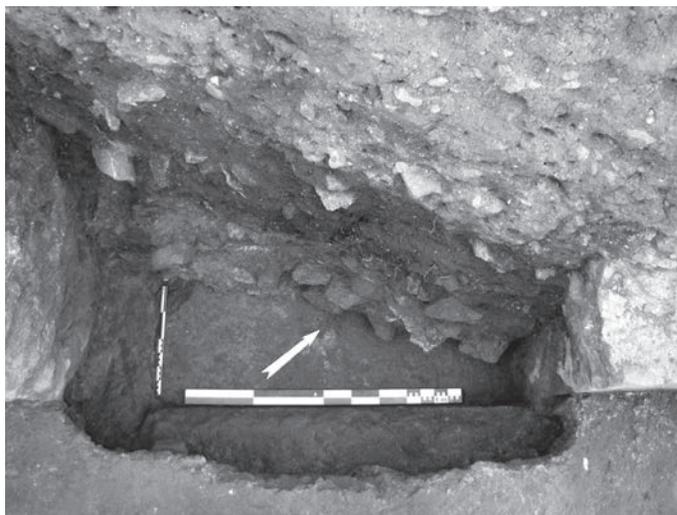


Fig. 45 – Négatif d'un aménagement de seuil au niveau de l'ouverture pratiquée dans M1-M2 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 46 – Vue prise du sud de la tête de mur M3 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 48 – Vue prise du nord-ouest du parement oriental du mur M3, recouvert d'une couche d'enduit de tuileau d'une épaisseur importante ; en arrière-plan l'espace 1 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 49 – Vue générale prise du nord-est de l'ouverture limitée par les maçonneries M3 et M4 ; en arrière-plan, l'espace 1 (cliché : Y. Labaune, SAVA).

Entre les bases des colonnes, l'arase supérieure des stylobates est recouverte par des dalles de calcaire jaune à entroques. La chape de béton qui compose le sol est coulée dans un second temps de manière à ce que le sol de circulation et le haut des dalles soient au même niveau (fig. 63).

Les piles de fondation des colonnades de façade (M7 et M11) et des colonnades centrales (M6 et M10) sont nettement décalées (fig. 30 et fig. 60). Ces anomalies sont trop grandes pour pouvoir être interprétées comme des erreurs de centrage. En l'absence de fouille exhaustive, c'est l'excellent état de conservation⁴⁰ qui nous permet de nous assurer, malgré ces désaxements, du fonctionnement contemporain de ces différentes structures. L'état perçu à la fouille, un portique double, pourrait toutefois procéder de l'agrandissement d'un portique simple grâce à l'ajout d'une seconde colonnade de façade (voir *supra*). Cette succession de deux projets serait en mesure d'expliquer l'origine de ces décalages.

Les plafonds du portique double méridional ont été découverts effondrés en place, ce qui permet de se faire une idée assez précise de leur morphologie. Très certainement suspendus, ils paraissent composés d'un assemblage de moellons en tuf calcaire⁴¹ liés au mortier (fig. 65). La fixation de cet assemblage sur des lambourdes en bois pourrait être assurée grâce à des pattes en fer dites « en T à œil »⁴², type d'objet attesté dans les niveaux de démantèlement des portiques. Aux endroits où la fouille a permis une observation fine (espace 4), les moellons étaient couverts d'un enduit blanc et comportaient l'amorce d'un décor stucé à profil lisse tiré au gabarit (5038). Il convient de

40. L'état 4 de la partie sud du complexe est comme pétrifié, peu perturbé après l'époque antique car protégé par un apport massif et relativement rapide de sédiments (voir *supra*).

41. Ces derniers sont extraits des dépôts de sources et de rivières drainant des régions calcaires et ils se forment soit par précipitation de calcite, soit par l'action photosynthétique de végétaux supérieurs, d'algues et de cyanobactéries. Cette roche peut provenir du nord de l'Auxois ou des côtes chalonnaise et beaunoise (identification F. Delencre, Université de Bourgogne).

42. Ce type d'objet assure la fixation de plafonds suspendus dans les thermes du Vieil-Évreux (Loiseau, 2009, fig. 227-228).



Fig. 50 – Négatif d'un aménagement de seuil au niveau de l'ouverture pratiquée dans M3-M4. Noter les traces d'arrachement rectangulaire au fond de la structure (cliché : Y. Labaune, SAVA).

Le portique en arrière de la façade occidentale

La fenêtre d'observation a été ouverte sur l'axe de symétrie est-ouest du complexe monumental (espace 2b). À cet endroit, la galerie longe la bordure ouest de l'espace 5, elle est fermée à l'ouest par le grand mur aveugle M16 et à l'est par le stylobate M17 (fig. 67). Elle mesure 6 m de largeur et le sol n'est pas un béton comme dans les portiques doubles (espaces 3, 4, 7 et 8), mais un pavement composé de grandes dalles de calcaire beige clair de Germolles (Saône-et-Loire) disposées en quinconce (fig. 68). Les dalles, très épaisses (7 cm), mesurent de 50 cm à 65 cm de largeur et l'une d'elles a une longueur supérieure à 1 m. Le bain de pose est un mortier de tuileau rose (7046) qui repose sur un radier hétérogène comportant de nombreux fragments en remploi (7049). Dans l'état actuel du dossier, il n'est pas possible de préciser les limites de ce pavement et de déterminer s'il marque la monumentalisation d'un espace situé sur l'axe de symétrie de l'édifice.

L'espace 9 : un espace ouvert analogue à l'espace 5 ?

L'espace 9

La fenêtre d'observation a permis de circonscrire précisément l'espace au nord (et donc par symétrie au sud) ainsi qu'à l'ouest. En revanche, l'espace se poursuit hors emprise à l'est, très certainement sur une faible distance compte tenu du passage d'une rue, le *cardo* C8 qui a pu être observé en limite de l'îlot voisin. La présence dans la berme orientale de l'amorce d'une couche de démolition riche en moellons de tufs (dont le pendage indique clairement qu'elle provient d'un secteur proche du *cardo* C8) évoque l'effondrement d'un portique (et de son plafond) à proximité de cette rue. Il pourrait constituer la limite orientale de l'espace 9.

Les observations permettent de restituer un grand axe nord-sud qui mesure 48 m environ et un petit axe est-ouest d'un

43. J. Boislève, toichographe, chargé d'études spécialisées sur les peintures et stucs d'époque romaine.

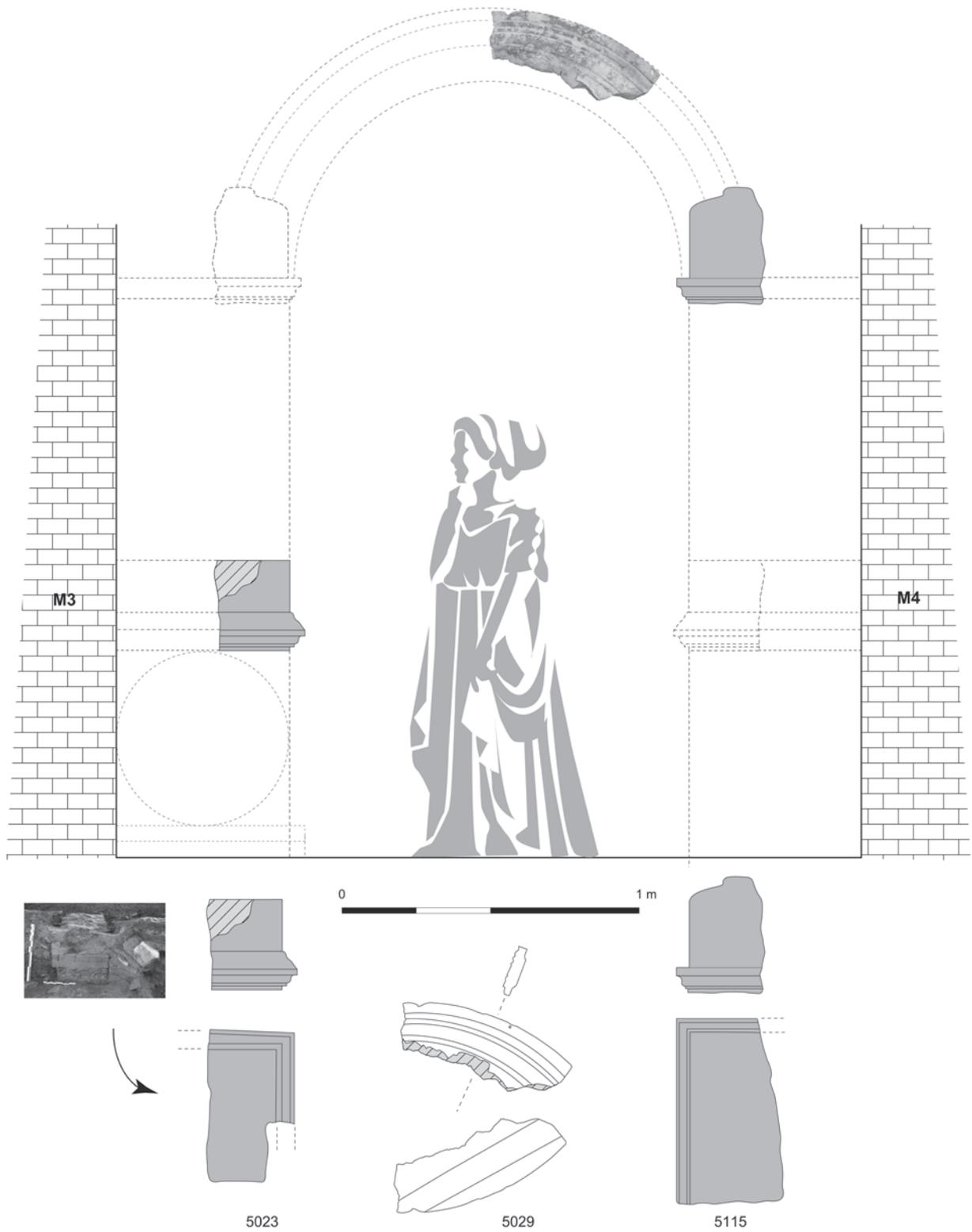


Fig. 51 – Restitution hypothétique de l'ouverture pratiquée dans M3-M4 permettant la communication entre l'espace 1 (pavillon d'angle) et l'espace 2b (portique double) (conception et DAO : V. Brunet-Gaston, Inrap, M. Gaudillère, SAVA).



Fig. 52 – Vue zénithale du sol dallé 5012 de l'espace 1 (pavillon d'angle) (cliché : Y. Labaune, SAVA).

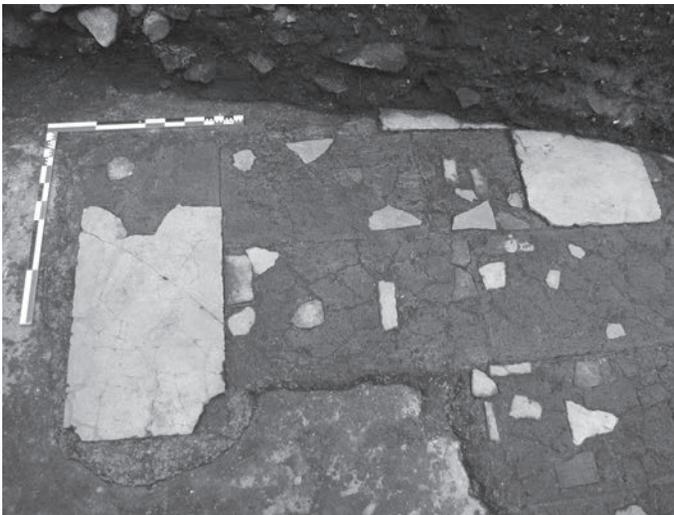


Fig. 53 – Vue de détail du sol dallé 5012 de l'espace 1 (pavillon d'angle) et des quelques dalles encore conservées en place (cliché : Y. Labaune, SAVA).

peu plus de 18 m. La superficie de l'espace 9 est ainsi supérieure à 864 m². Le sol (7055) est un béton de 0,20 m d'épaisseur, très solide, composé de fragments de calcaire dur concassés calibrés (type calcaire à gryphées de Curgy) liés par un mortier jaune tenace (fig. 69). La partie supérieure qui constitue le niveau de circulation est lissée. Elle comporte des inclusions inorganisées



Fig. 54 – Espace 1 : succession de deux sols de circulation en mortier de tuileau construits sur radier (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 55 – Espace 5 : détail de la succession de deux solides radiers de fondation (cliché et DAO : Y. Labaune, SAVA).

d'éclats de couleur rouge (calcaire), blanche (marbre et calcaire) et noire (schiste). Il s'agit d'une sorte d'*opus signinum*⁴⁴. Le radier (7069) n'a pas pu être documenté sur toute son épaisseur, seule la partie supérieure a pu être observée : elle est composée de grandes dalles disposées à plat recevant la chape qui constitue le sol.

Les sols de l'espace 9 et des portiques doubles possèdent les mêmes caractéristiques techniques. Seul ce modeste décor de surface, absent des portiques, permet de les distinguer. D'autre

44. Il ressemble au sol (dernier état) de la galerie du temple dit de Janus qui a pu bénéficier d'observations récentes (Labaune, 2012, p. 308-309, fig. 12).



Fig. 56 – Vue de la préparation de sol 5047 destinée à accueillir un dallage en calcaire presque entièrement récupéré. Au premier plan, l'une des dalles, très abîmée, conservée en place (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 58 – Vue générale de la canalisation C1 à droite du cliché de l'espace 6 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 57 – Vue générale des « terres noires » scellant le sol 5046-5047 de l'espace 5. L'absence de matériaux de couverture est notable (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 59 – Vue générale de la canalisation C3 à l'ouest de l'espace 5, plus fortement dimensionnée (cliché : Y. Labaune, SAVA).

part, même si les sols sont différents, la morphologie des radiers rencontrés dans les espaces 5 et 9 est analogue.

Une structure rectangulaire a été dégagée dans la partie centrale de l'espace 9. Seules les parois nord et ouest ont pu être partiellement observées (fig. 70). Elle est située sur l'axe de symétrie est-ouest du complexe monumental, pas exactement en position centrale, mais légèrement désaxée vers l'est. Elle mesure environ 7 m selon un axe nord-sud et plus de 4 m d'est en ouest, ce qui représente une superficie supérieure à 28 m². Les parois, conservées sur une quinzaine de centimètres de hauteur, sont constituées de plaques de roches de couleur bleutée veinée de blanc (nature et origine indéterminée) disposées côte à côte (fig. 71). Larges de 20 cm à 30 cm, les plaques sont fichées à la verticale dans une tranchée étroite réalisée au pic (7035) dans l'épais béton du sol (7055). Le dispositif, fixé au mortier de tuileau de couleur rosé, est calé grâce à des morceaux de placages en remploi. Côté interne, un cordon de mortier d'une dizaine de centimètres de largeur déposé au pied des plaques,

débordant largement sur le sol 7055, renforce le dispositif. En partie centrale, aucun indice – trace d'arrachement, couche de mortier – ne permet d'attester la présence d'un éventuel aménagement.

L'interprétation du dispositif est délicate. La morphologie générale évoque celle d'un bassin bien qu'un certain nombre d'arguments paraissent s'opposer à une telle hypothèse. L'absence de revêtement en fond de structure ne paraît pas rédhibitoire, l'étanchéité pouvant être assurée par la nature hydrofuge de la chape de béton 7055 et par la présence d'un cordon d'étanchéité ; de même, l'absence d'indices concernant des dispositifs d'alimentation ou d'évacuation d'eau peut s'expliquer par une fenêtre d'observation trop réduite. Dans l'attente d'indices complémentaires, l'hypothèse d'un aménagement hydraulique sera proposée. On conviendra toutefois que la fragilité de l'aménagement ne permettant pas le maintien de volumes d'eau importants, la présence d'un miroir d'eau paraît en l'état une interprétation satisfaisante.



Fig. 60 – Vue générale prise du sud-est des vestiges du portique double au nord de l'espace 5 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 61 – Vue générale prise du nord-ouest des vestiges du portique double au nord de l'espace 5 (cliché : Y. Labaune, SAVA).

Le mode de construction, qui nécessitait de recouper au pic un béton de sol d'une épaisseur et d'une solidité remarquables, suggère une mise en place assez tardive qui n'était vraisemblablement pas prévue dans le cadre du projet architectural initial. Les arguments permettant de préciser la chronologie font malheureusement défaut.



Fig. 62 – Mode de construction du sol des portiques doubles jouxtant l'espace 5 (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 63 – Fragment de dalle de couverture (calcaire à entroques jaune) du stylobate M6 (cliché : Y. Labaune, SAVA).

Contrairement à l'espace 5, l'espace 9 n'est pas délimité sur tous ses côtés par des collecteurs d'eau pluviale. En effet, aucune structure hydraulique n'a été observée à l'ouest sans que cela puisse être imputé aux conditions de conservation : le sol en parfait état vient directement au contact du stylobate M22, conservé sur toute sa hauteur (fig. 69). En revanche la présence d'un collecteur peut être restituée au nord bien que les vestiges soient très abîmés⁴⁵.

L'état de conservation de l'espace 9, à l'endroit de nos sondages, est excellent. Les horizons qui scellent directement le sol sont généralement, comme pour l'espace 5, absolument vierges de matériaux de construction qui pourraient témoigner de l'existence d'une couverture et sont assimilables à des « terres noires » (fig. 69). La seule exception concerne le secteur dégagé à l'extrémité orientale de l'îlot (voir *supra*) qui présente une couche de démolition suggérant la présence d'un portique hors emprise à proximité de la rue C8. Tout comme pour l'espace 5, ces observations confortent l'hypothèse d'un espace ouvert cerné de portiques.

45. Le secteur a été perturbé mais quelques indices (des traces de calcification) suggèrent une présence d'eau pérenne contre le piédroit M23.

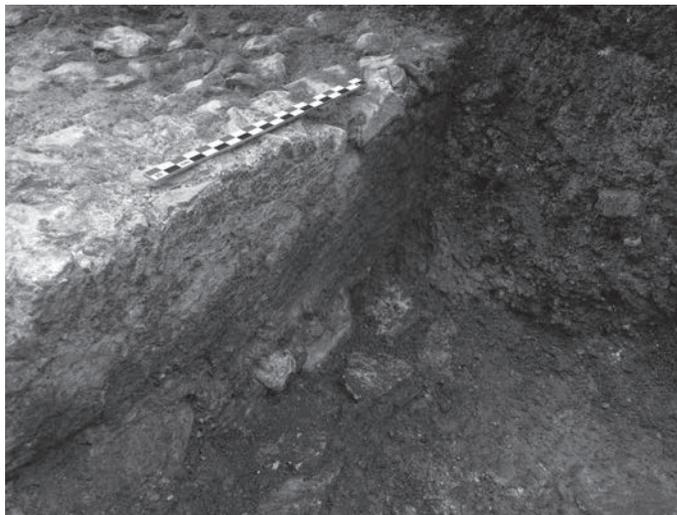


Fig. 64 – Exemple d’empreinte dans le sol des portiques doubles à l’emplacement du dallage de couverture d’un stylobate (ici M6 ; cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 65 – Couche d’effondrement des plafonds des portiques doubles, riches en moellons de tufs liés au mortier (cliché : Y. Labaune, SAVA).

Un portique à double travée ?

Plusieurs facteurs ont empêché de cerner correctement la nature des aménagements jouxtant l’espace 9. Ces espaces (espaces 10 et 11) n’ont pu être appréhendés au nord que par le biais d’un transect étroit ne facilitant pas la lecture des vestiges en plan. D’autre part, comme les vestiges affleurent, ils s’avèrent extrêmement mal conservés, particulièrement dans l’angle nord-est de l’îlot où ils sont écrêtés (M34 a été épierré et le sol de l’espace 11 intégralement arraché). Au sud, ces espaces étaient inaccessibles car situés en dehors de l’emprise des sondages.

L’espace 10, limité par M24 et M25, mesure environ 8,50 m de largeur (fig. 72). Aucun indice ne permet d’interpréter ces maçonneries comme des stylobates, mais il peut simplement s’agir d’un biais documentaire (tranchée très étroite, épierré de M25). Le sol de l’espace 10 (8002) est un béton composé d’éclats de calcaire dur concassés et calibrés. Son aspect extérieur est similaire à celui des sols rencontrés dans les portiques doubles. Toutefois, la qualité de mise en œuvre est bien plus modeste : les épaisseurs de la chape de béton et du

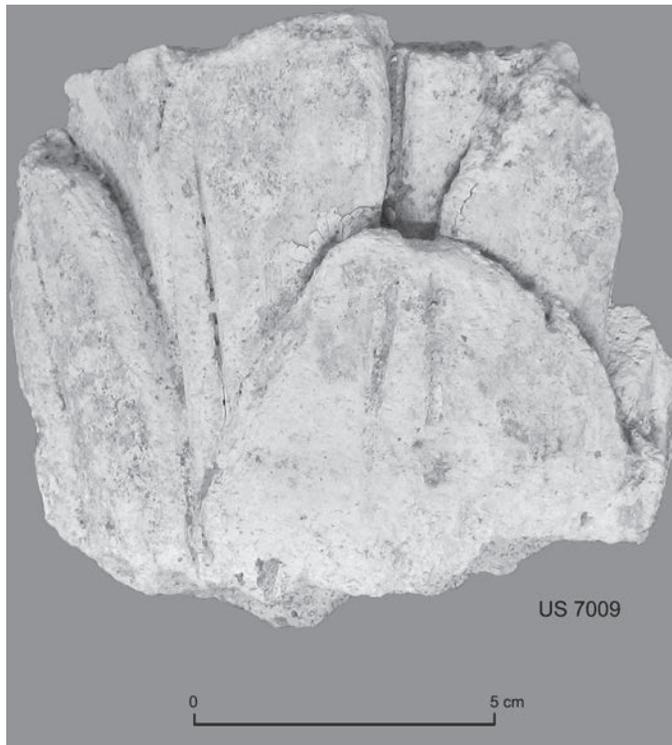


Fig. 66 – Fragment de stuc représentant des feuilles disposées en quinconce (cliché, M. Gaudillère, SAVA).



Fig. 67 – Vue zénithale de l’espace 2b. Au premier plan, le mur M16 ; au second plan, le stylobate M17. Contre ce dernier les restes de pavement en grandes dalles de calcaire de Germolles (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 68 – Espace 2b, vue de détail des restes du pavement en grandes dalles de calcaire de Germolles (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 69 – Vue générale prise de l'ouest de l'espace 9. Au premier plan, on remarque que le sol 7055 arrive directement au contact du stylobate M22 et on note l'absence de structure hydraulique (cliché : Y. Labaune, SAVA).

radier sont bien plus faibles, le béton est pulvérulent, le radier peu solide et très hétérogène. La couche de démolition (8003), presque entièrement composée de moellons de tuf calcaire, rappelle très fortement les caractéristiques des plafonds effondrés dans le portique double méridional (espaces 3 et 4).

De l'espace 11, limité par M25 et M34, il n'y a pas grand-chose à dire, si ce n'est qu'il mesure environ 8 m de largeur : les



Fig. 70 – Vue générale prise du nord-est des vestiges de la structure quadrangulaire 7035, peut-être un bassin de type « miroir d'eau » (cliché : Y. Labaune, SAVA).

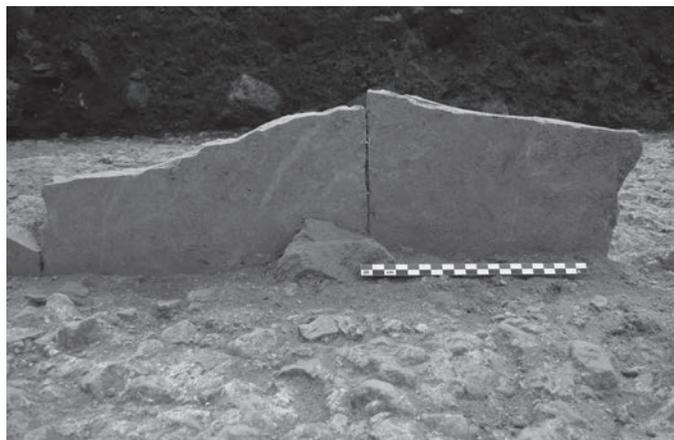


Fig. 71 – Vue de détail des vestiges de parois (cliché : Y. Labaune, SAVA).

sols ont été arrachés, les maçonneries épierrées et les couches archéologiques très fortement perturbées à date récente.

Bien que les tronçons de maçonneries ne soient pas parfaitement alignés, on relève que M24 se situe approximativement dans le prolongement de M11, M25 dans celui de M10 et M34 dans celui de M9. Certaines analogies (aspect des sols, nature des plafonds) permettent de proposer que les espaces 10 et 11 se situent dans le prolongement du portique double septentrional mais dans le détail les techniques



Fig. 72 – Vue générale de l'espace 10, en arrière-plan le sol 7055 de l'espace 9 (cliché : Y. Labaune, SAVA).

de mise en œuvre, plus modestes, différent. En l'absence d'investigations complémentaires, on ne peut se prononcer sur la nature exacte de ces espaces.

Un aménagement original séparant les espaces 5 et 9 : un portique à claire-voie

Les espaces 5 et 9 sont séparés par une galerie de 5 m de largeur, limitée par deux stylobates, M21 et M22 (espace 6). Les piles de fondations rencontrées sur ces deux maçonneries sont parfaitement alignées. À l'endroit du sondage, les niveaux de circulation de l'espace 6 étaient très abîmés et en grande partie arrachés (fig. 73). Quelques lambeaux de stratigraphie suggèrent la succession de trois sols (7016, 7019, 7021). Leurs caractéristiques évoquent celles du sol rencontré dans l'espace 10 (8002) : béton friable de faible épaisseur composé de fragments de calcaire dur concassés calibrés liés au mortier, radier hétérogène et peu solide. Les perturbations ayant fortement tronqué la stratigraphie, aucun indice concernant le type de plafond et de couverture n'est conservé à cet endroit.

Les caractéristiques structurelles invitent à interpréter cet aménagement comme un portique à claire-voie permettant d'établir un lien visuel direct entre les espaces ouverts 5 et 9. La présence d'un collecteur d'eau pluviale uniquement à l'ouest de cette galerie est une caractéristique remarquable qui sera discutée plus loin.



Fig. 73 – Vue générale de l'espace 6, une galerie à claire-voie. Au premier plan on distingue le collecteur C1 avant la fouille de son comblement et au second plan le sol 7055 de l'espace 9. À droite, aménagement en briques datant de l'époque industrielle (cheminée de machinerie à vapeur d'une menuiserie) (cliché : Y. Labaune, SAVA).

INDICES CONCERNANT LA PRÉSENCE DE STATUAIRE

La statuaire retrouvée sur le site, abandonnée en cours de démantèlement, est très fragmentée.

Deux morceaux en marbre blanc ont été découverts dans la partie orientale du pavillon d'angle (espace 1), piégés dans le comblement de la fosse de récupération de l'aménagement de seuil de l'ouverture monumentalisée pratiquée dans M3-M4 (5021). Il s'agit d'un morceau de drapé et d'un fragment de sculpture représentant le corps d'un serpent couvert de fines écailles.

De multiples fragments sculptés, témoignant du démantèlement *in situ* d'une ou de plusieurs grandes statues confectionnées en calcaire, ont été découverts dans la partie méridionale de l'espace ouvert 5 (5043).

Parmi eux, une main grandeur nature tient une pomme de pin (diamètre maximum, 8,5 cm ; hauteur conservée, 12 cm) : des doigts arrachés ne subsiste que l'index. L'ensemble semble venir d'une plaque en haut-relief de 4 cm d'épaisseur (fig. 74). Son interprétation est malaisée car la symbolique de la pomme de pin est variée. Si elle surplombe généralement un thyrsé lié à Bacchus, ce dernier n'est jamais représenté en tenant une à la main. Les références mythologiques liées à l'arbre lui-même (Pitys ou Attis, culte de Cybèle) peuvent aussi être évoquées. Il s'agit également de l'emblème orphique de l'immortalité et de l'éternel retour (cippes ou faîtages de monuments funéraires en forme de pomme de pin).

Une dizaine d'autres fragments pourraient quant à eux provenir d'une même statue ou relief équestre grandeur naturelle ou plus grande que nature (fig. 75). Plusieurs concernent les pattes d'un équidé : outre quatre fragments de la partie médiane, on relève la présence d'un sabot sur un lit de pose à traitement strié (hauteur constante : 10 cm) et d'un paturon. Deux autres fragments plus ubiquistes (animal ?) sur lit de pose sont attestés. Enfin, un morceau de lambrequin de grande taille (largeur : 7 cm) suggère la présence d'un cavalier en tenue militaire.



Fig. 74 – Fragment de statue en calcaire : main grandeur naturelle tenant une pomme de pin (cliché : M. Gaudillère, SAVA).

La nature du matériau employé, un calcaire et non pas un marbre ou un bronze, invite à écarter l'hypothèse d'une représentation impériale.

MISE EN PERSPECTIVE DE CETTE PHASE DE RESTRUCTURATION AU DÉBUT DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE

La reconstruction de l'édifice monumental de l'îlot XI 9 à la fin du III^e s. ou dans la première moitié du IV^e s. s'inscrit dans un contexte de réfection de l'équipement urbain d'Augustodunum attesté tant dans la documentation archéologique que par les textes.

Bien que la documentation archéologique soit souvent d'interprétation malaisée, quelques découvertes paraissent significatives. Ainsi, peu après les années 250-270, la principale rue de la ville qui longe le côté occidental de notre îlot a été entièrement recouverte de dalles de granite losangiques de fort module sur une longueur de plus de 1 500 m (Labaune, Kasprzyk, 2008, p. 267-268 ; Kasprzyk, à paraître). Il faut également signaler la découverte à Autun, au XIX^e s. et en 1986, de fragments de placage en marbre qui portent un registre de rais-de-cœur typologiquement proche de décors assurément attribuables au premier quart du IV^e s.⁴⁶ (Kasprzyk, à paraître).

Les données les plus explicites proviennent cependant du recueil des *Panegyriques latins*, qui signalent l'existence de nombreux chantiers à Augustodunum entre les années 295

et 310⁴⁷ : mention répétée en 297, 298 et 311 de l'attribution de sommes allouées à la réfection des monuments publics d'Augustodunum (*opera et templa* ; voir *Panegyriques latins*, IV (8), XXI, 2 ; V (9), III, 2 ; VIII (5), IV (4) ; remise en état de l'adduction d'eau de la ville par l'armée en 298 (*Panegyriques latins*, V (9), IV (3) ; restauration des thermes de la ville par Constance Chlore, qui fournit des subsides pour reconstruire les *caldaria* des bains⁴⁸ ; évergésie d'Eumène en faveur de la restauration des *scholae maenianae* d'Augustodunum (*Panegyriques latins*, V, 9). Le chantier de l'îlot XI 9 semble donc s'intégrer dans un moment particulier de réalisations urbanistiques du début de l'Antiquité tardive, ayant peu d'équivalent en Gaule à cette époque, abstraction faite de la construction de certaines enceintes à Trèves, Arles et Reims.

ÉTAT 5 : ABANDON ET DÉMANTÈLEMENT DU COMPLEXE MONUMENTAL

CARACTÉRISATION DU PHÉNOMÈNE

Dans la partie méridionale de l'îlot, les modalités particulières de sédimentation, massives et rapides (voir *infra*) ont figé certaines phases de démantèlement de l'édifice. La fouille a ainsi permis de préciser quelques aspects du mode opératoire des récupérateurs de matériaux de la fin de l'Antiquité et de cerner leur période d'activité.

Dans le portique double méridional (espace 3), une colonne a été retrouvée effondrée *in situ* sur une couche compacte d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur, exclusivement composée de fragments de décors de placage (encadrement d'ouvertures, corniches moulurées, plaques...), de fragments de terre cuite architecturale et de moellons de tufs provenant du plafond, dans une matrice de mortier détritique (5060, 5065). Reposant sur le sol du portique, ce niveau correspond certainement à l'occupation du secteur par les récupérateurs. La base de la colonne a été retrouvée couchée sur le flan, partiellement sciée : il semblerait qu'on ait voulu la débiter avant de choisir de l'abandonner sur place. L'ensemble composé des fûts et du chapiteau a, en revanche, été consciencieusement brisé. Environ 90 % du volume initial de cet ordre a été fracturé en éclats de faibles dimensions qui ont été évacués en dehors de notre fenêtre d'observation (fig. 76). Les morceaux restés sur place reposaient face sculptée ou taillée contre le sol, scellés par une épaisse couche de poussière de calcaire (fig. 77). Ce mode opératoire suggère la réutilisation d'une partie importante des vestiges architectoniques comme combustible dans un four à chaux, dont aucune trace n'a été retrouvée au cours de l'opération. À l'échelle du site, un ensemble de fragments de cannelures, de chapiteaux et de corniches, tous en calcaire, témoigne d'un démantèlement raisonné et systématique des ordres architecturaux.

47. Sur ces chantiers, voir en dernier lieu Hostein, 2012, p. 141-175.

48. *Panegyriques latins*, VIII (5), IV, 2 : mention des *pecuniis ad caldaria largiendis et lauacris quae corruerant extruendis*. Étant donné la nuance apportée par l'orateur de ce discours aux restaurations de Constance Chlore, qualifiées de promesses pour l'essentiel, on ne peut guère douter de la réalité de ces travaux.

46. Architrave avec kymation lesbique de la basilique de Maxence (Milella, 1999, p. 113, fig. 14) ; moulure de la villa de Piazza Armerina (Kähler 1973, pl. 12, n° 12f)

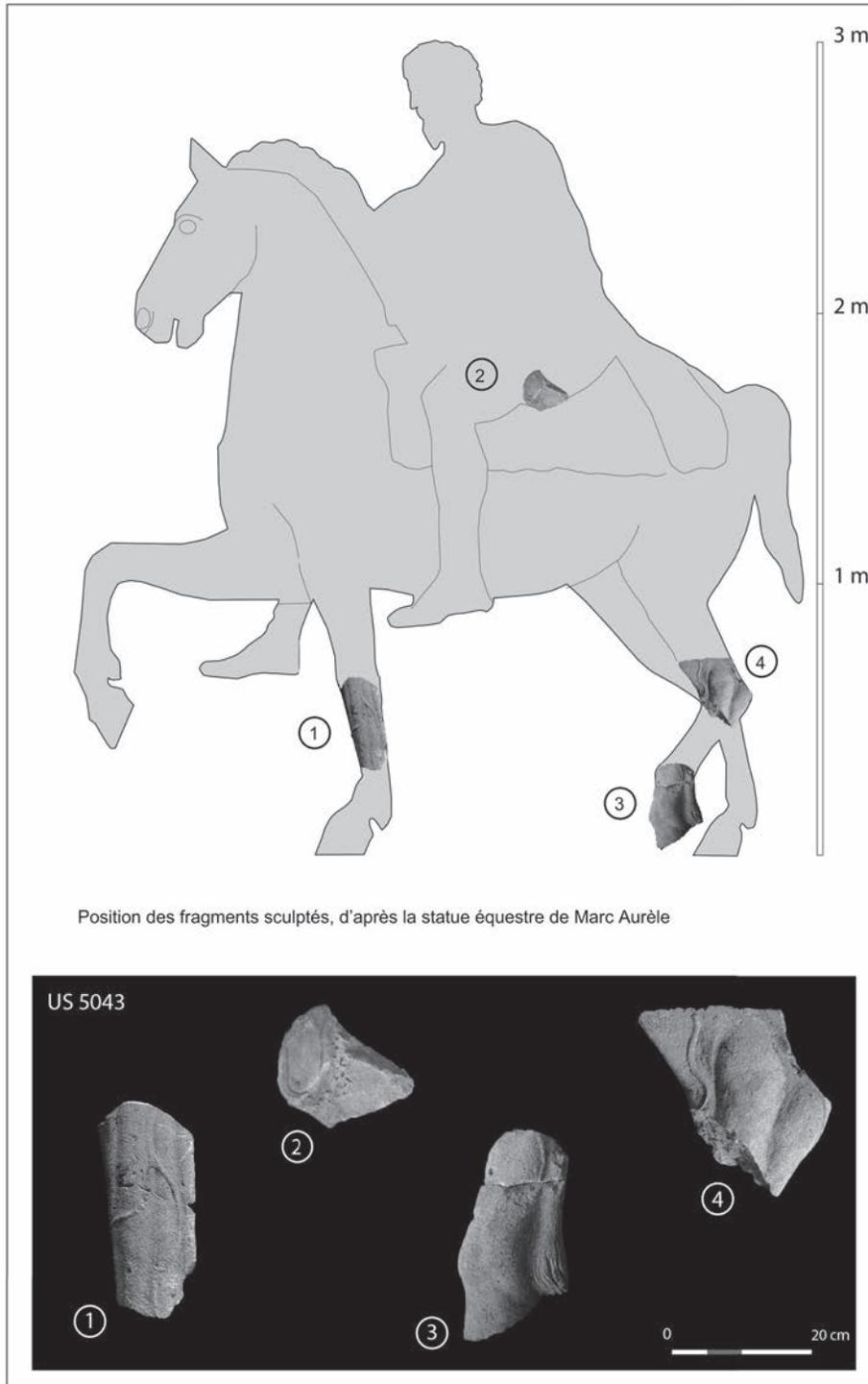


Fig. 75 – Hypothèse de restitution d'une même statue ou relief équestre en calcaire grandeur naturelle (conception et DAO : V. Brunet-Gaston, Inrap, M. Gaudillère, SAVA).

D'autres traces témoignant d'une activité de démantèlement d'éléments en calcaire ont été retrouvées en façade du portique double (espace ouvert 1). Là aussi des éléments architectoniques mais également de la grande statuaire ont été fracturés (fig. 74 et 75 ; voir *supra*).

L'opération a montré que l'on a récupéré presque systématiquement les piles de fondations des colonnes composées d'un assemblage de blocs parallélépipédiques de grande taille en grès d'arkose (fig. 19). Cet épisode est postérieur au démantèlement des ordres. Les blocs ont visiblement été

prélevés avec soin puisqu'il s'agit là d'un matériau façonné de telle manière qu'il est aisément débitable et réutilisable dans les constructions. Ces fondations constituent ainsi une source de matière première de meilleure qualité que les blocs noyés dans le *caementicum* des massifs de maçonnerie. En outre, le volume de cette matière première est important. Un simple calcul prenant en compte le volume moyen d'une fondation de colonne (environ 1,5 m³) et la quantité de ces dernières à l'échelle du site (une centaine) permet de fournir une estimation d'environ 1 500 m³.



Fig. 76 – État 5 et démantèlement d'un ordre tombé à terre. Vue de détail des restes du fût débité à proximité de la pile de fondation (cliché : Y. Labaune, SAVA).



Fig. 77 – État 5. Vue zénithale du chantier de débitage au moment de son abandon. Les contours de la couche de poudre et d'éclats de calcaire laissent deviner la forme de la colonne tombée à terre. Au premier plan, la pile de fondation conservée en place (cliché : Y. Labaune, SAVA).

DATATION DE L'ÉPISODE

Le mobilier céramique issu de cet horizon d'abandon/démantèlement n'est pas en mesure de nous fournir des ancrages chronologiques corrects compte tenu d'un taux de résidualité important (fig. 78).

En revanche, le corpus monétaire, essentiellement issu de ces horizons, nous fournit des indices de meilleure qualité. Il se caractérise par sa très grande cohérence et son homogénéité, une fois éliminés les spécimens trouvés hors stratigraphie. Les monnaies frappées en Occident (Lyon, Arles, Trèves) sont, de manière attendue, bien représentées (n^{os} 5, 9, 10, 11, 12, 13). Quelques exemplaires proviennent d'ateliers orientaux

indéterminés ; rien d'atypique n'apparaît cependant dans ces faciès (n^{os} 3, 15).

Plusieurs de ces monnaies offrent des repères chronologiques précieux (*terminus post quem*) pour la connaissance de l'histoire de l'îlot dans la seconde moitié du iv^e s. Dans le détail, la couche d'abandon 5060 recèle deux monnaies de Valens et Gratien (n^{os} 12, 13). Elle témoigne des prémices de son démantèlement complet et systématique, qui intervient à l'extrême fin du iv^e s. ou au début du v^e s. Les marqueurs les mieux attestés de cette destruction sont les couches scellées par l'effondrement des plafonds des portiques (interface 5032 et 5038, 5063) qui piègent des monnaies datées des règnes de Maxime et Théodose I^{er} (n^{os} 10, 11). Leur état prouvant qu'elles ont circulé plusieurs années, cette destruction doit se situer, à titre d'hypothèse, au début du v^e s. plutôt que dans la dernière décennie du iv^e s. Cela nous fournit sans doute un *terminus post quem* pour le fonctionnement des ateliers de récupération des matériaux du site qui viennent recouvrir les niveaux d'abandon (5060) et d'effondrement des plafonds (5063) (voir *infra*).

MISE EN PERSPECTIVE DU PHÉNOMÈNE

Le monument de l'îlot XI 9, sans doute à l'abandon depuis quelques décennies, fut démonté à un moment de profonde transformation de la parure monumentale urbaine. Au dernier tiers du iv^e s. et au début du v^e s., on assiste au démantèlement de certains îlots centraux de l'agglomération, qui paraissent désormais à l'abandon ou connaître de fortes modifications.

Dans les îlots XI 8 et XII 8, sans doute un important sanctuaire situé de l'autre côté de la *platea* qui longe le bord occidental de notre îlot, on observe la multiplication des indices de démontage des monuments du Haut-Empire et l'apparition de fours à chaux et de couches liées à la récupération de matériaux (Kasprzyk, 2005, I, p. 112-113 ; Louis, 2012).

Plus au nord, des activités de récupération de matériaux de la seconde moitié du iv^e s. sont attestées dans l'îlot VIII-IX 8 (le *forum* ?). Une surveillance effectuée au cœur de l'îlot a montré la présence de vastes nappes de chaux et de roches carbonisées, datables du milieu ou du troisième quart du iv^e s. À peu de distance, au milieu du xix^e s., on a découvert plus de mille fragments d'inscriptions sur plaque de marbre ayant subi un débitage particulièrement poussé. À nouveau, de nombreux éléments montrent des traces nettes de combustion, donc qu'ils proviennent sans doute du voisinage d'un four à chaux (Kasprzyk, 2012, p. 268).

Dans l'îlot VIII-IX 7, une couche d'abandon postérieure au milieu du iv^e s. a livré un chapiteau en grès du début du Haut-Empire, provenant sans doute d'une construction publique voisine.

À la même époque, on observe une contraction de l'aire occupée dans l'enceinte augustéenne, les indices de fréquentation se concentrant désormais le long des rues menant aux principales rues menant aux portes de l'enceinte augustéenne. L'occupation *intra muros* tend à se réduire à quelques pôles séparés par des vastes zones peu ou pas occupées.

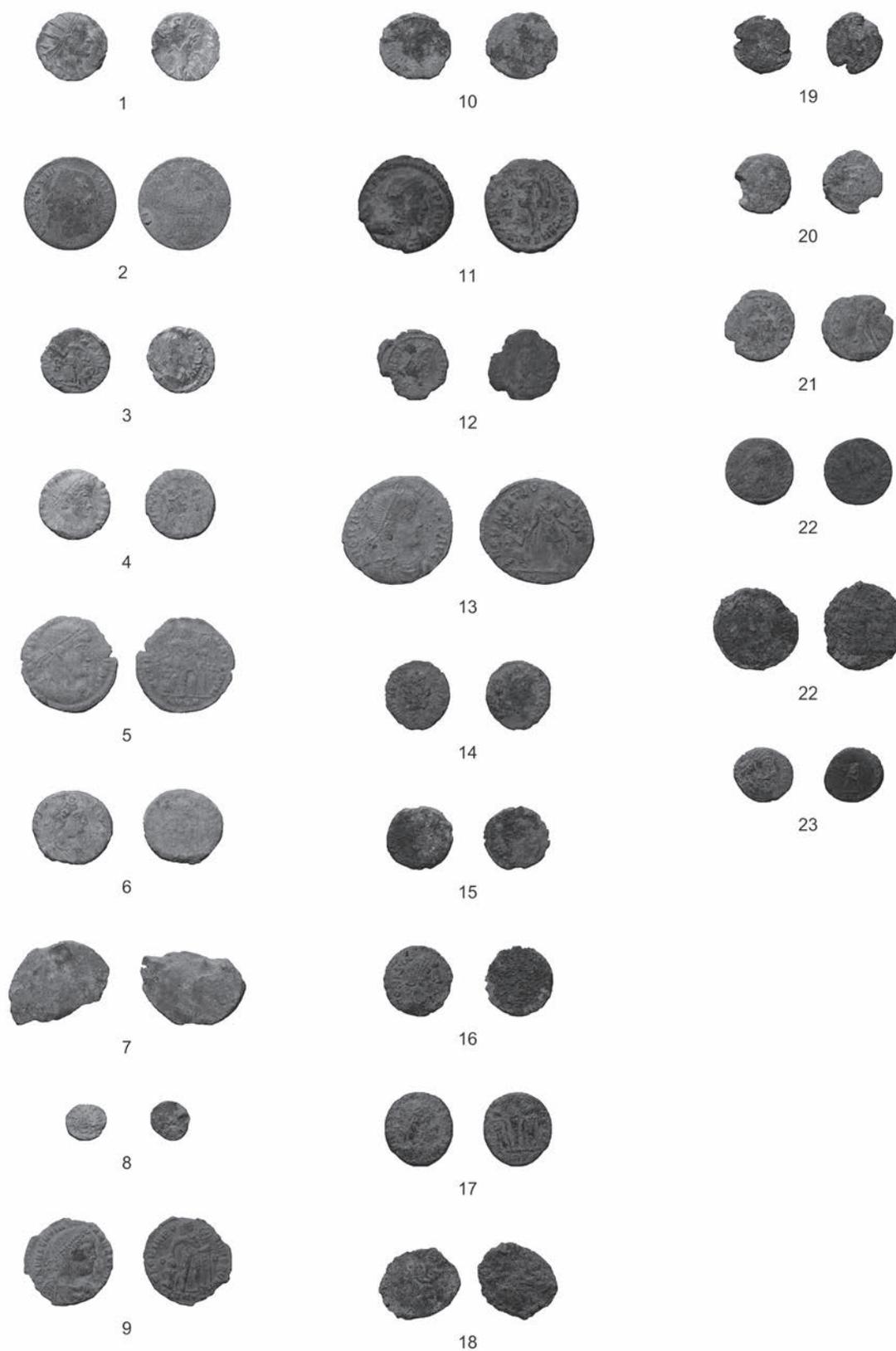


Fig. 78 – Planche des monnaies découvertes au cours de l'opération (cliché : A. Hostein, Université Paris-I ; DAO : M. Gaudillère, SAVA).

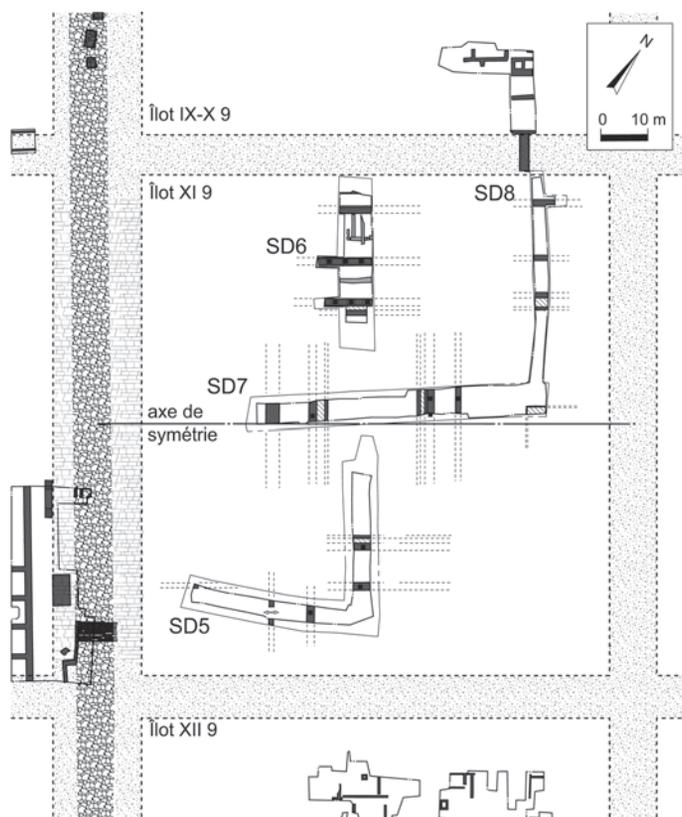


Fig. 79 – Principe de restitution de l'axe de symétrie :
SD, sondage (DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).

ÉTUDE ARCHITECTURALE ET RESTITUTION DE L'ÉDIFICE

LA RESTITUTION DU PLAN DU MONUMENT, MÉTHODE ET RÉSULTATS

L'intégration des problématiques de restitution architecturale à la stratégie d'implantation des sondages dès le début de l'opération, rend possible une réflexion sur l'édifice monumental découvert. Ainsi, malgré une fenêtre d'observation réduite qui correspond, rappelons-le, à 9 % de la superficie d'un îlot théorique⁴⁹, il est possible de tenter une étude et restitution du programme architectural à l'origine du complexe monumental partiellement dégagé⁵⁰.

Avant d'exposer l'argumentaire de cette restitution, il convient d'en rappeler le caractère éminemment hypothétique. La présente étude résulte d'une volonté de déduire un maximum d'hypothèses architecturales, en plan puis en élévation, des données récoltées, aussi minimes soient elles, en restant toujours dans les limites épistémologiques de la discipline (Golvin, 2005, p. 18-19 ; Aupert, 2011, p. 209). En définitive, cette étude propose l'établissement d'un modèle argumenté théorique du projet monumental du grand édifice de l'îlot XI 9, en attente de la réalisation de fouilles complémentaires qui elles seules pourront le valider ou le réfuter.

49. Selon le dernier modèle d'îlot actuellement en cours (Labaune, Kasprzyk, 2008).

50. Il convient de rappeler que la restitution a pour but ici de retrouver un projet cohérent d'architecture, et non le bâtiment avec son vécu. Pour les principes de restitutions architecturales (Golvin, 2005, p. 14).

La méthode employée pour tenter de restituer le plan repose sur trois principes généraux : le prolongement des parements des murs observés, la projection des entr'axes des supports, et la symétrie par rapport à l'axe central de l'édifice. L'intégration des données issues des relevés topographiques du diagnostic au sein d'un logiciel de conception de bâtiments et travaux publics permet une application rigoureuse de ces principes.

Cette méthode nécessite donc de connaître l'axe longitudinal de l'édifice, afin de restituer la symétrie du programme, et de connaître la mesure la plus cohérente possible de l'entr'axe des supports.

Si le tracé de l'axe central est aisément déductible en traçant une ligne médiane entre différents points des stylobates repérés d'une tranchée à l'autre (fig. 79), l'obtention de la côte d'entr'axe est plus délicate.

En traçant les diagonales des rectangles constituant les limites inférieures des négatifs de fondations⁵¹ de colonnes, il est possible de restituer le centre de ces massifs et, par conséquent, le centre théorique de la colonne correspondante. Le choix du fond de ces cavités, recevant les lits de pose des premiers blocs de fondation, permet de réduire l'imprécision due aux épaufures des maçonneries dans leurs parties sommitales, écrêtées par les différentes phases de récupération et de démolition pratiquées depuis l'abandon de l'édifice. En pratiquant ainsi ce tracé sur plusieurs négatifs de piliers contigus, il est possible, en mesurant la distance de centre à centre, d'en connaître l'entr'axe.

Cette méthode a généré deux résultats différents sur le même stylobate (mur M10, fig. 80) : un entr'axe de 3,40 m, un second de 3,20 m. En projetant la cote de 3,40 m sur l'ensemble des stylobates du site, elle répond parfaitement à tous les entr'axes observables, en revanche la cote de 3,20 m paraît isolée. La côte retenue est donc celle de 3,40 m, soit 11,5 pieds⁵² romains, pour l'ensemble des portiques du bâtiment⁵³.

La présence de l'entr'axe atypique au niveau du stylobate M10 est probablement explicable par une erreur d'implantation du massif de fondation. Soit la colonne est disposée au centre de ce massif décalé, ce qui aurait généré à un point précis du portique une différence d'entrecolonnement à peine discernable à l'œil nu, compte tenu des dimensions importantes de l'édifice. Soit la colonne est décalée d'une vingtaine de centimètres par rapport au centre du massif de fondation⁵⁴.

51. Ces dispositifs de fondation de colonnes, appelés par R. Ginouvès et R. Martin piliers de fondations (Ginouvès, Martin, 1992, p. 10-11), sont bien connus et sont attestés par plusieurs exemples encore en place, comme au temple des *Castores* sur le forum romain (Aupert, 2011, p. 333), ou à l'*Hadrianeum* sur le Champ de Mars pour les exemples de l'*Urbs* (Adam, 2005, p. 116). Dans les Gaules, ce type de fondation fut découvert notamment au sanctuaire du Cigognier d'Avenches (Bridel, 1982, p. 39-40 et p. 62), à Autun sur les portiques monumentaux de bordure du *cardo maximus* (Olivier, Rebourg, 1985).

52. En considérant le pied employé égal à 0,2956 m. En comparaison le pied déduit des ruines du temple du Fâ de Barzan est de 0,2957 m (Aupert, 2011, p. 263).

53. Cette mesure ronde fournit un argument supplémentaire quant au choix de cet entr'axe, celui de 3,20 m impliquerait une mesure de 10,82 pieds. Le diamètre de la colonne 5058 correspond à 2,5 fois cette mesure.

54. Un décalage identique entre le centre des supports, colonne, pilastre ou pilier d'arcade, et le centre des piliers de fondation sous-jacents est visible sur les fondations des colonnes du temple de Vespasien (Gros, 2002, p. 166). P. Aupert explique aussi par cette hypothèse certains décalages visibles sur les fondations de supports du temple circulaire du Fâ (2011, p. 209).

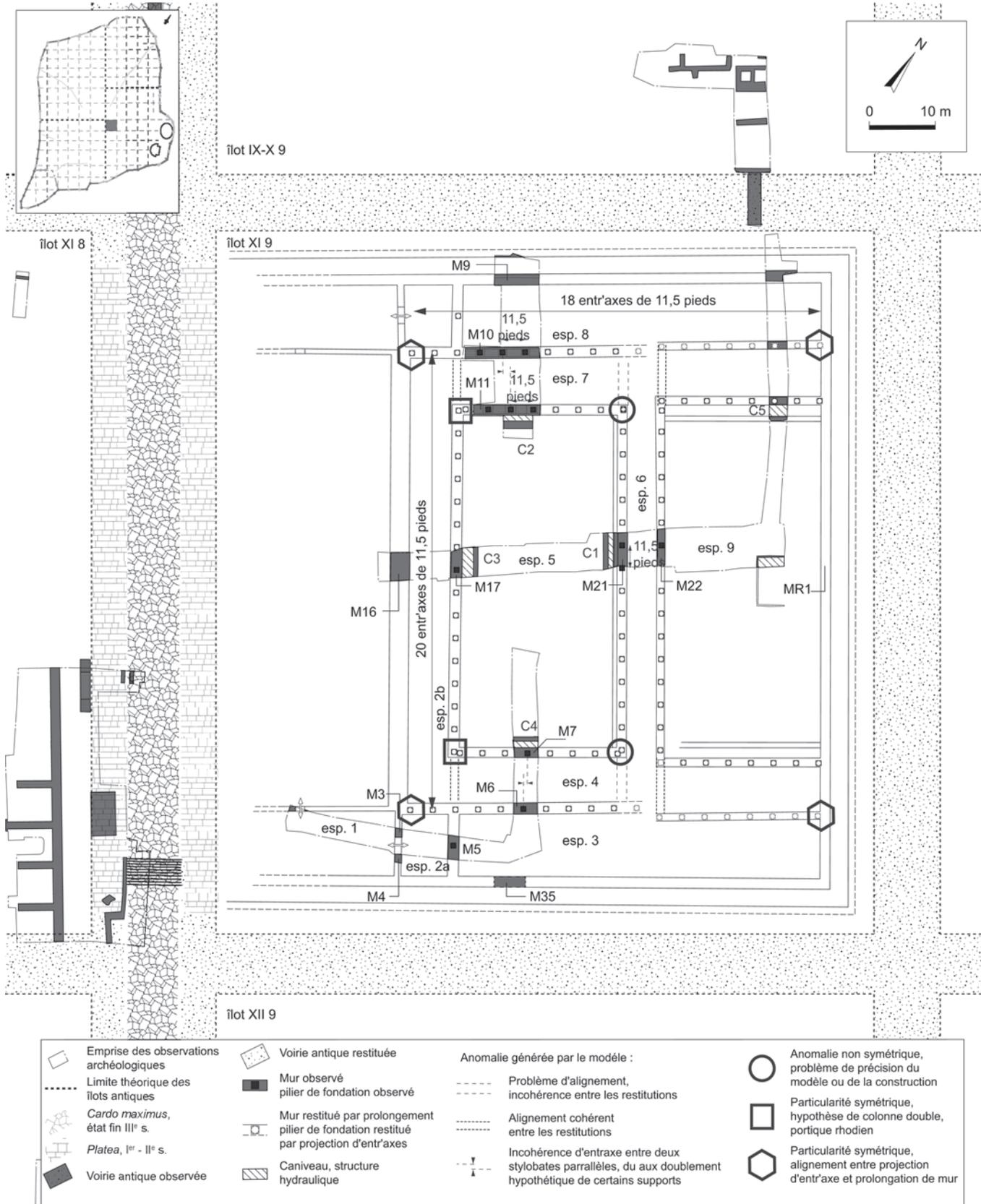


Fig. 80 – Essai de restitution et plan coté du complexe monumental (DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).

Une fois la cote des entr'axes et l'axe de symétrie longitudinal obtenus, il convient de cadrer l'expérience dans un espace donné, afin de limiter la prolongation des murs et la projection des supports, et ce particulièrement pour le côté est de l'îlot. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur la bonne connaissance générale de la trame urbaine d'Autun (Labaune, Kasprzyk, 2008) mais aussi sur les aménagements de voirie (chaussés, portiques et caniveaux de bord de rue) observés récemment dans les îlots immédiatement voisins (voir *supra* fig. 4a). En outre, la présence de vestiges d'habitat pour la fin du Haut-Empire récemment observés dans l'îlot théorique XI 10 immédiatement contiguë à l'est (cf. *supra*) permet de circonscrire l'emprise du monument à un seul îlot.

La documentation disponible permet ainsi de restituer le tracé des rues bornant l'îlot XI 9. Dans ce cadre, il apparaît que les murs M9 et M35, attestés par la fouille, forment les limites septentrionale et méridionale de l'îlot. Le mur M8 pourrait correspondre au stylobate du portique bordant la rue D10. Le tracé ainsi restitué de la limite orientale à partir de ces données est parfaitement aligné avec la limite de l'îlot voisin IX-X 9 observé en fouille (fig. 79), le tout formant un ensemble voirie-trottoir-portique identique et aligné sur les deux îlots.

Une fois l'espace de travail clairement circonscrit et les limites de l'îlot obtenues, les prolongations de mur et les projections d'entr'axes sont effectuées, et une ébauche de plan apparaît (fig. 80).

Il est alors possible d'observer puis d'analyser les résultats de ces projections par rapport aux structures découvertes, et d'en tirer quelques hypothèses.

Tout d'abord, il convient de constater que les projections d'entr'axes génèrent de légers décalages, systématiquement inférieurs au diamètre de la colonne⁵⁵. Ces anomalies se concentrent à l'angle des cours, aux points de jonction des différents portiques perpendiculaires, et ne se répartissent pas de manière symétrique sur l'ensemble de la restitution du plan. Ceci oriente l'interprétation de ces phénomènes vers des défauts d'implantation du plan au début de la construction. L'architecture antique, pas plus que l'architecture médiévale, moderne ou contemporaine, n'est un art d'une précision centimétrique, même dans le cas de programme prestigieux (Gros, 2005, note 76, p. 509-510). Les aléas de chantier pouvant générer ce type de décalages peuvent en effet être fréquents, et leurs corrections n'étaient quoi qu'il en soit probablement pas discernables à l'œil nu, tout du moins au premier regard.

Cependant, en certains endroits précis, les prolongations des maçonneries et les projections réagissent de manière cohérente, et peuvent correspondre à des formes architecturales antiques déjà connues. C'est le cas de la restitution des longueurs des stylobates M10 et M6. La projection des entr'axes sur ces deux murs est essentielle pour vérifier l'hypothèse de la limite orientale de l'îlot. Or, la forme obtenue par les projections est cohérente, ces deux stylobates s'articulant parfaitement et symétriquement avec ladite limite. La restitution permet donc d'imaginer la jonction des portiques avec le mur restitué MR1 à l'est, articulation constituée d'un pilastre ou d'une colonne

engagée, comme c'est souvent le cas lorsqu'un portique s'achève contre un mur⁵⁶ (fig. 80).

Le même système est observable aux extrémités opposées des portiques, à la jonction de ces colonnades avec l'imposant mur M16, à l'ouest. La découverte de cette maçonnerie aux dimensions exceptionnelles faisait penser lors de la fouille qu'il pouvait s'agir d'un massif isolé en rapport avec un aménagement particulier. Or, la restitution évoque aussi en cet endroit la présence de supports engagés qui fonctionneraient parfaitement avec une prolongation de M16 avec sa largeur de 3 m sur toute la longueur entre M10 et M6⁵⁷. En revanche, s'il est possible de restituer cet imposant mur d'une manière cohérente sur plus de 63 m, il semble qu'il ne traversait pas totalement l'îlot comme l'atteste le mur M3, aligné avec M6 mais d'une largeur moindre.

En terme de métrologie, il faut constater que l'ensemble constitué par les portiques des stylobates M10 et M6, le mur M16 et le mur oriental restitué en limite du complexe MR1 forme un tout d'une grande cohérence. En mesurant cet espace, il apparaît qu'il possède une longueur et une largeur mesurables en entr'axes complets. Dans cette hypothèse de restitution, cet ensemble a en effet 18 entr'axes sur son petit côté correspondant aux colonnades et 20 entr'axes sur son côté constitué par les murs M16 et MR1, soit respectivement 207 pieds par 230⁵⁸.

Une autre particularité qui fut appréhendée dès la phase de terrain apparaît sur le plan. Il s'agit des décalages entre les portiques des stylobates M10 et M11 et M6 et M7. Ces anomalies sont trop grandes pour pouvoir être interprétées comme des erreurs de centrage des piliers de fondations. Le décalage entre les fondations de M10 et de M11 est de 1,17 m, soit 1,5 fois le diamètre de la colonne. Pour M6 et M7, cette différence d'alignement est de 0,59 m⁵⁹. Il est fortement probable que ces différences soient autrement explicable que par de simples erreurs, la projection des entr'axes à partir des fondations observées pourrait fournir une piste possible d'interprétation de ces anomalies.

En effet, le modèle montre au niveau des stylobates M7 et M11, à leurs articulations avec le portique du stylobate M17, une particularité remarquable par sa symétrie et son équivalence. En ces endroits, la restitution (fig. 80) fait apparaître deux colonnes qui semblent adossées, ce qui évoque un dispositif bien connu de l'architecture gréco-romaine, appelé colonne rhodienne, s'intégrant dans un portique rhodien⁶⁰. Ce type de support double est utilisé sur certains monuments encore conservés en élévation. À partir de ces exemples, il est possible

56. Comme dans le cas des *peristasis* des temples *sine postico*, par exemple au temple d'Auguste et de Livie de Vienne (Gros, 2002, p. 159), ou du temple de *Mars Ultor* (Wilson Jones, 2000, p. XX) ou plus proche de l'édifice autonois, dans le cas des portiques des exèdres de la bibliothèque d'Hadrien à Athènes (Gros, 2002, p. 366).

57. Cette largeur est considérable : comme cela a déjà été précédemment évoqué, les murs les plus épais observés à Autun sont ceux de la courtoine (2,50 m de largeur). Des hypothèses quant à l'explication architectonique d'un tel gabarit sont exposées plus loin.

58. Avec comme mesure du pied 0,2956 m.

59. La différence de longueur entre ces deux décalages montre de plus l'imprécision générale de la construction, ou aucune cote devant *a priori* être équivalente (comme la largeur des portiques de part et d'autres des cours centrales) ne le sont pas, comme le montre le plan coté.

60. Ce dispositif correspond au type appelé colonne bilobée par R. Ginouvès et R. Martin (Ginouvès, Martin, 1992, pl. 34).

55. Diamètre de 0,75 m qui est connu par la présence de la colonne 5058 effondrée décrite précédemment.

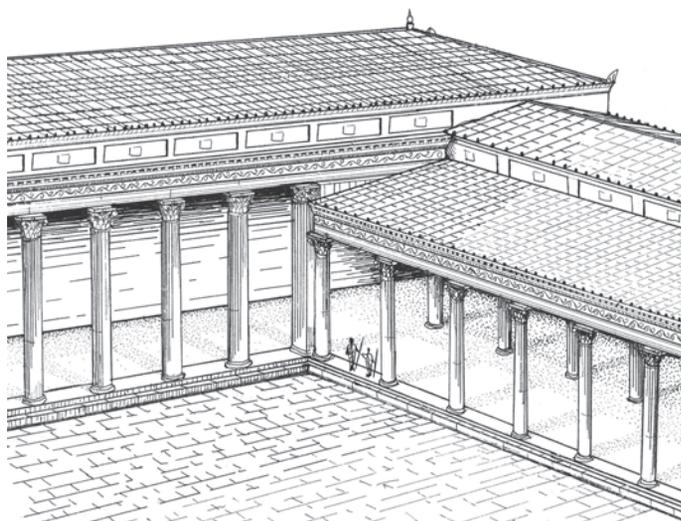


Fig. 81 – évocation schématique d'un portique rhodien
(dessin : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).

d'observer à quelle formes architecturales peuvent correspondre ces descentes de charges doubles⁶¹ (fig. 81). Le choix de ce dispositif pourrait expliquer cette anomalie, et provoquer le décalage entre les portiques internes des stylobates M6 et M10 et ceux des murs M7 et M11, les colonnes doubles générant un décalage dans les entr'axes des deux colonnades.

Une constatation s'impose alors : les espaces 5 et 9 semblent obéir à une implantation différente du grand espace constitué par les stylobates des nefs internes (espaces 8 et 3). Les projections d'entraxes présentent une grande cohérence pour les murs M6 et M10, tous les problèmes d'alignements dépendent des portiques des cours.

L'espace 9 paraît cependant mieux implanté que l'espace 5, son portique sud-est s'alignant parfaitement sur les entr'axes des colonnades internes. Les problèmes d'alignements apparaissent suite à la définition de la largeur du portique transversal, qui ne correspondant pas à une division juste de l'entr'axe général. Plus précisément, l'origine de tous les décalages est induite de l'implantation du portique du mur M21, les autres fondations semblant quant à elles assez cohérentes.

L'idée principale qui découle de ces observations est que, malgré l'impression de grande uniformité de l'ensemble de la construction, et comme la stratigraphie semble aussi l'évoquer, l'image actuelle de l'édifice est le résultat de deux phases de construction distinctes. Une première implantation aurait alors régi la construction des deux nefs internes (espaces 8 et 3), formant ainsi un grand espace unique aux proportions « justes », de 18 entr'axes sur 20, puis une seconde implantation, celle des cours, aurait ensuite généré au sein de cet espace les décalages lors de la construction de l'espace 5. Cette hypothèse est de plus renforcée par le fait que les deux nefs des portiques doubles n'ont pas la même largeur, ce qui ne se constate habituellement pas dans ce type de programme⁶².

61. Voir par exemple le portique du péribole du sanctuaire de Bel à Palmyre pour l'architecture publique (Ginouvs, Martin, 1998, pl. 20) et le péristyle de la maison des Amours Dorés ou de la maison des Noces d'argent à Pompéi (Adam, 2005, p. 333).

62. Les portiques du monument ne correspondent pas à la description faite par Vitruve des portiques doubles (V-9-4), ou plus concrètement à ceux du

Cette hypothèse de deux états pourrait être corroborée par la chronologie relative entre le piédroit 5117 de la structure hydraulique C6 et le stylobate M7. Ce piédroit est un vestige de la canalisation C6 qui est recoupée par le mur M7. La construction de ce stylobate et de sa colonnade supprime alors un système d'évacuation d'eau antérieur, qui pouvait s'intégrer à la collecte et à la chasse des eaux d'une première façade disparue. Malheureusement l'observation de cette conduite a été limitée. Il est de fait très difficile de la rattacher à quelque dispositif architectural que ce soit.

C'est pourquoi, lors d'une fouille future, une vigilance toute particulière devra porter sur les systèmes de caniveaux recueillant les eaux de pluies des toitures des portiques. En effet, si à un moment donné de l'histoire de l'édifice les stylobates M6 et M10 ont constitué la façade d'une grande cour, il devrait rester des traces de caniveaux au pied des colonnades⁶³, conduites recoupées ou recouvertes par les sols des nefs ajoutées postérieurement.

Cependant, il faut aussi rappeler que les architectures anciennes ne dépendent pas des normes de conception et de construction actuelles. L'hypothèse des deux états peut être confrontée à d'autres explications possibles, comme un changement de volonté concernant le projet initial lors de la construction, un repentir, ou une adaptation du projet due à des aléas de construction⁶⁴.

Dans l'ensemble, certaines des caractéristiques décrites précédemment permettent de poser quelques réflexions sur l'élévation du monument, en certains points précis.

QUELQUES REMARQUES ET HYPOTHÈSES SUR L'ÉLEVATION DE L'ÉTAT DU IV^e S.

La première de ces remarques concerne la présence hypothétique du portique rhodien. Cette solution architecturale, décrite par Vitruve (VI-9-3), s'intègre nécessairement dans un portique à plusieurs côtés, l'obligation de la double colonne étant justifiée par la présence d'une différence de hauteur d'entablement entre les différents côtés du péribole, les deux entablements nécessitant chacun un support propre.

En appliquant un tel dispositif au monument autunois, il serait possible d'imaginer le portique du stylobate M17 avec une hauteur d'entablement plus importante que pour les portiques adjacents des murs M7 et M11. Cet aménagement implique par

portique de Metellus dans son état républicain (Ginouvs, Martin, 1998, pl. 41), celles du *forum* de César (Ginouvs, Martin, 1998, pl. 105), ou du portique du péribole du sanctuaire de Bel à Palmyre (Ginouvs, Martin, 1998, pl. 20). Nous donnerons cependant plus loin une autre explication à cette différence de largeur de nef.

63. Comme par exemple à Pompéi dans le cas des portiques du *forum* triangulaire, du quadriportique du théâtre ou du portique du péribole de sanctuaire d'Apollon (Coarelli, 2005, p. 85, 179 et 74), ou à Autun pour les caniveaux de la *platea* du site du Pavillon Saint-Louis (Rebourg, 1987 ; Labaune, Kasprzyk, 2008).

64. L'analyse des architectures anciennes peut être déformée par le prisme de la recherche, à l'aide des notions et des outils d'implantation et de construction contemporains. Si les architectures antique et médiévale obéissent à des projets cohérents conçus en amont, il semble exister une forme d'empirisme, qui fait évoluer le projet lors de la construction (Gros, 2006, p. 509-510), comme par exemple pour le *pronaos* du Panthéon de Rome (Wilson Jones, 2000, p. 199-213).

conséquent la présence de deux colonnes de tailles différentes. Or, le corpus des *membra disjecta* du site contient des vestiges qui pourraient évoquer cette colonne de plus grand module.

Il a été en effet retrouvé des fragments de cannelures (8001 : espaces 10 et 11) dont les dimensions ne correspondent pas à celles de la colonne effondrée au pied du stylobate M6. Cette colonne disparue est restituable par la déduction du diamètre du fût de la largeur complète de cette seule modénature conservée. Cette dimension est obtenue en ajoutant à la largeur du canal de la cannelure celle du listel contigu. En prenant comme postulat que la colonne à restituer ait les mêmes caractéristiques morphologiques que la colonne 5058⁶⁵, il est possible d'en déduire le diamètre du fût au niveau de la cannelure conservée⁶⁶. Le problème des différences de diamètre dues à l'*entasis* peut être compensé par le fait que les fûts sont rudentés jusqu'au tiers de leur hauteur, au niveau où le renflement de la colonne est maximal (Wilson Jones, 2000, p. 131). Comme le fragment de cannelure de la colonne à restituer ne présente pas de rudentures, il est probable que ces débris proviennent des parties hautes du fût ; le diamètre restitué est donc une cote minimale, le diamètre à la base étant plus important.

L'application de cette méthode donne un diamètre d'environ 0,85 m dans les parties hautes du fût. En reprenant le rapport de la colonne 5058 entre la largeur des cannelures et le diamètre à la base, le diamètre du fût restitué varierait entre 0,93 m et 1,02 m, selon la position du fragment de cannelure dans la hauteur du fût. La seconde hypothèse, celle d'un diamètre de 1,02 m, correspondrait approximativement à 3,5 pieds⁶⁷, tandis que la première est équivalente à 3,15 pieds. Il est alors tentant de considérer le diamètre de 1,02 m comme le diamètre probable du fût de cet ordre disparu. Dans cette hypothèse, la différence de module entre la colonne 5058 et cette colonne restituée serait exactement d'un pied. La colonne 5058 aurait ainsi pour hauteur complète 7,50 m et l'autre 10,30 m environ. Il faut aussi remarquer que la corniche découverte lors de la fouille des Ateliers d'Art, dans l'îlot immédiatement contigu au sud, pourrait aisément fonctionner avec cette colonne⁶⁸.

Il est alors possible de constater que le rapport entre ces deux hauteurs de 1,373. Cette proportion est équivalente à celle qui régit la différence de hauteur entre les colonnes de portique rhodien encore conservées en élévation, comme celle du péribole du temple de Bel à Palmyre, qui est de 1,370, ou celle du portique du péristyle de la maison des Noces d'argent de Pompéi qui est de 1,333⁶⁹.

65. Postulat basé sur la volonté d'uniformité de l'ensemble architectural, dans l'esprit de la *symetria* et de l'*eurythmia* antique.

66. La colonne conservée possède un fût décoré de 20 cannelures. Pour connaître le diamètre du fût à partir d'une cannelure, il suffit donc de multiplier par 20 la largeur complète du motif (canal+listel) et de diviser le résultat par π .

67. En appliquant strictement à la multiplication la cote précise du pied issue des entr'axes, (3,5*0,2956) on obtient 1,03 m de diamètre, soit 1 cm de différence.

68. En se basant sur la restitution du bloc réalisé par A. Olivier (Rebourg, 1987) et sur les proportions d'ordres postérieurs au 1^{er} s. encore en élévation (Wilson Jones, 2000).

69. La différence entre l'hypothèse du portique rhodien autonois et celle de la maison des Noces d'argent pourrait s'expliquer par le fait qu'à Autun comme à Palmyre ce sont des ordres corinthiens, alors que pour l'exemple pompéien il s'agit d'un ordre toscan (Adam, 2005, p. 333).

Cette hypothèse évoquerait donc une volonté d'accentuation de la monumentalité du portique de façade de l'espace 5, dont le stylobate M17 constitue la fondation⁷⁰.

Cette idée est renforcée par la présence du pilier de fondation du mur M5, dont la position peut paraître surprenante, cette colonne étant disposée face à l'entrée menant de l'espace 2a à l'espace 3. Cette disposition « anormale » n'est évidemment pas le fruit d'un hasard, et devrait avoir une explication architecturale à rechercher dans les parties hautes disparues du monument.

Pour tenter d'interpréter ce curieux support, il convient de le considérer dans sa fonction première, la descente et la transmission d'une charge importante vers le sol. La localisation de cette colonne ou de ce pilier constitue aussi un indice : elle est en effet située au milieu de la travée la plus large du portique double, et dans l'axe du stylobate M17. La grande portée des poutres reliant les deux côtés de ce large espace, implique que ces linteaux avaient besoin d'être renforcés par un étai en ce point précis. En effet, aucune autre trace de support d'un autre portique n'a été vu dans l'axe de cette colonne isolée, et ce sur une certaine longueur dans l'espace 3.

L'idée que cela suggère est qu'il existe un poids important à soutenir dans la prolongation du portique du mur M17, d'une limite à l'étage, entre les espaces au rez-de-chaussée 2a et 3. L'hypothèse la plus simple est qu'il existerait une structure maçonnerie au-dessus du portique double, constituée soit par la continuité de l'entablement du portique du stylobate M17, soit par un mur s'élevant plus haut que les portiques latéraux. La façade de la partie ouest du bâtiment donnant sur l'espace 5 ne correspondrait donc pas à l'imposante maçonnerie M16, mais serait à l'aplomb du portique de M17. Cette colonnade ne serait alors pas couverte d'une toiture propre en appentis, mais s'intégrerait à une façade monumentale de plus grande élévation que les portiques des cours (fig. 81). Cette hypothèse est aussi renforcée par le système de caniveaux des cours internes. En effet, ce réseau, dont la fonction et les caractéristiques sont décrites dans le paragraphe suivant, possède une conduite plus large que les autres, le caniveau C3 au pied du stylobate M17 (environ 1,40 m de largeur et 1 m de profondeur). Ceci pourrait s'expliquer par un important volume d'eau drainé par cette conduite, volume qui proviendrait de la collecte par une grande superficie de toiture, peut-être liée à un grand pavillon dont la façade ouest correspondrait au mur M17.

La seconde remarque concerne les modes de couverture des différentes espaces constituant les portiques doubles. Il est en effet possible de raisonner sur les toitures à partir du réseau de canalisations, qui sont très probablement destinés, entre autres fonctions, à recueillir les eaux de pluie des toits des portiques doubles. Ce réseau est remarquable par les grandes dimensions de ses caniveaux, bien qu'il faille considérer que le volume d'eau de ruissellement devait être très important en cas de fortes pluies, en raison des centaines de mètres carrés de toitures. Ce gabarit de conduite, plus important que dans le cas de simples portiques (voir *infra* n.° 75), laisse supposer que la majeure partie de ces eaux converge vers les cours centrales.

70. Comme dans le cas des *domus* pompéiennes, notamment la maison des Amours Dorés, pour laquelle J.-P. Adam parle même de théâtralisation du portique (Adam, 2005, p. 333 et 2012, p. 192).

Selon Vitruve et sa description des portiques doubles, la colonnade centrale du portique a pour fonction d'étayer la charpente à son point de flexion maximale, en son milieu. Cependant, dans le cas vitruvien, les deux nefs sont égales (Vitruve, V-9-4), le faîte du toit est donc à l'aplomb de la colonnade centrale, alors que dans le cas du monument autunois, les deux nefs n'ont pas la même largeur. Cette particularité rend impossible la pose d'un toit symétrique sur cette structure. En respectant le point de vue de l'ingénieur antique, la poutre faîtière des portiques doubles correspondrait à la colonnade des stylobates M6 et M10. Dans cette hypothèse, les poutres chevrons nécessaires à ce dispositif seraient considérables, avec une portée supérieure à 10 m, ce qui paraît important (Adam, 2005, p. 226) (fig. 82).

Cette hypothèse aurait aussi pour conséquence de rabattre la majorité des eaux de ruissellement vers l'extérieur du bâtiment, à l'opposé des caniveaux des cours centrales, qui n'ont dès lors aucune explication quant à leurs gabarits importants (fig. 82). Ce système de toiture impliquerait de plus que les eaux de pluie soient envoyées directement sur le domaine public, sur le *decumanus* secondaire D10, alors que le droit romain possède de nombreuses restrictions quant à la protection du domaine public urbain (Saliou, 1994, p. 180), et ce notamment pour l'évacuation des eaux de pluie, à travers entre autres l'interdit de *via publica* (Saliou, 1994, p. 170).

Il faut alors imaginer un autre système de couverture plus cohérent et prenant en compte ces aspects. Le problème de la portée trop importante des chevrons pourrait être résolu par l'adjonction sur les espaces 8 et 3 de toitures en bâtière indépendantes, portées par des fermes triangulées⁷¹. Ce dispositif provoquerait l'inversion de la répartition des surfaces de toiture, en rabattant la plus grande surface vers l'intérieur de l'îlot, transformant les cours intérieures du monument en véritable *compluvium* (fig. 82). Cette hypothèse de couverture permet aussi d'expliquer la présence de la colonne isolée sur le stylobate M5, en corroborant l'idée d'une descente de charges particulières en cet endroit. Le couvrement des espaces 3 et 8 étant alors assuré sur leurs longueurs totale par des entrails, dont les poinçons des fermes auxquels ils s'intègrent retiennent le fléchissement central du à leurs grandes portées. Les deux nefs externes des portiques doubles serait alors couvertes par des toitures en appentis (fig. 82).

Une dernière question peut alors être posée : y a-t-il des étages se développant au-dessus des portiques doubles ? Plusieurs indices permettraient l'hypothèse d'un niveau supérieur, comme les dimensions importantes des fondations des stylobates, l'hypothétique péristyle rhodien (dont la différence de hauteur d'entablement pourrait s'expliquer par la présence d'un étage à balcon⁷²), ou la galerie à claire-voie constituée par l'espace 6,

71. À moins de disposer de poutres d'une section et d'un poids considérable, la ferme triangulée est le seul moyen de couvrir sans support intermédiaire des largeurs supérieures à 8 m (Adam, 2005, p. 226), sans prendre en compte les systèmes de voûtes clavées, qui ne peuvent reposer sur des portiques aux contrebutements latéraux insuffisants (Adam, 2005, p. 181). S'il serait possible en revanche de « poser » sur les portiques des voûtes concrètes (Adam, 2005, p. 192), comme au temple *Fortuna primigenia* de Palestrina (Gros, 2002, p. 138), cette hypothèse de restitution, par les moyens financiers et techniques que supposeraient de tels couvrements, serait trop subjective, aucun argument structurel ou archéologique ne venant appuyer cette vision.

72. Comme par exemple dans le cas de la *stoa* d'Attale sur l'*agora* d'Athènes, ou du portique du *forum* de Pompéi.

dont la fonction pourrait être de relier les deux ailes des étages supérieures sans avoir à faire le tour complet des cours intérieures⁷³. Il serait cependant imprudent d'envisager cette possibilité à partir de ces indices, car l'hypothèse d'étage ne trouve aucune attache possible ni dans le corpus lapidaire du site, ni dans les quelques caractéristiques architecturales observables⁷⁴.

Une fouille prochaine pourrait apporter de nouveaux indices, par une vigilance particulière quant à la présence de blocs s'apparentant à des rambardes, ou aux vestiges d'un ordre plus petit que la colonne 5058.

ÉTAT 6 : LE DEVENIR DU SITE AU HAUT MOYEN-ÂGE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Un complexe sédimentaire très épais recouvre les vestiges monumentaux en cours de démantèlement. De couleur sombre, il peut être rapproché des « terres noires », documentés ici à Autun comme dans de nombreux sites de Gaule au moins du Nord, en réservant à ce terme une valeur descriptive pour des dépôts sombres postérieurs à l'Antiquité en contexte urbain. Son acception historiographique est en effet débattue quant à sa signification environnementale (Cammass *et al.*, 1995), Nous nous limiterons ici à la description et à l'interprétation de ces dépôts et structures sédimentaires à partir des observations de terrain permettant de restituer l'origine et la dynamique des sédiments observés. On verra que la compréhension de leur évolution au cours du temps dans une lecture géoarchéologique régressive apporte des éléments pour restituer l'environnement du complexe monumental et permet de formuler certaines hypothèses sur son organisation même.

DESCRIPTION DU PHÉNOMÈNE

Les dépôts sombres peuvent être regroupés en deux ensembles correspondant à deux pôles de sédimentation : à la base, un ensemble argileux gris-noir (5094 A) supportant un ensemble à dominante détritique gris-jaunâtre (5094 B). Dans le détail la transition entre ces deux ensembles est progressive et s'effectue par intercalation de lits élémentaires de sédiments détritiques entre les couches d'argiles noires.

Le premier ensemble est composé d'argiles grises sombres alternant à l'échelle centimétrique avec des lits d'argiles noires plus riches en matière organique, affectées à certains niveaux

73. Par exemple dans le cas de la galerie transversale du Palais-Royal de Paris, face au Louvre. Bien que cette comparaison issue de l'architecture classique n'ait évidemment aucun point commun chronoculturel avec le monument antique autunois, le parallèle fonctionnel, en ne considérant que la structure architecturale, est remarquable.

74. Et ce notamment vis-à-vis d'un plancher au-dessus des larges espaces 3 et 8. Si la colonne isolée du mur M5 s'était intégrée à un portique intermédiaire dans l'axe central de ces nefs, il aurait été possible d'imaginer un plancher à l'étage supporté par cette colonnade inexistante. Cependant, en l'absence de cette structure, et en considérant le poids considérable des planchers antiques (Adam, 2005, p. 215), cette solution paraît, en l'état actuel du dossier, difficile.

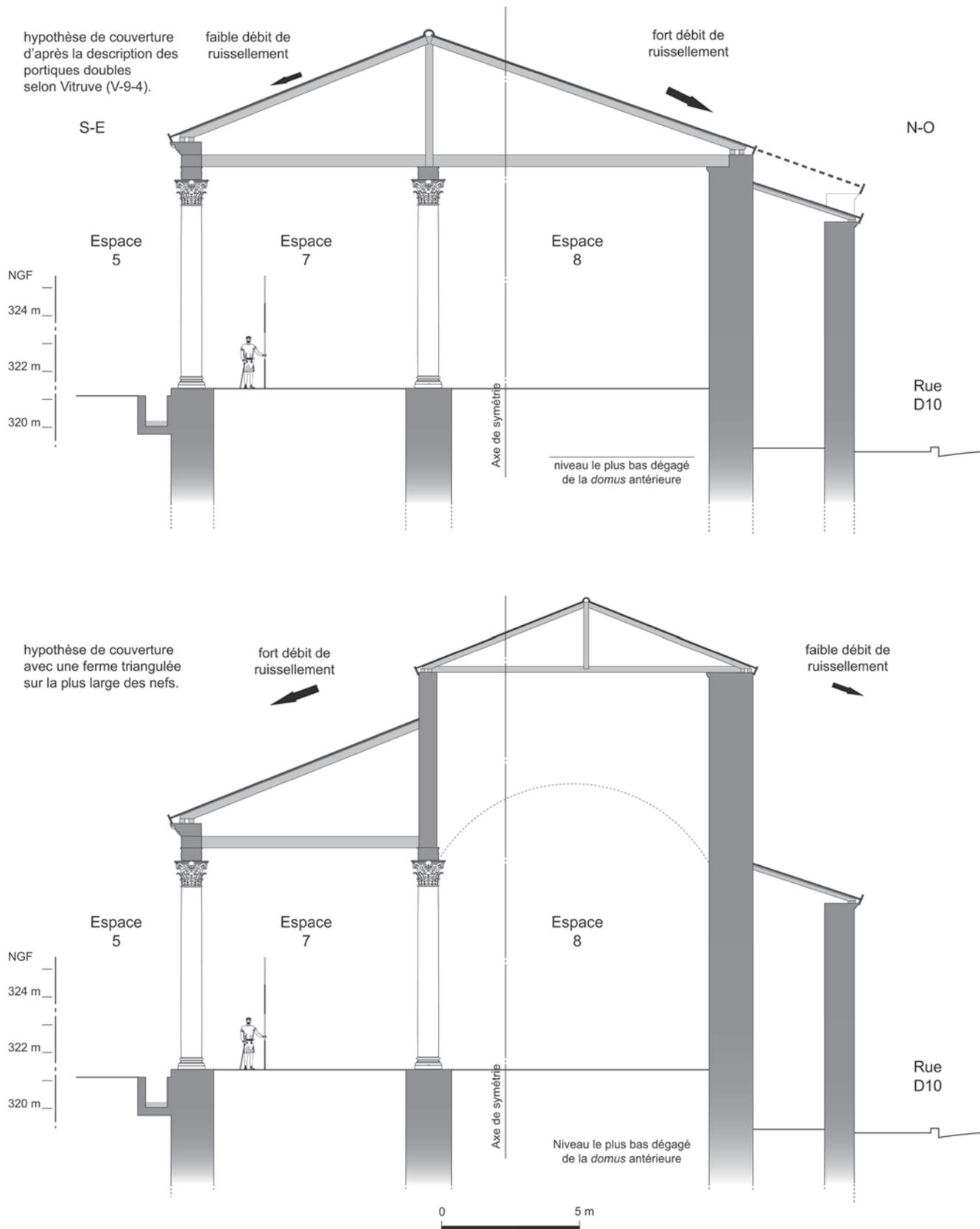


Fig. 82 – Essai de restitution de la charpente des portiques doubles (DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).



Fig. 83 – Base de colonne abandonnée après avoir été partiellement sciée, recouverte par les dépôts sédimentaires sombres (cliché : Y. Labaune, SAVA).

à la base par des déformations plastiques. Ces sédiments lités déposés par décantation en milieu calme et pauvre en oxygène sont analogues aux sédiments que l'on peut observer en remplissage d'étangs ou de mares actuels mis en place depuis l'époque médiévale. Ils traduisent l'existence d'un plan d'eau stagnante sur un temps relativement long eu égard à l'épaisseur des dépôts observés. Les couches alternantes d'argiles reflètent une variation périodique de production organique (algues, microbes) ou d'apports organiques (feuilles, bois, matière organique amorphe). Le caractère permanent de cette mare dont les limites sont hors de la fenêtre d'étude du chantier est renforcé par l'absence de structures de dessiccation ou de pédogénèse à l'air libre. Il implique une alimentation en eau pérenne par une source souterraine et non seulement par les eaux de pluie saisonnières, et nécessite, en aval, un barrage fortuit ou construit et entretenu. Si les ruines du complexe monumental ou de l'îlot d'habitat ont pu constituer un tel barrage ou fournir les matériaux nécessaires à son édification, ces dépôts ont en tout cas pour signification l'existence d'une source naturelle ou artificielle à proximité du complexe monumental pendant son fonctionnement.

L'ensemble argileux ennoie d'une manière générale en *on lap* tous les reliefs laissés par le démantèlement des murs et des colonnes impliquant un plan d'eau assez conséquent (au moins 1,50 m de profondeur) et explique que des fûts de colonnes aient pu être conservés et soustraits aux regards après abattage et débitage partiel (fig. 83).

Les déformations plastiques sont exprimées à la base sous forme de plis en blague-à-tabac (*ball-and-pillow structures*) ou de microfailles dans le sédiment (fig. 84). Elles peuvent être attribuées à des phénomènes de charge sédimentaire, d'échappements d'eau et à des cisaillements consécutifs à un ébranlement de la pile sédimentaire. En l'absence de secousses telluriques dans la région, cet ébranlement est interprété comme la chute brutale dans la mare de blocs architecturaux ou de pans de murs, à proximité mais hors de la fenêtre d'observation, consécutifs la dégradation du complexe monumental. Pour tenter de caler la chronologie de mise en place de cette mare postérieurement au démantèlement du site au début du v^e s., une datation radiocarbone a été effectuée à la base des argiles

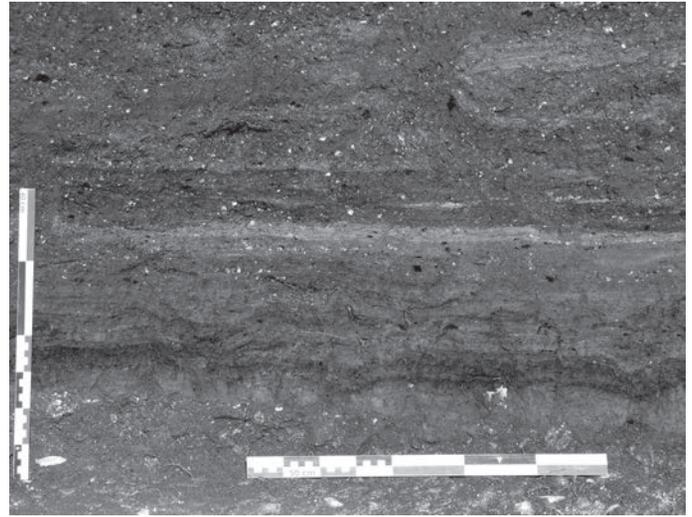


Fig. 84 – Détail de la base de l'ensemble argileux et des déformations sous forme de plis en blague à tabac (cliché : Y. Labaune, SAVA).

noires (5094 A). Ce protocole s'est malheureusement avéré décevant : les analyses fournissent en effet une datation haute (80-240 AD) suggérant une intrusion dans ces niveaux d'un matériel accumulé anciennement derrière le mur de terrasse qui s'est éboulé (voir *infra*). Le deuxième ensemble gris jaunâtre détritique (5059) est bien exprimé dans l'angle sud-est du sondage où il présente une épaisseur maximale et s'épand sur, et autour, des débris de colonnes après leur débitage. La mise en place du phénomène se situe au plus tôt dès la fin du iv^e s. ou dans le courant du v^e s., d'après une datation radiocarbone (5059, 1/6 : 353-505 AD). Il est composé de lits obliques à pendages apparents vers le nord et vers l'ouest, de sables et graviers quartzeux anguleux hétérométriques (2 mm à 2 cm) contenant des graviers de chaux altérée, de fins débris de terres cuites architecturales et céramiques et de nombreux charbons de bois. Ces caractères font de chaque lit détritique un dépôt dynamique de ruissellement comparable aux lits élémentaires en nappes (*sheet flood deposits*) déposés par les crues d'orages. Ceux-ci sont organisés à l'échelle de la coupe en un ensemble granocroissant de lits sableux à la base passant vers le haut à des lits de plus en plus grossiers et riches en débris de matériaux de construction et anthropiques. La géométrie et la dynamique sédimentaire liées au ruissellement et au colluvionnement de l'ensemble détritique sont analogues, à une réduction d'échelle près, à celle d'un cône deltaïque correspondant au débouché d'un cours d'eau pentu (torrent) dans un plan d'eau permanent (lac) dont les apports sédimentaires de crues épisodiques contribuent à l'édification de l'appareil sédimentaire. Ces arrivées brutales de sédiments détritiques sur des sédiments argileux encore gorgés d'eau provoquent certaines déformations des couches sous-jacentes sous forme de figures de charge (base 5094 A). Ces observations et interprétations impliquent des apports depuis un point haut concentrés en un point d'entrée (apex) dans le bassin récepteur et une rupture de pente brusque marquée par le niveau du plan d'eau. Ces conditions sont réunies sur le site si on admet l'existence d'une terrasse plus élevée dans l'îlot voisin (XII 9) étayée par un mur de soutènement. Et c'est l'éboulement progressif en plusieurs stades de ce mur non entretenu (dégradation de la chaux par

dissolution, déchaussement des moellons) qui a pu à la fois fournir le matériel détritique issu de sa propre altération, ou accumulé derrière lui, et le point d'entrée des sédiments dans la mare par une fissure, puis une brèche élargie au cours du temps. Là aussi, l'épaisseur des dépôts et le scénario de leur mise en place plaide pour une dégradation du mur et des terrasses sur un temps long, nécessaire pour intégrer de nombreux épisodes d'orages efficaces en terme de ruissellement et la dissolution et le lessivage des mortiers de chaux.

L'abattage final du mur de soutènement, dont témoignent les pierres sur chant encore liées au mortier dégradé qui repose sur l'ensemble détritique, intervient à la suite et en masse (5096, 5097). Cet abattage, naturel ou provoqué, est préalable au nivellement du secteur dans une phase tardive de mise en culture du secteur.

PISTES D'INTERPRÉTATION

Au final l'évolution du secteur du complexe monumental en ruines s'effectuerait en trois grandes phases s'échelonnant de l'Antiquité tardive au Moyen-Âge ou à l'époque moderne (fig. 85) :

1. Création volontaire ou fortuite d'une mare assez conséquente au milieu des ruines et contre un mur de soutènement d'une terrasse à la limite de l'îlot XII 9, après son démantèlement. Cette mare implique une arrivée d'eau pérenne à proximité du complexe monumental.

2. Fissuration puis création de brèches à la faveur de l'éboulement progressif du mur laissant ruisseler les sédiments provenant du mur et de la terrasse lors des crues d'orages.

3. Abattage en masse du reste de l'élévation du mur de soutènement et nivellement du quartier (mise en culture).

SYNTHÈSE : COMPARAISONS ET HYPOTHÈSE D'INTERPRÉTATION DU COMPLEXE MONUMENTAL

LE COMPLEXE MONUMENTAL DE L'ÎLOT XI 9 : UNE PROBABLE SCHOLA

D'emblée, il faut exclure une interprétation qui ferait de ce complexe un marché, un sanctuaire (en raison de l'absence d'un temple ou d'un *podium*), des thermes (en l'absence de structures balnéaires et hydrauliques) ou bien encore le *forum* de la cité (probablement situé ailleurs, à l'emplacement des deux îlots placés au croisement du *cardo* principal et du *decumanus maximus*).

L'Occident romain recèle un riche corpus d'édifices protéiformes, bien documentés par l'archéologie et clairement identifiés par les occurrences épigraphiques comme des *scholae*. Il convient de confronter cette documentation aux caractéristiques de notre édifice afin de suivre une nouvelle piste d'interprétation. L'enquête peut être conduite en s'appuyant sur trois publications récentes consacrées à la question (Goffaux, 2008, 2010-et 2011). Elle montre dans les lignes qui suivent qu'en termes de syntaxe architecturale et d'implantation

topographique au sein de la ville antique, le complexe découvert boulevard Latouche répond bien aux deux critères permettant de l'identifier comme une *schola* vraisemblablement édifée dans la première moitié du II^e s., profondément restructurée à l'époque tétrarchique et abandonnée au début du V^e s.

PRÉCISIONS SÉMANTIQUES

Le terme *schola*, issu du grec *scholè*, revêt un sens à la fois abstrait, pour désigner un regroupement d'individus, une école de pensée, mais aussi matériel, pour parler des locaux qui abritent les activités qui en découlent (Cagnat, 1911). En aucun cas, la définition du mot ne se limite à une simple équivalence d'édifice collégial, réservé aux *collegia*, aux contours d'ailleurs difficiles à cerner (Subias Pascal, 1994 ; Carrillo Díaz-Pinés, 1995 ; Gros, 1997). Si les occurrences épigraphiques de la notion apparaissent en majorité dans ce contexte, elles peuvent aussi être observées pour des bâtiments purement militaires, à l'intérieur de camps, désignant alors les bureaux chargés de la distribution des tâches au sein d'un corps de troupes (Goffaux, 2011, p. 53-63). Comme le rappelle le texte d'une inscription, érigée par les membres d'un collège et mise au jour à *Lavinium* (AE, 1998, 282), la *schola* est le lieu *in quam conuenimus* [sujet : les membres du collège qui parlent à la première personne du pluriel], un bâtiment appartenant à un *collegium*, propice à la sociabilité, où les membres se réunissent notamment lors de banquets.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES ET TOPOGRAPHIQUES DES SCHOLAE IDENTIFIÉES PAR L'ÉPIGRAPHIE ET CONFRONTATION PAR RAPPORT À NOTRE DOCUMENTATION

Parfois, la *schola* se limite à un simple local associé à un autel, *aediculum* en latin, comme l'illustre la *schola* du collège des dendrophores *Augustales* du *uicus* de Nida (*ciuitas Taunensium*), salle mesurant 2,40 m sur 1,70 m (AE, 1962, 232). De la même manière, la *schola* elle-même, en tant que lieu de réunion, est souvent présidée par une statue cultuelle et comporte des ornements plus ou moins sophistiqués, selon l'aisance matérielle du *collegium* et de ses bienfaiteurs. Comme le rappelle le formulaire des inscriptions, elle peut disposer d'un fronton, d'un *pronaos*, de portiques, et peut être ornée au moyen de matériaux coûteux, de statues, etc. Dans tous les cas, on retiendra avec Bertrand Goffaux que la *schola* demeure le lieu où se concentre « l'essence même de la nature associative », le terme désignant alors par synecdoque tout le complexe collégial, quelle que soit sa taille (Goffaux, 2011, p. 66). On comprend dans ces conditions la difficulté d'identifier de telles structures aussi disparates dans leurs composantes, empruntées à des topiques de l'architecture romaine, puisque l'unité du bâtiment demeure avant tout juridique et fonctionnelle : une inscription, une statue cultuelle et quelques bancs suffisent à désigner une salle quelconque comme étant la *schola* d'un *collegium*.

Dans d'autres cas la *schola* peut correspondre à l'édifice lui-même. Ainsi la *Casa dei Triclini* d'Ostie siège du *collegium fabrum tignuariorum* d'après *CIL*, XIV, 4569, ou la « *scuola-collegio* » située dans l'*insula* II de Vélie, qui réunit un « collège

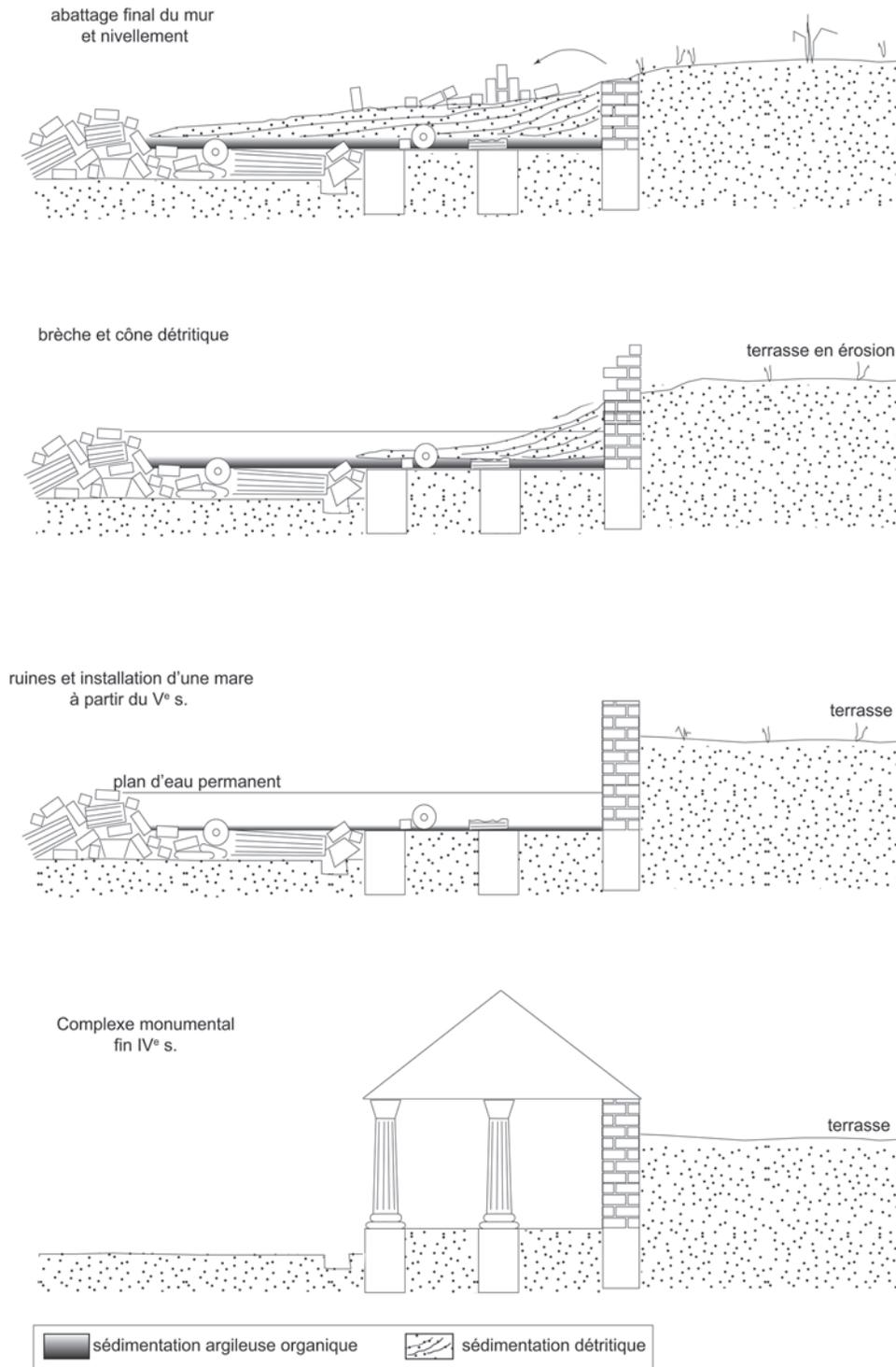


Fig. 85 – Interprétation géoarchéologique de l'évolution post-antique du complexe monumental (conception et DAO : J.-P. Garcia, Université de Bourgogne).

de médecins » (Fabbri, Trotta, 1989). Dans ce deuxième exemple, il s'agit d'un complexe plus ample comportant de grandes similitudes architecturales avec le nôtre. Comme dans le cas autunois, cet édifice occupe la totalité d'un îlot urbain, et son organisation interne comprenant deux cours à portiques successives munies d'un système hydraulique complexe s'apparente aux deux cours du monument d'Augustodunum (fig. 86b).

Certaines caractéristiques architecturales rattachent le complexe du boulevard Latouche à deux autres édifices

considérés comme des *scholae* monumentales⁷⁵. Il s'agit en premier lieu de l'édifice d'Eumachia à Pompéi proche tout d'abord du point de vue de son organisation générale (Gros, 2002, p. 380 ; Wallat, 1995 p. 345-373). L'une des particularités de ce monument est aussi de posséder une façade interne ornée de vastes niches (fig. 86c). Appliqué à l'exemple autunois,

75. Nous ne rentrons pas dans le débat visant actuellement à réfuter pour ces deux édifices l'hypothèse d'interprétation comme *schola* et renvoyons aux données publiées.

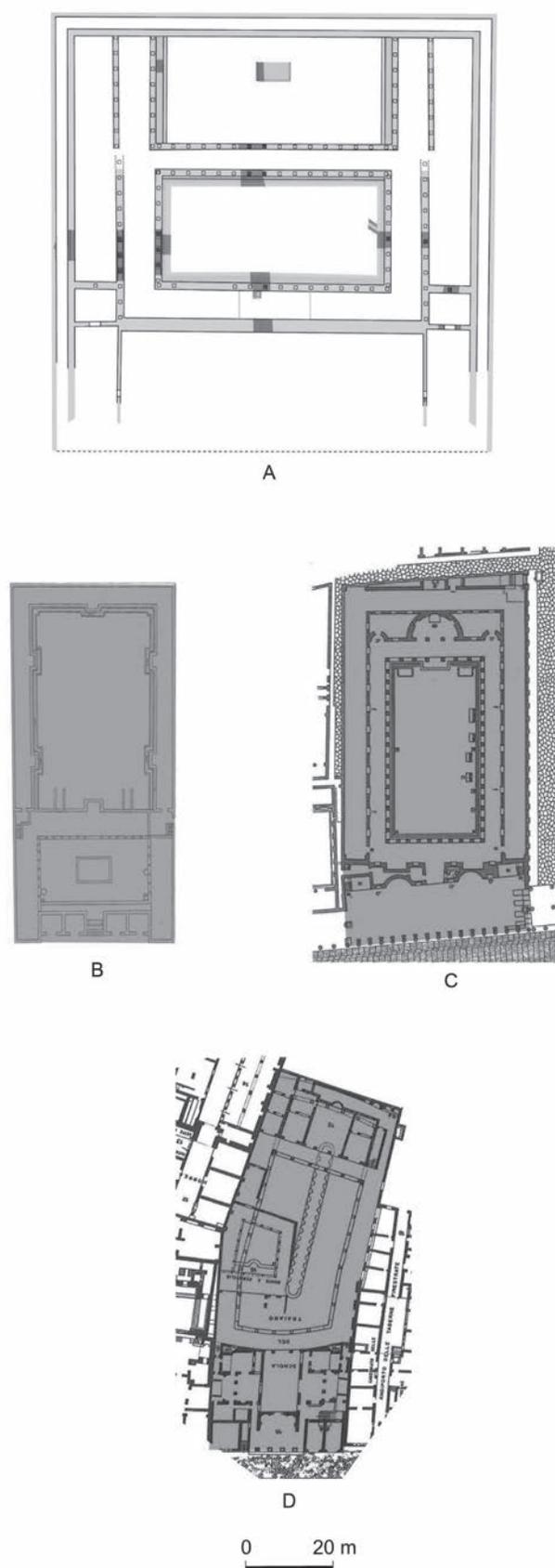


Fig. 86 – Planche comparative avec orientation (façade donnant sur la rue vers le bas) et échelle similaires : **a**, schola d' Augustodunum/Autun, boulevard Latouche ; **b**, schola de Vélia (première phase) ; **c**, édifice d'Eumachia à Pompéi ; **d**, schola dite de Trajan à Ostie (d'après des illustrations de Gros, 2002, p. 379-380 ; conception et DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).

ce principe de mise en œuvre permettrait de mieux comprendre la nécessité de se doter d'un mur aussi épais que M16 (3 m) : si cette caractéristique s'explique par une grande hauteur d'élévation, elle peut aussi l'être par l'adjonction dans cette épaisseur de niches décoratives. Pour les mêmes raisons, l'édifice d'Autun se rapproche aussi de l'exemple de la *schola* du Trajan d'Ostie (Gros, 2002, p. 380) (fig. 86d). Les comparaisons disponibles suggèrent de voir dans le complexe d'Autun un édifice aux dimensions particulièrement remarquables.

Si l'on s'intéresse à l'insertion de la *schola* du collège dans les espaces publics des cités (Bouet, 2001 ; Goffaux, 2010 et 2011), il est permis de souligner plusieurs traits caractéristiques, toujours par rapprochement avec la documentation épigraphique. Quelques rares documents révèlent que dans le cas de collèges importants, le terrain de la *schola* a pu être concédé de manière officielle, par les autorités municipales, inscrivant dès lors l'édifice dans l'espace public (ainsi la *schola* des nautes du lac Léman, établie dans le *uicus* de *Lousonna*, qui dépendait d'*Aventicum*/Avenches : *CIL*, XIII, 5096). Néanmoins, la frontière entre espace privé et espace public, deux catégories structurantes dans l'organisation des villes du monde antique, demeure ici troublée. Comme pour un bâtiment public, les membres du collège recherchent un emplacement de choix au sein la parure monumentale (lieu de passage, îlot contigu d'un temple, etc.), emplacement destiné à souligner la visibilité de la *schola*, et que les Anciens désignaient par l'expression *locus celeberrimus* (Goffaux, 2008, p. 60). Pour autant, le bâtiment ne fait pas partie, *stricto sensu*, de la panoplie des *ornamenta ciuitatis*, autrement dit des bâtiments qui incarnent dans la pierre l'identité civique, la *dignitas* de la cité (Thomas, 1998, p. 263-284). Sur ce point, il convient de signaler une inscription italienne de Caere, datée de 113-114, qui commémore la fondation de la *schola* du collège des *Augustales* par un affranchi, à l'angle du portique entourant la basilique du *forum* appelée *Sulpiciana* (*CIL*, XI, 3614). Bien que reconnaissant le statut privé (*priuatus*) du bâtiment, le commanditaire rappelle au lecteur la nécessité de décorer la *schola* « *publice* [...] *secundum dignitatem municipi* », conformément à la dignité et au statut de la communauté civique. En d'autres termes, si la *schola* ne fait pas partie en droit des *ornamenta ciuitatis*, son bâtiment, par le voisinage entretenu avec la panoplie des monuments civiques, bénéficie de leur rayonnement et doit en retour contribuer à rehausser la *dignitas ciuitatis*.

Il est très intéressant de souligner que le complexe monumental de l'îlot XI 9 s'inscrit bien dans ce schéma puisqu'il est construit sur les ruines d'anciennes maisons, dans un quartier clairement résidentiel situé à proximité immédiate du centre monumental d'Autun. Dans notre cas, la frontière – ou plutôt le trait d'union – entre les espaces publics et privés est marqué par la *platea*. Mieux encore, on remarquera que ce complexe monumental se situe face à l'îlot accueillant le grand temple de plan circulaire attribué à Apollon, et qu'un dialogue semble lier les deux édifices : le complexe est clairement orienté en direction du temple qui le domine depuis une terrasse surélevée⁷⁶ (fig. 87).

En contexte civil, la *schola* peut être désignée à partir du nom du bienfaiteur à l'origine de sa création : sont ainsi

76. Une telle notion de subordination est développée dans Bouet, 2001.

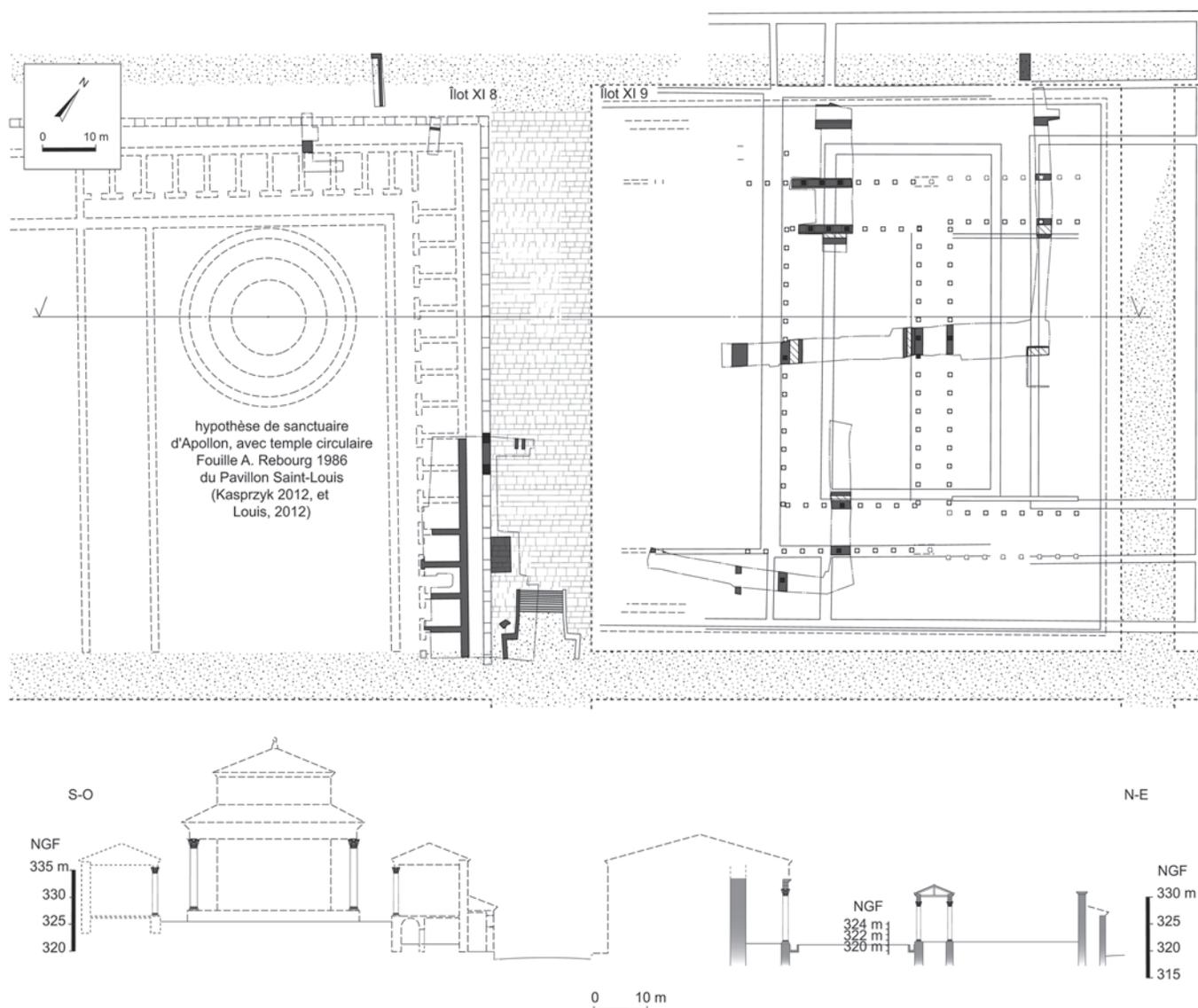


Fig. 87 – Plans et coupe des îlots XI 8 et XI 9 réalisée d'après la documentation archéologique conservée au service archéologique d'Autun (conception et DAO : A. Louis, Conseil général d'Eure-et-Loir).

attestées une *schola Laeliana* à Pérouse/Perugia datée de 166 (CIL, XI, 1924 = ILS, 5503) ou encore une *schola Pollionis* à Brindisi/Brundisium datée de 144 (AE, 1910, 203). Dans le cas d'Augustodunum, des *scholae Maenianae*, fondées par un *Maenius*, inconnu par ailleurs, sont attestées par des sources littéraires uniques pour la Gaule centrale, qui décrivent avec précision le centre monumental de la ville.

LA SCHOLA DE L'ÎLOT XI 9 : LES SCHOLAE MAENIANAE ?

À ce stade de l'analyse, il convient de se demander si le complexe monumental découvert en fouille et identifié comme une *schola* d'après sa syntaxe architecturale et son emplacement dans la ville pourrait, ou non, correspondre à ces *scholae Maenianae* connues par un discours prononcé en 298 par un notable originaire de la cité, Eumène, en présence du gouverneur de Lyonnaise.

Dans le *Panegyrique latin V(9)*, l'orateur s'adresse au représentant du prince alors en visite d'inspection pour obtenir l'autorisation en haut lieu de restaurer le bâtiment des écoles de la cité – les *Maenianae scholae* (§ 3, 2), ruinées depuis plusieurs décennies (Hostein, 2010 et 2012, p. 59-80). L'affaire s'inscrit dans le contexte difficile de restauration de l'Empire et des cités, intervenue au lendemain des graves crises qui ont affecté l'Occident romain à partir des années 250. Comme cela a été démontré par ailleurs, le *Panegyrique latin V(9)* contient des indications institutionnelles très fiables sur le fonctionnement de la vie municipale et sur les relations des élites locales avec l'empereur Constance I^{er} (Hostein, 2012, p. 282-284 et p. 461-468). Le discours d'Eumène, bien qu'imprégné de fleurs de rhétorique, n'est ni obscur, ni ampoulé. Au contraire, il contient des mots précis, employés dans leur définition technique et juridique (Hostein, 2012, p. 177-217).

Dans cette démarche, il convient en premier lieu de s'interroger sur le sens à donner à l'expression *scholae Maenianae* et confronter les descriptions fournies par Eumène aux vestiges

retrouvés en fouille. Par convention, les principaux éditeurs du texte, depuis la redécouverte du corpus des *Panegyrici latini* au milieu du xv^e s., traduisent *scholae Maenianae* par « écoles méniennes » (Galletier, 1949). Or Eumène utilise une palette variée pour désigner à la fois la fonction et la nature du bâtiment en question. S'agissant d'une affaire de reconstruction, le mot *opus*, qui renvoie à la matérialité du bâtiment, apparaît de loin le plus fréquent (§ 3,4 ; 9,3 ; 10,3 ; 11,3 ; 16,3 ; 16,5 ; 17,3 ; 20,1). À plusieurs reprises, il est question d'un *monimentum* (monument) destiné à commémorer le fondateur ainsi que l'art oratoire enseigné en ses murs (§ 4,2 ; 7,2 ; 16,6). Ailleurs, Eumène emploie le mot *sedes*, seul (§ 8,3) ou associé à un qualificatif : *sedes docendi* (§ 17,1), *litterarum* (§ 5, 1 et 20,1). Enfin, il évoque à deux reprises le fait que le bâtiment a vocation à favoriser les réunions et les liens entre jeunes gens (*iuuenes*), en utilisant des mots comme *conuentus* (§ 6,4) ou *conciliabulum* (§ 9,2).

La vocation de lieu d'enseignement de ce bâtiment apparaît indéniable, et renvoie à l'attention particulière accordée à la *paideia* dans la ville d'*Augustodunum* depuis ses origines, comme le rappelle incidemment Tacite lors de son récit de la révolte de Sacrovir (Tacite, *Annales*, III, 43-45). Au passage, rien ne permet d'affirmer qu'en 21 apr. J.-C., les jeunes gens issus de la noblesse gallo-romaine (...*nobilissimam Galliarum subolem, liberalibus studiis ibi operatam...* ; sur cette expression, Badel, 2005, p. 262-263) venus faire l'apprentissage de la *paideia* recevaient leur enseignement dans les écoles méniennes, comme on le lit parfois. Cela paraît peu vraisemblable à une date aussi haute. Néanmoins, à lire le texte de plus près, il est frappant de constater combien les mots employés renvoient en particulier au phénomène « associatif », autrement dit à celui des collèges (*collegia*) au sens antique du terme, à savoir des associations juridiques rassemblant des individus dans le cadre de groupes constitués au niveau infracivique (Tran, 2006, p. 3-21). Or ici, s'agissant d'enseignement, il ne peut qu'être question du *collegium iuuentutis*, du collège des *iuuenes*. Ce genre d'association, *collegia iuuenum*, créé par Auguste, remonte à l'époque des *principes iuuentutis* Caius et Lucius César (Jullian, 1900 ; Mohler, 1937 ; Jacques 1980 ; Jaczynowska, 1978 ; Gros, 2011, p. 377-378). Placés sous ce prestigieux patronage, créés au départ dans les cités et municipes d'Italie, leur vocation, comme le rappelle Pierre Gros, était « d'assurer la formation paramilitaire et particulièrement équestre des jeunes hommes des classes dirigeantes » (Gros, 2011, p. 378). À Pompéi, la « grande palestre », située tout près de l'amphithéâtre, véritable *campus iuuentutis* (sur la notion de *campus* : Devijver, van Wonterghem, 1984-1985 ; Devijver, 1994 ; Bouet, 1999), offrirait un exemple remarquable d'une telle installation en parfaite conformité avec le programme d'équipement des villes développées sous Auguste (Gros, 2011, p. 377-378). Chez les Éduens, qui ont pu bénéficier du droit latin à date haute, *Augustodunum* pouvant être envisagée comme une colonie latine d'époque augustéenne (Hostein, 2012, p. 379-411), le *collegium des iuuenes* est attesté en 69 apr. J.-C. par Tacite, à propos de la répression conduite par Vitellius contre les 8000 insurgés commandés par le Boïen Marriccus (Tacite, *Histoires*, II, 61). La révolte fut matée rapidement suite à l'intervention de détachements de cohortes légionnaires auxquelles furent associés des *iuuenes* de la cité (Cosme, 2012,

p. 144-145). Ces mêmes *iuuenes* firent un accueil chaleureux à Constance I^{er} lors d'une visite qu'il convient de situer durant les années 293-297 (*Panegyrique latin V(9)*, 14, 1 ; rapide commentaire dans Hostein, 2012, p. 328).

Les deux grandes cours à portiques mises en évidence sur le complexe monumental de l'îlot XI 9 pourraient bien correspondre à des espaces de palestres ou de gymnases, à l'image de la « grande palestre » de Pompéi, permettant d'associer activités intellectuelles et physiques (Gros, 2011, p. 377-378). Sur ce dernier point, l'ambiance paramilitaire dont serait entouré l'édifice pourrait avoir été soulignée par des décors lapidaires. À ce titre on rappellera la découverte au sein de notre édifice, et plus particulièrement au niveau de la cour centrale à portiques (espace 5), de plusieurs fragments d'une statue équestre en calcaire de grandeur naturelle, représentant un cavalier en costume militaire. En outre nous avons souligné la présence à proximité du complexe monumental d'un dépôt de chaux comportant des représentations de trophées avec boucliers, cuirasses et lances qui, par hypothèse, pourraient être issus de son démantèlement (voir *supra*).

Enfin, la façade donnant sur le *cardo* principal, bien qu'appréhendée au travers d'une fenêtre d'observation réduite, suggère la présence d'un bâtiment peut-être muni de niches (voir *infra*). Partant de l'idée que ce bâtiment, en vue, pourrait être le lieu « où se concentre l'essence de la nature associative », il serait tentant, à titre d'hypothèse, de le considérer comme l'édifice abritant des salles monumentales appelées *scholae Maenianae*, et qui désignerait par synecdoque, pour reprendre le raisonnement de Bertrand Goffaux (2011), l'ensemble des structures monumentales regroupées dans cet îlot.

Une fois admise la possibilité de calquer la description d'Eumène sur les vestiges découverts par la fouille, il est permis de réhabiliter un passage original qui concerne la description du centre monumental d'*Augustodunum*. Certes, l'extrait s'inscrit clairement dans un *topos* attendu pour une source relevant du genre encomiastique, à travers l'emploi d'un vocabulaire emprunté au champ lexical du visage (Hostein, 2011, p. 12). Pour autant, il n'y a aucune raison de penser qu'Eumène offrirait là une description fantaisiste de la topographie locale, qui plus est devant une assemblée composée du gouverneur et des notables locaux, réunie dans ces lieux mêmes. La description en question intervient à un moment où Eumène cherche à convaincre son auditoire de la nécessité de restaurer ce bâtiment en ruines, dont la présence déshonore les monuments et temples civiques avoisinants (§ 9, 3-4) :

3. *Ad hoc, Vir perfectissime, opus istud reddit inlustrius et cum ipsorum Caesarum, tum etiam omnium hominum adspectui promptius, quod praecipuo est loco positum quasi inter ipsos oculos ciuitatis, inter Apollinis templum atque Capitolium. 4. Quo magis est etiam sacrosancta sedes utriusque lateris ueneranda confinio utriusque [late selon D. Lassandro] numinis instauranda respectu, ne fana longe omnium in hac urbe pulcherrima labes media deformet, praesertim cum mihi uideatur ipse ille qui Maeniana haec primus exstruxit idcirco ea illic potissimum conlocasse, ut ueluti cognato uicinorum sibi numinum tenerentur amplexu, cum augustissima tecta litteris dedicata inde Athenarum conditrix Minerua conspiceret, hinc Apollo medius Camenarum.*

Dans le même paragraphe, Eumène évoque indirectement le *cardo* principal de la cité, toujours à propos des écoles, pour signaler que la façade du bâtiment, particulièrement visible, s'ouvre sur cette voie empruntée par les visiteurs de marque :

1. *Et sane, Vir perfectissime, interest etiam gloriae quam tanti principes tot uictoriis ac triumphis merentur, ut ingenia quae canendis eorum uirtutibus excoluntur non intra priuatos parietes sed in publica ostentatione et in ipso urbis istius ore uegetentur.* 2. *Quid autem magis in facie uultuque istius ciuitatis situm est quam haec eadem Maeniana in ipso transitu aduenientium huc inuictissimorum principum constituta ?*

En résumé, au cœur de la ville, se trouvaient deux aires monumentales composées des *ornamenta civitatis* les plus remarquables.

Il s'agit d'une part de l'*area forensis* qui comprenait, outre un forum (§ 1,1 et 3,1), un temple du culte impérial et un *sedes iustitiae* (§ 1, 2 – une basilique ?) où Eumène prononce son discours. La documentation nous invite à placer l'*area forensis* sur l'îlot VII-IX 8 et la faire se poursuivre sur les îlots VIII-IX 9 ou IX-X 8 (voir *supra*).

Le second secteur concerne un temple dédié à Apollon. Les indices actuellement disponibles permettent de l'identifier au grand temple circulaire à plan centré situé dans l'îlot XI 8 (voir *supra*).

Le bâtiment des écoles se trouve « presque » au milieu de ces deux espaces si l'on traduit le terme *quasi* dans son sens spatial, et non pour signifier une approximation, comme l'a fait Édouard Galletier en proposant la traduction : « pour ainsi dire » (Galletier, 1949, p. 129). Ces espaces sont considérés comme les yeux (*oculi*) de la cité, la forme circulaire de la

cella du temple à Apollon ayant pu inciter Eumène à recourir à l'image des yeux pour le décrire. En outre, le bâtiment s'érige le long de la voie principale qui ne peut être que le *cardo* principal.

Une fois ces indications topographiques prises en compte, il convient de considérer que par leur nature, les écoles méniennes devaient très probablement s'élever dans un espace non pas public mais privé : en cela la rangée d'îlots d'habitats située à l'est du *cardo* principal et de la *platea* semble un secteur hautement probable. Trois îlots situés *quasi* (presque) *inter oculos ciuitatis* peuvent dès lors figurer parmi les candidats potentiels. Il s'agit en premier lieu de l'îlot IX-X 9 au milieu des deux espaces : cet emplacement avait logiquement été proposé dans une première étude ⁷⁷ (Hostein, 2011). Depuis la fouille suggère qu'il abrite plutôt des *domus*. On peut aussi retenir l'îlot VIII-IX 9 à conditionner de positionner le *forum* dans les îlots VIII-IX 8 et IX-X 8. La documentation est cependant trop indigente pour se prononcer. Il reste un dernier emplacement possible, l'îlot XI 9, qui abrite précisément l'édifice découvert en fouille répondant aux caractéristiques fonctionnelles et topographiques d'une *schola*. Ainsi, rien ne s'oppose dans la documentation disponible à ce que ce l'édifice découvert dans l'îlot XI 9 corresponde aux *Maenianae* évoquées par Eumène.

Quelle que soit la fonction assignée à ce vaste complexe, sa découverte illustre avec éclat l'entreprise de restauration monumentale intervenue au tournant des années 300 dans la ville d'*Augustodunum*. Assurément, la reconstruction d'*Augustodunum*/Autun intervenue à l'époque tétrarchico-constantinienne ne fut pas « un mythe » (Rebourg, 1998, p. 220 ; Hostein, 2010 ; 2012, p. 174-175).

77. Préalablement à la découverte du complexe monumental.

ANNEXE

CATALOGUE DES MONNAIES

- US 000 – Tranché C – hors stratigraphie.
AE. 0, 99 g – 5 h.
-/-/-/- atelier indéterminé (imitation) ; après 270.
[DIVO CLAUDIO]. Buste radié à dr.
CONSECRATIO. Aigle aux ailes déployées.
Cunetio 2314-2315.
- US 000 – Tranche C – hors stratigraphie.
AE. 2, 33 g – 6 h.
Barre. 1864.
NAPOLEON III / EMPEREUR. Tête laurée à g.,
signée Barre.
EMPIRE FRANÇAIS//50 CENT/1864/ ?. Couronne
impériale.
- US 5002 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 1, 04 g – 6 h.
♣/-/-/- [-/-] atelier oriental (?) indéterminé ; 388-392.
DN[-/-]VSPFAVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé à
dr. (dynastie théodosienne).
- SALVS REIPUBLICAE. Victoire ailée tirant un captif
vers la g.
- US 5002 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 1, 42 g – 12 h.
-/*/-/- [-/-] atelier indéterminé ; 383-388.
DN[-/-]VSPFAVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé à
dr. (dynastie théodosienne).
VICTORIA AVGGG. Deux victoires ailées face à
face.
- US 5002 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 1, 99 g – 12 h.
O/FII//LVGA ; Lyon, 2^e officine, 2^e groupe ; 367-375.
DN VALENTINI /]---[PFAVG. Buste diadémé, drapé
et cuirassé à dr. de Valentinien I.
GLORIA RO / MANORVM. Empereur debout de
face, tenant le *labarum* dans la main g. et posant la
main sur la tête d'un prisonnier à demi agenouillé.
RIC 20a ; Bastien 89.

6. US 5002 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 1, 92 g – 5 h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; 392-395.
DN THEODO / SIVS P[---]. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
---]ANO[---. Empereur debout, de face, tenant le *labarum* dans la main g. et un globe nicéphore dans la main dr.
7. US 5023 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 2, 31 g – ? h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; datation incertaine.
Droit illisible, monnaie cassée et très érodée.
Revers illisible.
8. US 5023 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 0, 42 g – ? h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; datation incertaine.
Imitation radiée, Tétricus.
9. US 5023 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 1, 59 g – 12 h.
O/FII//LVG•S ; Lyon, 2^e officine, 4^e groupe ; 366-367.
DN VALENTIN / [-]ANVS PF AVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
GLORIA RO / MANORVM. Empereur debout, de face, tenant le *labarum* dans la main g. et posant la main sur la tête d'un prisonnier agenouillé.
RIC 10a ; Bastien 44.
10. US 5038 (interface 5032/5038) – Tranche B – Sondage 5.
AE. 1, 1 g – 12 h.
-/-// [---] atelier occidental ; 387-388.
DN MAG MAX / [---] F [---]. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
SPES / RO / MA /NOR [---]. Porte de camp à deux tourelles ; au-dessus, une étoile.
11. US 5038 (interface 5032/5038) – Tranche B – Sondage 5.
AE. 0, 81 g – 6 h.
-/-//CON ; Arles ; 1^e ou 2^e officine ; 389-392.
DN THEODO / SIVS PF AVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
VICT[----] AVGGG. Victoire ailée, tenant une couronne, vers la g.
RIC 30d.
12. US 5060 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 3, 03 g – 6 h.
OF-TE/I-R//LVG ; Lyon ; 1^e officine, 5^e groupe ; 367-375.
---]ALEN / S PF AVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
SECVRITAS REIPUBLICAE. Victoire ailée, tenant une palme et une couronne, vers la g.
RIC 21a = Bastien 143.
13. US 5060 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 3, 10 g – 6 h.
-/-//LVGP ou LVGS ; Lyon ; 1^e ou 2^e officine ; 381-382.
DN GRATIA / NV S PF AVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
REPARATIO [---. Empereur debout, de face, vers la g., tenant un globe nicéphore et relevant une allégorie féminine tourelée, agenouillée.
RIC 28a1 = Bastien 178f.
14. US 5063 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 0, 94 g – 12 h.
-/-// [---] ; Atelier indéterminé ; 389-392.
DN THEODO / SIVS PF A[---. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
VICTOR [---. Victoire ailée, tenant une couronne, vers la g.
15. US 5063 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 1, 22 g – 6 h.
-/-// [---] atelier oriental indéterminé ; 388-392.
Légende illisible. Buste diadémé, drapé et cuirassé, à dr.
SALV[---]R[---. Victoire ailée tirant un captif vers la g.
16. US 5073 – Tranche B – Sondage 5.
AE. 1, 08 g – ? h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; Constantin et ses fils.
CONSTA / NTI[---. Buste diadémé, drapé et cuirassé, à dr.
Légende illisible. Type indéterminé.
17. US 7000 (hors stratigraphie) – Tranche C – Sondage 7.
AE. 1, 31 g – ? h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; datation indéterminée.
Légendes illisibles. Type indéterminé.
18. US 7001 – Tranche C – Sondage 7.
AE. 0, 75 g – ? h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; datation indéterminée.
Légendes illisibles. Type indéterminé.
19. US 7002 (iso 23) – Tranche C – Sondage 7.
AE. 1, 13 g – ? h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; datation indéterminée.
Légendes illisibles. Type indéterminé. *Aes* 4 ?
20. US 7002 (iso 25) – Tranche C – Sondage 7.
AE. 1, 09 g – 11 h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; 389-402.
Légende illisible. Buste diadémé, drapé et cuirassé, à dr.
VICTOR / I [---. Victoire ailée vers la g.
21. US 7010 (iso 6) – Tranche C – Sondage 7.
AE. 0, 98 g – 6 h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; 389-392.

- DN ARCAD[---]. Buste diadémé, drapé et cuirassé, à dr.
VICTOR / I [---. Victoire ailée vers la g.
22. US 7033 sur 7035 (iso 12) – Tranche C – Sondage 7.
AE. 0, 85 g – 6 h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; 389-402.
DN A[---]G. Buste diadémé, drapé et cuirassé, à dr.
VICTOR / IA AVGGG. Victoire ailée vers la g.
23. US 8000 (hors stratigraphie) – Tranche C – Sondage 7.
- AE. 1, 19 g – 6 h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; 389-392.
DN THEO[---]PF AVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé, à dr.
VICT[---]AVG[---. Victoire ailée vers la g.
24. US 8004 (iso 20) – Tranche C – Sondage 7.
AE. 1, 12 g – 6 h.
-/-// [---] atelier indéterminé ; 389-402.
DN[---]. Buste diadémé, drapé et cuirassé, à dr.
Légende illisible. Victoire ailée vers la g.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

APC	Association des publications chauvinoises.
AE	<i>L'Année épigraphique.</i>
CAG	<i>Carte archéologique de la Gaule.</i>
CIL	<i>Corpus Inscriptionum Latinarum.</i>
CUF	Collections des Universités de France.
DAF	Document d'archéologie française.
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles.
EFR	École française de Rome.
ENS	École normale supérieure.
MSH	Maison des sciences de l'homme.
MSE	<i>Mémoires de la société éduenne.</i>
PUFC	Presses universitaires franc-comtoises.
RAE	<i>Revue archéologique de l'Est.</i>
RA	<i>Revue archéologique.</i>
RIC	<i>Roman Imperial Coinage.</i>
SFECAG	Société française d'étude de la céramique antique en Gaule.
SAVA	Service archéologique de la ville d'Autun.
SRA	Service régional de l'archéologie.

SOURCES ANTIQUES

TACITE

Annales, livre III, texte établi et traduit par P. Wuilleumier, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF), 1994.
Histoires, tome II, texte établi et traduit par H. Le Bonniec, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF), 1989.

VITRUVÉ

Les Dix livres d'architecture, traduction de Cl. Perrault, revue par M. Nisard, Paris, Errance, 1999.

BIBLIOGRAPHIE

ADAM J.-P.

2005 : *La Construction romaine : matériaux et techniques*, Paris, Picard (coll. Grands manuels Picard), 367 p.

2012 : *La Maison romaine*, Arles, éd. Honoré Clair, 224 p.

AUPERT P.

2011 : *Barzan -II- Le Sanctuaire au temple circulaire, Moulin-du-Fâ : tradition celtique et influences gréco-romaines*, Bordeaux, Ausonius (coll. Suppl. à *Aquitania*, 22) 470 p.

BADEL C.

2005 : *La Noblesse de l'Empire romain : les masques et la vertu*, Seyssel, Champ-Vallon, 498 p.

BASTIEN P.

1987 : *Le Monnayage de l'atelier de Lyon : du règne de Jovien à la mort de Jovin (363-413)*, Wetteren, Numismatique romaine, 271 p.

BÉBIEN C.

2005 : « Étude préliminaire de la céramique

de l'Antiquité tardive à Tours (Indre-et-Loire) : l'exemple du château », in RIVET L. (DIR.), *Actes du congrès de la SFECAG, Blois, 5-8 mai 2005*, Marseille, SFECAG, p. 323-336.

BERTHOLLET J.

1950-1951 : « Esquisse de l'évolution urbaine d'Autun depuis sa fondation jusqu'au début du XVI siècle », *MSE*, L, 4, p. 179.

BESLY E., BLAND R.

1983 : *The Cunetio Treasure: Roman Coinage*

of the Third Century A.D., Londres, British Museum Publications, 199 p.

BLANCHARD-LEMÉE M., OLIVIER A., REBOURG A.

1986 : « Deux maisons à pavements d'Augustodunum/Autun (Saône-et-Loire) », *Gallia*, 44, p. 121-149.

BLIN O., MORIN J.-M., PISSOT V.

1997 : « Étude du mobilier céramique de trois ensembles du Bas-Empire découverts dans l'agglomération de Jouars-Pontchartrain (Yvelines) », in OUZOULIAS P., VAN OSSEL P. (DIR.), *Fibules de Seine-et-Marne, les monnaies de Châteaubleau, Grisy-sur-Seine, Montereau, Jouars-Pontchartrain, Chamaranche, Vanves, Nanterre, Dioecesis Galliarum* (coll. Document de travail, 4), p. 89-118.

2006 : « Un ensemble de céramique du dernier tiers du III^e siècle de la villa du Nouret à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) », in OUZOULIAS P., VAN OSSEL P. (DIR.), *Les Céramiques de l'Antiquité tardive en Île-de-France et dans le Bassin parisien -I- Ensembles régionaux*, Nanterre, *Dioecesis Galliarum* (coll. Document de travail, 7), p. 65-76.

BOISLÈVE J.

2007 : « Un palais du Bas-Empire sur le site du "nouvel Hôpital" d'Autun : un ensemble de stucs exceptionnel », in CHARDRON-PICAULT P. (DIR.), *Hommes de feu, hommes du feu : l'artisanat en pays éduen, Catalogue de l'exposition temporaire, 22 sept. 2007-28 janv. 2008*, Autun, Musée Rolin, p. 186-195.

BOISLÈVE J., ALLAG C. avec la collab. de COUPRY C.

2011 : « Un décor stucé monumental du Bas-Empire à Autun (Saône-et-Loire) », *Gallia*, 68-2, p. 195-235.

BOUET A.

1999 : « *Campus* et *Juventus* dans les agglomérations secondaires des provinces occidentales », *Revue des Études anciennes*, 101, 3-4, p. 461-486.

2001 : « Les collèges dans la ville antique : le cas des *subaediani* », *RA*, 2, p. 227-278.

BRAUN J.-P., FRAISSE PH., WEBER P. (DIR.)

1993 : *Autun -II- Atlas des vestiges gallo-romains*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. CAG, 71/2), 81 p.

BRIDEL P.

1982 : *Le Sanctuaire du Cigognier*, Avenches, Association Pro Aventico (coll. *Aventicum*, 3), 2 t., 277 p.

BRUNET-GASTON V.

2010 : « L'utilisation du marbre de Carrare

dans les programmes monumentaux d'Autun au Haut-Empire », in CAMPOREALE S., DESSALES H., PIZZO A. (DIR.), *Archeologia de la construcción -II- Los Procesos constructivos en Italia y en las provincias romanas : Italia y provincias orientales*, Siena, 13-15 nov. 2008, Archivo Español de Arqueología (coll. Suppl. à *Archivo Español de Arqueología*, 57), p. 491-508.

BRUNET-GASTON V. ET AL.

2006 : Programme Commun de Recherche : Pierres, techniques et décors architecturaux à Autun/Augustodunum, Rapport triennuel, Dijon, SRA Bourgogne, Ministère de la Culture et de la Francophonie, 2 vol.

CAGNAT R.

1911 : « Schola », in DAREMBERG C., SAGLIO E., POTTIER E. (DIR.), *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*, t. 4, 2^e partie, Paris, Hachette, colonne 1120-1122.

CAMMAS C., CHAMPAGNE F., DAVID C., DESACHY B., GUYARD L.

1995 : « Le problème des "terres noires" sur les sites urbains tardo-antiques et médiévaux : réflexions et propositions méthodologiques à partir de l'exemple du Collège de France à Paris », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 61, p. 22-29.

CARRILLO DÍAZ-PINÉS J. R.

1995 : « Las sedes de corporaciones en el mundo romano : un problema de identificación arqueológica », *Anales de arqueología cordobesa*, 6, p. 29-78.

CHARDRON-PICAULT P., PERNOT M. (DIR.)

1999 : *Un Quartier antique d'artisanat métallurgique à Autun (Saône-et-Loire) : le site du lycée militaire*, Paris, éd. de la MSH (coll. DAF, 76), 316 p.

COARELLI F.

2005 : *Pompéi : la vie ensevelie*, Paris, Larousse, 407 p.

COSME P.

2012 : *L'Année des quatre empereurs*, Paris, Fayard, 371 p.

COULTHARD N.

2011 : *Bilan de la recherche archéologique 1984-2004 -II- L'Antiquité*, Paris, Ministère de la culture et de la communication (coll. n° spécial à *Bilan scientifique de la région Basse-Normandie*), 218 p.

DELOR-AHÜ A., ALIX S.

2012 : « La production de céramique fine à Autun (Saône-et-Loire), faubourg d'Arroux, données récentes (et par-

tielles) », in RIVET L. (DIR.), *Actes du congrès de la SFECAG, Poitiers, 17-20 mai 2012*, Marseille, SFECAG.

DELOR-AHÜ A., BARTHÉLÉMY D., BARTHÉLÉMY F. ET AL.

2010 : « Caractérisation des vaisseliers culinaires dans l'est de la Gaule au cours des trois premiers siècles de notre ère », in RIVET L. (DIR.), *Actes du congrès de la SFECAG, Chelles, 13-16 mai 2010*, Marseille, SFECAG, p. 301-330.

DEVIJVER H., VAN WONTERGHEM F.

1984-1985 : « Der *Campus* der römischen Städte in Italia und im Westen », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 54, p. 195-206 ; 60, p. 147-158.

1994 : « The *Campus* in the Urban Organization of Africa and Sardinia: Two Examples, Carthage and Carales », in MASTINO A., RUGGERI P. (DIR.), *L'Africa romana, Atti del X^e convegno di studio, Oristano, 11-13 dic. 1992*, Sassari, Archivio fotografico sardo (coll. Pubblicazioni del dipartimento di Storia dell'Università di Sassari, 25), p. 1035-1060.

FABBRI M., TROTTA A.

1989 : *Una Scuola-collegio di età augustea : l'insula II di Velia*, Rome, G. Bretschneider (coll. *Archaeologia Perusina*, 7), 129 p.

GALLETIER É.

1949 : *Panegyriques latins*, texte établi et traduit par É. Galletier, Paris, Les Belles Lettres (coll. des universités de France, Série latine, 128), vol. 1, 140 p.

GINOUVÈS R., MARTIN R.

1992 : *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine -II- Éléments constructifs, supports, couvertures, aménagements intérieurs*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 84), 352 p.

1998 : *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine -III- Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 84), 357 p.

GOFFAUX B.

2008 : « *Schola*, collègue et cité : à propos de *CIL XIV 2634 (Tusculum)* », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 86, 1, p. 47-67.

2010 : « *Scholae* et espace civique à Avenches », *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 52, p. 7-26.

2011 : « *Schola* : vocabulaire et architecture collégiale sous le Haut-Empire en Occident », *Revue des Études anciennes*, 113, p. 47-67.

GOLVIN J.-C.

2005 : « La restitution en archéologie, signification et problèmes de définition », in

BELLET M.-E., CHAZELLES Cl.-A. de, *De La restitution en archéologie*, Paris, éd. du Patrimoine, 299 p.

GROS P.

1997 : « Maisons ou sièges de corporations ? : les traces archéologiques du phénomène associatif dans la Gaule romaine méridionale », *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1, p. 213-241.

2002 : *L'Architecture romaine du début du III^e s. av. J.-C. à la fin du Haut-Empire -I- Les Bâtiments publics*, Paris, Picard, 503 p.

2005 : *L'Architecture romaine du début du III^e s. av. J.-C. à la fin du Haut-Empire -II- Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, Picard, 527 p.

HOSTEIN A.

2010 : « Un acte d'évergétisme à Augustodunum (Lyonnaise) à la fin du III^e siècle apr. J.-C. », in CÉBEILLAC-GERVASONI M., LAMOINE L. (DIR.), *La Praxis municipale dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, p. 347-361.

2011 : « Le bâtiment des écoles méniennes dans la topographie d'Augustodunum/Autun », in KASPRZYK M., KUNHLE G. (DIR.), *L'Antiquité tardive dans l'est de la Gaule -I- La Vallée du Rhin supérieur et les provinces gauloises limitrophes, Actes du colloque international de Strasbourg, 20-21 nov. 2008*, Dijon, Société archéologique de l'Est (coll. Suppl. à la RAE, 30), p. 9-18.

2012 : *La Cité et l'empereur : les Éduens dans l'Empire romain d'après les Panégyriques latins*, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. Histoire ancienne et médiévale, 117), 543 p.

JACQUES F.

1980 : « Humbles et notables : la place des *humiliores* dans les collèges de jeunes et leur rôle dans la révolte africaine de 238 », *Antiquités africaines*, 15, p. 217-230.

JACZYŃSKA M.

1978 : *Les Associations de la jeunesse romaine sous le Haut-Empire*, Varsovie, Zakład Narodowy imienia (coll. Archiwum filologiczne, 36), 122 p.

JULLIAN C.

1900 : « *Juvenes, juvenus* », in DAREMBERG C., SAGLIO E., POTTIER E. (DIR.), *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*, t. III, 1^{re} partie, Paris, Hachette, p. 782-785.

KÄHLER H.

1973 : *Die Villa des Maxentius bei Piazza Armerina*, Berlin, Gebr. Mann (coll. *Monumenta artis romanae*, XII), 55 p.

KASPRZYK M.

2003 : *Autun, maison de retraite boulevard F.-Latouche, site SRA n° 71014 015 (musée Rolin n° 2003-18)*, Rapport de sondage inédit, Dijon, SRA de Bourgogne.

2005 : *Les Cités des Éduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive (vers 260-530 env.) : contribution à l'étude de l'Antiquité tardive en Gaule centrale*. Thèse de 3^e cycle, Université de Bourgogne, 3 vol.

À paraître : « Les mesures de Constantin en faveur de la cité des Éduens (*Panégyriques latins*, VIII (5) : réponse à une crise locale ou mesure politique ? », in GUICHARD L., GUTSFELD A., RICHARD F. (DIR.), *Constantin et la Gaule : autour de la vision de Grand, Actes du colloque international de Grand, Domrémy-la-Pucelle, 6-7 oct. 2010*.

KASPRZYK M. avec la collab. de LABAUNE Y., HOSTEIN A.

2012 : « Le forum d'Augustodunum (Autun/Saône-et-Loire) : problèmes de localisation et de restitution », in BOUET A. (DIR.), *Le Forum en Gaule et dans les régions voisines*, Bordeaux, Ausonius (coll. Mémoires, 31), p. 257-272.

KASPRZYK M., MÉNIEL P., BARRAL P., DAUBIGNEY A.

2010 : « Lieux de cultes dans l'est de la Gaule : la place des sanctuaires dans la cité », in POLIGNAC F. DE, SCHEID J. (DIR.), *Les Paysages religieux, Actes du colloque du Collège de France, avril 2009, Revue d'Histoire des Religions*, 227, 4, p. 639-662.

KASPRZYK M., MOUTON-VENAULT S.

2011 : « Quelques contextes de consommation tardifs de l'est de la Gaule Lyonnaise, principalement chez les Éduens », in OUZOULIAS P., VAN OSSEL P. (DIR.), *Les Céramiques de l'Antiquité tardive en Île-de-France et dans le Bassin parisien -II- Synthèses*, Nanterre, *Dioecesis Galliarum* (coll. Document de travail, 9), p. 65-99.

KENT J. P. C.

1981 : *RIC, VIII, The Family of Constantine I, A.D. 337-364*, Londres, Spink & Son, 605 p.

LABAUNE Y.

2010 : « Le "pseudo" temple d'Apollon, place de Charmasse : un monument des eaux ? », in BORAU L., LABAUNE Y., MAURICE-CHABARD B. (DIR.), *Aqua : la gestion de l'eau à Augustodunum, Journal de l'exposition, Autun, Musée Rolin, 30 juin-11 oct. 2010*, p. 9-10.

2012 : « Notes d'archéologie et d'histoire locales », *Mémoires de la Société éduenne*, LVII, 4 (2007-2008), p. 305-322.

LABAUNE Y., KASPRZYK M.

2008 : « Les rues d'Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire) du I^{er} au IV^e s. : un bilan », in BALLET P., DIEUDONNÉ-GLAD N., SALIOU C. (DIR.), *La Rue dans l'Antiquité : définition, aménagement, devenir de l'Orient méditerranéen à la Gaule, Actes du colloque de Poitiers, 7-9 sept. 2006*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 259-273.

LABAUNE Y., MEYLAN F.

2011 : « Bibracte et Autun au début de l'époque romaine : pour un regard croisé sur l'urbanisme et l'architecture », in REDDÉ M., BARRAL P., FAVORY F. (DIR.), *Aspects de la romanisation dans l'est de la Gaule*, Glux-en-Glenne, Bibracte, Centre archéologique européen (coll. Bibracte, 21), p. 105-128.

LASSANDRO D., MICUNCO G.

2000 : *Panegyrici Latini*, Turin, Unione Tipografico-editrice Torinese (coll. *Classici Latini*), 544 p.

LAUBENHEIMER F., MARLIÈRE F.

2010 : *Échanges et vie économique dans le nord-ouest des Gaules, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie : le témoignage des amphores du I^{er} s. av. J.-C. au IV^e s. apr. J.-C.*, Besançon, PUFC (coll. Institut des sciences et techniques de l'Antiquité), 2 vol., 595 p.

LOISEAU C.

2009 : *Le Métal dans l'architecture publique de l'ouest de la Gaule lyonnaise : approches méthodologiques, techniques de construction et structures de production (I^{er}-III^e s. apr. J.-C.)*, Thèse de doctorat, Université du Maine, Le Mans, 2 vol., 590 p. et 279 p.

LEON CHR.

1971 : *Die Bauornamentik des Trajansforums und ihre Stellung in der früh und mittelkaiserzeitlichen Architekturdekoration Roms*, Vienne, H. Böhlau, 310 p.

LORIOT X.

1977 : « Inventaire provisoire des trésors de monnaies romaines découverts en Saône-et-Loire », *Bulletin de la Société française de numismatique*, 32, 6, p. 205-210.

LOUIS A. avec la collab. de KASPRZYK M., LABAUNE Y.

2012 : « Le dépôt de chaudière de l'Antiquité tardive du site du pavillon Saint-Louis à Autun (Saône-et-Loire) : le temple d'Apollon retrouvé ? », in BOISLÈVE J., JARDEL K., TENDRON G. (DIR.), *Décor des édifices publics civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité (I^{er}-IV^e siècle) : peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique, Actes*

du colloque de Caen, 7-8 avril 2011, Chauvigny, APC (coll. Mémoire, XLV), p. 383-401.

MANIQUET CH. avec la collab. de DUPHIL V., DUSSOT D., LINTZ G., WALTHERT E.

2004 : *Le Sanctuaire antique des Arènes de Tintignac*, Limoges, Culture et patrimoine en Limousin (coll. Archéologie, 8), 123 p.

MARCILLE C., PISSOT V.

2006 : « Un ensemble de céramiques du dernier tiers du III^e siècle de la villa du Nouret à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) », in OUZOULIAS P., VAN OSSEL P. (DIR.), *Les Céramiques de l'Antiquité tardive en Île-de-France et dans le Bassin parisien -I- Ensembles régionaux*, Nanterre, *Dioecesis Galliarum* (coll. Document de travail, 7), p. 65-76.

MAYET F.

2001 : « Les amphores lusitaniennes », in LÉVÊQUE P., MOREL J.-P. (DIR.), *Céramiques hellénistiques et romaines*, Besançon, PUFC, vol. 3, p. 277-293.

MILELLA M.

1999 : « La decorazione architettonica di età costantiniana sull'arco di Costantino : l'archivolto del fornice centrale », in PENSABENE P., PANELLA C. (DIR.), *Arco di Costantino : tra archeologia e archeometria*, Rome, "L'Erma" di Bretschneider, p. 101-116.

MOHLER S. L.

1937 : « The *Iuvenes* and Roman Education », *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, 68, p. 442-479.

MOUTON-VENAULT S., DELOR-AHÜ A.

2012 : « Faciès augustéens et tibériens d'après les ensembles de la fouille du Faubourg d'Arroux, à Autun : d'une capitale à l'autre, de Bibracte à Autun... quelques traits remarquables du vaisselier », in RIVET L. (DIR.), *Actes du congrès de la SFECAG, Poitiers, 17-20 mai 2012*, Marseille, SFECAG, p. 551-570.

MOUTON-VENAULT S., DEVEVEY F.

2005 : « L'approvisionnement de Chevroches

(Nièvre) au Bas-Empire : la prédominance des productions de Domécysur-Cure, un cas particulier ? », in RIVET L. (DIR.), *Actes du congrès de la SFECAG, Blois, 5-8 mai 2005*, Marseille, SFECAG, p. 479-494.

OLIVIER A., REBOURG A.

1985 : « Un portique monumental découvert le long du *cardo maximus* à Autun », *RAE*, 36, p. 334-338.

PEARCE J. W. E.

1951 : *RIC, IX, Valentinian I, Theodosius I*, Londres, Spink & Son, 334 p.

REBOURG A.

1987 : *Autun (Saône-et-Loire), hôpital-pavillon Saint-Louis*, Rapport final d'opération, Direction des antiquités historiques de Bourgogne, 40 p.

1993 : *Autun*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *CAG, 71/1*), 238 p.

1998 : « L'urbanisme d'Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire) », *Gallia*, 55, p. 141-236.

SALIOU C.

1994 : *Les Lois des bâtiments : voisinage et habitat urbain dans l'Empire romain, recherches sur les rapports entre le droit et la construction privée du siècle d'Auguste au siècle de Justinien*, Beyrouth, Institut français du Proche-Orient (coll. Bibliothèque archéologique et historique, 116), 340 p.

SÉGUIER J.-M., DELAGE R.

2009 : « Les assemblages de céramique du III^e s. apr. J.-C. dans le secteur Seine-Yonne : datation, faciès et approvisionnements », in RIVET L. (DIR.), *Actes du congrès de la SFECAG, Colmar, 21-24 mai 2009*, Marseille, SFECAG, p. 501-562.

SEIGNE J.

2000 : « Note sur le sciage des pierres dures à l'époque romaine/Note on Stone Sawing in Roman Period », *RACF*, 39, p. 223-234.

STERN H., BLANCHARD-LEMÉE M.

1975 : *Recueil général des mosaïques de la Gaule -II- Province de Lyonnaise*,

2, Partie sud-est, Paris, éd. du CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 10), 240 p.

SELLÈS H.

2001 : *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays carnute : catalogue typologique*, Chartres, Ferac, Archea, Adauc (coll. Suppl. à la *RACF*, 16), 254 p.

SUBIAS PASCUAL E.

1994 : « Las sedes colegiales en época romana : problemas de tipología arquitectónica », *Butlletí arqueològic*, 16, p. 85-110.

TARDY D.

1989 : *Le Décor architectonique de Saintes antique -I- Les Chapiteaux et bases*, Paris, éd. du CNRS (coll. Suppl. à *Aquitania*, 5), 184 p.

2005 : *Le Décor architectonique de Vesunna (Périgieux antique)*, Pessac, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 12), 145 p.

TENDRON G., JARDEL K., GERMAIN C., SAVARY X.

2012 : « Un atelier de marbrier dans la curie du forum d'Aregeua (Vieux, Calvados) », in BOISLÈVE J., JARDEL K., TENDRON G. (DIR.), *Décor des édifices publics civils et religieux en Gaule durant l'Antiquité (I^{er}-IV^e siècle) : peinture, mosaïque, stuc et décor architectonique*, *Actes du colloque de Caen, 7-8 avril 2011*, Chauvigny, APC (coll. Mémoire, XLV), p. 111-134.

THOMAS Y.

1998 : « Les ornements, la cité, le patrimoine », in DUPONT F., AUVRAY-ASSAYAS C. (DIR.), *Images romaines, Actes de la table ronde organisée à l'ENS, 24-26 oct. 1996*, Paris, Presses de l'ENS, p. 263-284.

TRAN N.

2006 : *Les Membres des associations romaines : le rang social des collegiati en Italie et en Gaules sous le Haut-Empire*, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 367), 577 p.

WILSON JONES M.

2000 : *Principles of Roman Architecture*, Londres, Yale University Press, 270 p.